



uOttawa

L'Université canadienne  
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES  
ET POSTDOCTORALES**



**FACULTY OF GRADUATE AND  
POSTDOCTORAL STUDIES**

**Pierrick Labbé**

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

**M.A. (Histoire)**

GRADE / DEGREE

**Département d'histoire**

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

**«L'union fait la force?» : La concurrence comme élément déterminant de  
l'évolution de l'union Saint-Joseph du Canada**

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

**Dr. Peter Bischoff**

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

**EXAMINATEURS (EXAMINATRICES) DE LA THÈSE / THESIS EXAMINERS**

**Dr. Yves Frenette**

**Dr. Michel Bock**

**Gary W. Slater**

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

« L'UNION FAIT LA FORCE? » : LA CONCURRENCE COMME ÉLÉMENT  
DÉTERMINANT DE L'ÉVOLUTION DE L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA

(1863 –1920)

Par

Pierrick Labbé

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre d'exigence  
partielle en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire

Université d'Ottawa  
© 2007 Pierrick Labbé



Library and  
Archives Canada

Bibliothèque et  
Archives Canada

Published Heritage  
Branch

Direction du  
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file    Votre référence*

*ISBN: 978-0-494-49226-0*

*Our file    Notre référence*

*ISBN: 978-0-494-49226-0*

**NOTICE:**

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

**AVIS:**

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

---

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.



**Canada**



## RÉSUMÉ

## « L'UNION FAIT LA FORCE? » : LA CONCURRENCE COMME ÉLÉMENT DÉTERMINANT DE L'ÉVOLUTION DE L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA

Pierrick Labbé

Superviseur :

Université d'Ottawa, 2007

Peter C. Bischoff

Cette thèse aborde le sujet de la concurrence entre l'Union Saint-Joseph du Canada et les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises, entre sa fondation en 1863 et l'atteinte de sa solvabilité actuarielle en 1920. Au départ, cette petite association locale avait pour objectif d'offrir une protection en cas de mort ou de maladie aux travailleurs canadiens-français d'Ottawa.

L'arrivée de nouvelles sociétés de secours mutuels locales et succursales de sociétés fraternelles dans la ville changea le statut de l'association qui n'était plus la seule à vouloir recruter les Canadiens français dans ses rangs. Au début des années 1890, le recrutement devint de plus en plus difficile, au point de menacer sa stabilité financière.

C'est en s'inspirant des sociétés fraternelles que l'Union Saint-Joseph d'Ottawa trouva une solution à cette crise. Une structure administrative de type fédéral fût mise sur pied afin de permettre à l'organisation d'étendre ses activités hors des limites de la ville. Cette société de secours mutuels passa rapidement d'une simple association locale de travailleurs à une grande société nationale, avec des ramifications dans plus de six cents communautés canadiennes-françaises du Canada et des États-Unis.

Cette nouvelle structure administrative transforma le caractère originel de l'organisation en diminuant la démocratie participative, caractéristique importante de sa gestion avant 1895. Cette situation donnait une grande partie du pouvoir décisionnel à l'élite dirigeante. Ainsi, l'organisation perdit sa vocation de bienfaisance au profit d'une gestion économique plus proche des valeurs actuarielles. Cependant, grâce à sa mission sociale imprégnée d'un catholicisme social et d'un nationalisme canadien-français, elle attira plus de 25 000 Canadiens français à participer à ses activités.

Ainsi, durant les années 1910, l'Union Saint-Joseph était devenue une association nationale, luttant pour l'autonomie économique des Canadiens français. Parfois, ses actions dépassaient le secteur économique. Par exemple, son réseau de succursales permit de joindre bon nombre de Canadiens français afin de les réunir pour former ce qui allait devenir l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario.

## REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont rendu possible cette recherche et je me dois de les remercier. Mes premiers remerciements et toute ma gratitude vont à mon directeur de thèse, Peter Bischoff, d'abord pour sa GRANDE disponibilité et ses encouragements. Sa patience, ses explications et ses judicieux conseils ont sans aucun doute fait de moi un meilleur historien.

Ensuite, à l'équipe du Centre de recherche en civilisation canadienne-française, pour l'ensemble de l'aide apporté dans la documentation de cette thèse. Au Musée canadien des civilisations, plus particulièrement à John Willis, pour m'avoir donné un emploi qui m'a permis de défrayer les coûts de recherche. Je me dois aussi de remercier les professeurs de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston et de l'Université d'Ottawa, pour m'avoir transmis leur passion pour l'histoire.

Finalement, ma famille, sans qui ce travail n'aurait jamais été possible. À Kathy, pour son temps, sa patience et sa compréhension, qui donne un tout autre sens à mes recherches. À ma mère pour ses encouragements continuels. À mon père, qui a sacrifié ses rêves pour que je réalise les miens. C'est à lui que je dédie cette recherche.

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                                                                     |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| RÉSUMÉ .....                                                                                                                                        | ii  |
| LISTE DES TABLEAUX .....                                                                                                                            | vii |
| INTRODUCTION .....                                                                                                                                  | 1   |
| CHAPITRE 1                                                                                                                                          |     |
| LA FONDATION DE L'UNION SAINT-JOSEPH D'OTTAWA :<br>UNE PREMIÈRE SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS<br>POUR LES CANADIENS FRANÇAIS D'OTTAWA (1863-1872)..... | 13  |
| 1.1 L'influence de l'Union Saint-Joseph de Montréal .....                                                                                           | 17  |
| 1.2 L'Union Saint-Joseph d'Ottawa : une organisation canadienne-française .....                                                                     | 22  |
| 1.3 L'incorporation de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa.....                                                                                           | 30  |
| Conclusion .....                                                                                                                                    | 36  |
| CHAPITRE 2                                                                                                                                          |     |
| MULTIPLICATION DES ASSOCIATIONS MUTUALISTES<br>À OTTAWA (1873-1895) .....                                                                           | 37  |
| 2.1 La mutualité pure et la croissance de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa .....                                                                       | 38  |
| 2.2 La multiplication des sociétés de secours mutuels<br>canadiennes-française à Ottawa.....                                                        | 44  |
| 2.3 Le rôle du clergé et de la religion catholique .....                                                                                            | 54  |
| 2.4 La relation entre l'Union Saint-Joseph d'Ottawa et les<br>associations canadiennes-françaises hors de la ville .....                            | 57  |
| 2.5 Les tentatives de fusion entre les sociétés de secours mutuels<br>canadiennes-françaises d'Ottawa .....                                         | 59  |
| 2.6 La prise en charge de la mutualité par le gouvernement ontarien.....                                                                            | 66  |
| Conclusion .....                                                                                                                                    | 71  |

|                                                                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAPITRE 3                                                                                                |     |
| L'ÉLABORATION D'UN PROJET NATIONAL (1895-1905) .....                                                      | 72  |
| 3.1 La transition vers une société fraternelle nationale .....                                            | 73  |
| 3.1.1 La montée des grandes sociétés fraternelles canadiennes-françaises.....                             | 74  |
| 3.1.2 La constitution de 1895 : le début des succursales et fondation<br>de la structure nationale .....  | 77  |
| 3.1.3 La constitution de 1898 : l'implantation de mesures actuarielles .....                              | 83  |
| 3.2 Le renouveau de l'Union Saint-Joseph : une croissance importante.....                                 | 88  |
| 3.2.1 La transformation des valeurs mutualistes : mission divine et .<br>catholicisme social .....        | 89  |
| 3.2.2 La multiplication des succursales .....                                                             | 96  |
| 3.2.3 Une propagande active.....                                                                          | 104 |
| 3.3 Une nouvelle conception de la mutualité : redéfinition des<br>objectifs de l'Union Saint-Joseph ..... | 108 |
| 3.3.1 Une nouvelle conception du risque.....                                                              | 109 |
| 3.3.2 La sociabilité facultative .....                                                                    | 114 |
| 3.3.3 Les relations entre les associations canadiennes-françaises.....                                    | 117 |
| Conclusion .....                                                                                          | 120 |
| CHAPITRE 4                                                                                                |     |
| LA CONSOLIDATION ACTUARIELLE (1907-1920) .....                                                            | 122 |
| 4.1 La crise administrative des années 1910 .....                                                         | 123 |
| 4.1.1 Un ralentissement généralisé du recrutement .....                                                   | 124 |
| 4.1.2 La crise administrative : la recherche de solutions.....                                            | 133 |
| 4.1.3 Augmentation des poursuites judiciaires .....                                                       | 139 |
| 4.2 Concurrence et instabilité .....                                                                      | 144 |
| 4.2.1 Renforcement du sentiment national .....                                                            | 145 |
| 4.2.2 Une concurrence « nationale » entre les associations mutualistes.....                               | 151 |
| 4.3 Le cheminement vers la solvabilité actuarielle.....                                                   | 155 |
| 4.3.1 L'intervention du gouvernement ontarien.....                                                        | 157 |
| 4.3.2 L'atteinte de la solvabilité actuarielle .....                                                      | 159 |
| 4.3.3 L'éducation des membres .....                                                                       | 161 |
| Conclusion .....                                                                                          | 165 |
| CONCLUSION .....                                                                                          | 167 |
| ANNEXE 1 .....                                                                                            | 172 |
| BIBLIOGRAPHIE .....                                                                                       | 173 |

## LISTE DES TABLEAUX

|                                                                                                                                                                                                                                                                                   |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. Tableau 2.1 La population francophone d'Ottawa entre 1861 et 1891 .....                                                                                                                                                                                                        | 45  |
| 2. Tableau 2.2 Les principales sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises d'Ottawa en 1893, 1894 et 1895 .....                                                                                                                                                            | 46  |
| 3. Tableau 2.3 Statistiques semestrielles de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa entre 1878 et 1888 .....                                                                                                                                                                               | 49  |
| 4. Tableau 2.4 La croissance des emplois et des industries à Ottawa entre 1871 et 1891.....                                                                                                                                                                                       | 51  |
| 5. Tableau 2.5 Nombre de membres potentiels pour les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises d'Ottawa .....                                                                                                                                                            | 52  |
| 6. Tableau 3.1 La croissance de l'Union Saint-Joseph et de la Société des artisans entre 1898 et 1906 .....                                                                                                                                                                       | 103 |
| 7. Tableau 3.2 Les finances de l'Union Saint-Joseph entre 1895 et 1902 .....                                                                                                                                                                                                      | 110 |
| 8. Tableau 3.3 Les quinze professions les plus admises entre juillet 1904 et juin 1906, en comparaison avec octobre à juin 1904 et 1902.....                                                                                                                                      | 113 |
| 9. Tableau 4.1 Croissance du nombre de certificats entre 1900 et 1918 des Forestiers catholiques, <i>Knights of the Maccabees</i> , des <i>Chosen Friends</i> , des <i>Ancient Order of United Workmen</i> , de l'Union Saint-Joseph du Canada et de la Société des artisans..... | 125 |
| 10. Tableau 4.2. Recrutement, radiations et décès des membres de l'Union Saint-Joseph du Canada entre 1908 et 1916 .....                                                                                                                                                          | 129 |
| 11. Tableau 4.3 Pourcentage de radiations entre 1900 et 1920 au sein du <i>Canadian Order of Chosen Friends</i> , des Forestiers catholiques, des <i>Knights of Maccabees</i> , <i>Ancient Order of United Workmen</i> et de l'Union Saint-Joseph du Canada .....                 | 130 |
| 12. Tableau 4.4 Les dix succursales les plus importantes de l'Union Saint-Joseph en 1906 et 1916 .....                                                                                                                                                                            | 155 |

## LISTE DES SIGLES

ACFEO : Association canadienne-française d'éducation d'Ontario

Au 19<sup>e</sup> siècle, le libéralisme économique obligea les travailleurs à s'organiser par eux-mêmes pour faire face à l'adversité. Lors de la création de la province du Haut-Canada en 1791, les mesures législatives britanniques visant à aider les plus démunis avaient été éliminées, étant donné l'incapacité des citoyens à soutenir financièrement de tels programmes<sup>1</sup>. Le peu d'intervention de l'État dans la sphère économique impulsa le développement de nouvelles formes de prévoyance pour assurer un minimum de sécurité sociale à la population. Après 1850, les sociétés de secours mutuels devinrent une solution populaire, en offrant de l'aide en cas de maladie ou de décès tout en évitant l'humiliation qu'entraînait le recours à l'assistance publique. En effet, moyennant des cotisations mensuelles, les membres de ces organisations pouvaient espérer un soutien financier pour eux ou leurs familles. La forme organisationnelle variait grandement, s'inscrivant parfois parmi les activités d'un syndicat, affichant un statut confessionnel ou encore s'adressant à un groupe ethnique précis. C'est au début du 19<sup>e</sup> siècle, dans la ville de Québec, que se développèrent les premières sociétés de secours mutuels pour les Canadiens français. Il faut toutefois attendre après 1850 pour que celles-ci se multiplient et se propagent dans les autres collectivités francophones.

La mutualité canadienne-française connut un succès relativement important durant la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. Plus d'une centaine de petites sociétés de secours mutuels locales virent le jour dans les communautés urbaines du pays. Les Canadiens français d'Ottawa, influencés par le mouvement mutualiste bas-canadien, adoptèrent eux aussi des outils pour se protéger contre l'infortune. En 1863, des cordonniers récemment arrivés de Joliette fondèrent l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, la

---

<sup>1</sup> Denis Guest, *Histoire de la sécurité sociale au Canada*, trad. de l'anglais par Hervé Juste, Montréal, Boréal compact, 1995 (1980), p. 28.

première société de secours mutuels francophone de cette ville. À l'image de l'Union Saint-Joseph de Montréal, dont elle s'inspire pour former sa structure administrative, les premiers membres furent recrutés parmi la classe ouvrière catholique.

Pendant une dizaine d'années, elle fut la seule organisation à offrir une forme de prévoyance aux classes populaires canadiennes-françaises d'Ottawa. Cependant, à partir des années 1870, la ville connut une multiplication des associations mutualistes. D'autres sociétés de secours mutuels furent fondées suite à la croissance de la ville. Durant les années 1870 et 1880, au moins quatre organisations canadiennes-françaises virent le jour à Ottawa afin de combler les besoins de prévoyance de cette population. De plus, un nouveau phénomène commença à se faire sentir : les sociétés fraternelles. Ces grandes sociétés de secours mutuels, qui profitaient de la croissance économique pour implanter leurs succursales un peu partout, y compris à Ottawa, devinrent de sérieux concurrents pour l'Union Saint-Joseph et les autres associations mutualistes canadiennes-françaises.

Comme la plupart des sociétés de secours mutuels locales de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, l'Union Saint-Joseph d'Ottawa était administrée selon les principes de la mutualité pure. Cette forme de gestion nécessitait le recrutement continu de nouveaux membres afin d'assurer la stabilité financière de l'organisation. L'administration des finances s'effectuait le plus simplement possible, c'est-à-dire que l'argent était collecté seulement à la suite de la mort d'un sociétaire. Ainsi, peu de capitaux étaient accumulés pour faire face aux années difficiles. À cela s'ajoutait l'imposition de cotisations beaucoup trop faibles pour les services offerts. Conséquemment, la plupart de ces petites associations locales connurent une crise importante lors des récessions de la fin du

siècle. Devant l'incapacité d'admettre un nombre suffisant de nouveaux aspirants, plusieurs d'entre elles remirent rapidement en question ce type d'économie. Cependant, les membres étaient généralement résistants aux changements apportés à la gestion de leur organisation. Ainsi, cette situation limita plusieurs d'entre elles à une existence précaire et certaines durent même cesser leurs activités<sup>2</sup>. L'Union Saint-Joseph fut l'une des rares sociétés de secours mutuels à subsister durant cette crise, et ce, grâce à plusieurs transformations importantes.

La crise de la mutualité pure dépasse toutefois les limites de la simple question financière. En examinant le cas de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, il est possible de constater que les difficultés apparaissent suite à une vague d'implantation de sociétés de secours mutuels locales et de succursales de sociétés fraternelles dans la ville. Les effets de la compétition entre les associations mutualistes sont beaucoup plus faciles à évaluer dans un milieu où le nombre de francophones est relativement limité, en comparaison avec Montréal ou Québec. Ottawa offre donc un lieu d'analyse originale de la crise de la mutualité pure.

Placée au coeur de cette thèse, l'étude de la concurrence entre l'Union Saint-Joseph du Canada et les autres sociétés de secours mutuels avec lesquelles elle entra en interaction permettra de comprendre comment l'association a réussi à survivre à la crise de la mutualité pure de la fin du 19<sup>e</sup> siècle pour finalement devenir une organisation prospère, grâce à la mise en place de la solvabilité actuarielle en 1918. L'explication se trouve dans sa transition qui s'échelonne sur plus de vingt-cinq ans et résulte des changements idéologiques importants que subit la mutualité qui passe d'une forme de

---

<sup>2</sup> Martin Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire : histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'histoire, 2005, p. 270.

bienfaisance à une activité économique complexe. Cette adaptation au nouveau contexte mutualiste nécessitait une démarche remarquable puisque, selon le Congrès fraternel en 1925, l'Union Saint-Joseph du Canada était alors devenue la troisième plus ancienne société fraternelle d'Amérique du Nord sur les 212 existantes, les autres ayant été forcées de cesser leurs activités<sup>3</sup>.

La transition de l'Union Saint-Joseph s'étend toutefois hors de la sphère économique, puisque la mutualité était animée par un idéal social qui formait le noyau des sociétés de secours mutuels. L'importance de la religion poussa l'organisation à rivaliser côte à côte avec l'Union Saint-Pierre, l'Union Saint-Thomas, la Saint-Jean-Baptiste et les autres sociétés de secours mutuels francophones catholiques dans la lutte contre l'adhésion des Canadiens français à des organisations de langue anglophones ou laïques. Malgré une certaine solidarité, ces sociétés poursuivaient des objectifs différents, en plus de concurrencer entre elles pour attirer le plus de membres possible afin d'éviter la faillite, conséquence du mode de gestion adopté.

Après 1895, le développement de la structure fédérale de l'Union Saint-Joseph et le développement de succursales facilitèrent la prise de conscience de son identité nationale. Conservant son aspect catholique, l'association se concentrera sur la question de la « race » canadienne-française. L'étude de la concurrence entre l'Union Saint-Joseph du Canada et les autres sociétés de secours mutuels permet ainsi de mettre en lumière un outil de la survivance des Canadiens français, tout en étudiant l'apport économique et social de l'organisation à cette communauté.

---

<sup>3</sup> La plus ancienne serait la *Czecho-Slovak Protective Society* (4 mars 1854) et la deuxième plus ancienne, la *Order Birth Abraham* (12 juin 1859). The Fraternal Monitor, 1925 *Statistic, Fraternal Societies*, The Fraternal Monitor, Rochester, 1925, p. 199.

L'examen approfondi des relations entre les sociétés de secours mutuels pour expliquer les succès de l'Union Saint-Joseph fait ressortir l'hypothèse suivante : la concurrence lors de la crise économique du début des années 1890 incita l'élite à la tête de l'organisation à modifier la structure administrative pour en faire une association nationale vouée à améliorer la situation économique des Canadiens français. Ainsi, l'alliance idéologique entre le clergé et les administrateurs donna les premiers élans à l'implantation de succursales. Cet essor permit à l'organisation de prendre conscience de sa nouvelle identité et son discours social se fixa peu à peu sur la question de la « race » canadienne-française.

L'historiographie traitant de la mutualité canadienne-française est très récente. En fait, très peu d'historiens se sont penchés sérieusement sur la question des sociétés de secours mutuels canadiennes, que ce soit au niveau de l'histoire sociale ou de l'étude des mouvements coopératifs. La principale contribution vient de la thèse de doctorat de Martin Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire : histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19<sup>e</sup> siècle*, qui étudie le contexte sociopolitique du développement de ces sociétés, en s'appuyant sur le cas de l'Union Saint-Joseph de Montréal. Soumise en 2004, cette thèse se veut l'instigatrice d'un nouveau champ d'études en présentant l'origine de ces organisations, plus particulièrement au Québec. Petitclerc insiste notamment sur les rapports sociaux entre les sociétaires des petites associations de première génération jusqu'à la crise de la mutualité pure, qui fut l'élément déclencheur d'un mouvement de transition mutualiste au Québec<sup>4</sup>. L'ouvrage est d'autant plus intéressant dans un contexte de recherche puisqu'elle présente l'influence originelle qui a mené à la fondation de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa.

---

<sup>4</sup> M. Petitclerc, *op. cit.*, p. 280.

Deux autres historiens firent quelques enquêtes sur le sujet, en se concentrant cette fois sur la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Annie Desaulniers proposa, dans le cadre d'un mémoire de maîtrise soumis en décembre 2002, une étude de cas sur l'Alliance nationale, l'une des principales concurrentes de l'Union Saint-Joseph après 1895. Elle cherche principalement à montrer le rôle de l'Alliance nationale dans le développement économique des Canadiens français<sup>5</sup>. Yvan Rousseau, quant à lui, s'intéresse à l'évolution des succursales des deux sociétés fraternelles canadiennes-françaises du Québec, c'est-à-dire l'Alliance nationale et la Société des artisans canadiens-français<sup>6</sup>. Ces deux études offrent une solide base pour comparer les activités de l'Union Saint-Joseph à d'autres associations puisqu'il s'agit de ses principales concurrentes à partir des années 1890.

Contrairement aux sociétés de secours mutuels du Québec, les associations mutualistes d'Ottawa évoluèrent dans un contexte minoritaire, ce qui influença grandement leur développement. Peu d'historiens se sont consacrés à l'étude de cette communauté sauf pour aborder les questions du règlement 17 et de l'éducation afin d'expliquer les bases de l'identité franco-ontarienne. La contribution la plus importante vient de Robert Choquette et de ses recherches sur l'étroite relation entre les francophones de l'Ontario et l'Église catholique, surtout en ce qui a trait au développement de l'identité collective qui se forge à travers les conflits linguistiques<sup>7</sup>. Cette question joue un rôle primordial au sein de l'Union Saint-Joseph, puisque

---

<sup>5</sup> Annie Desaulniers, *Le secours mutuels en transformation : l'Alliance nationale (1892-1948)*, mémoire de maîtrise, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Études québécoises, 2002, p. 12.

<sup>6</sup> Yvan Rousseau, « De la cotisation à la prime d'assurance. Le secours mutuels au Québec entre 1880 et 1945 », *Espaces et histoire : Colloque franco-québécois*, Université Renne 2, Haute-Bretagne, 20-21 mai 2003, actes publiés sous la direction de : Alain Croix et Patrick Harismendy, Presses universitaires de Rennes, p. 156-157.

<sup>7</sup> Robert Choquette, *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1984, p. 19.

l'association utilise le sentiment d'appartenance des Canadiens français comme outil de recrutement. Cette réalité devint encore plus présente durant les années 1910, dans ce que Marcel Martel a appelé « le projet de la nation canadienne-française »<sup>8</sup>. C'est à cette période que l'Union Saint-Joseph s'affirma comme un outil de survivance, comme une alternative économique aux associations anglophones, en s'insérant dans le réseau institutionnel national.

Le rôle de la religion dans l'évolution de l'Union Saint-Joseph est par ailleurs indéniable, puisque la mutualité fut l'un des instruments de l'Église catholique dans sa lutte contre les sociétés secrètes. Si cet aspect n'est pas abordé par les historiens canadiens, l'historiographie religieuse offre de bons points de base pour l'analyse de la pensée catholique. Nive Voisine et ses collaborateurs y contribuent grandement par de nombreux ouvrages sur l'histoire du catholicisme. Ils présentent l'implication de l'Église dans l'ensemble de la vie socio-politique et de l'éducation des francophones du Québec, mais aussi de l'extérieur de la province. Au début des opérations de l'Union Saint-Joseph et jusqu'en 1906, le diocèse d'Ottawa est administré par la division francophone de l'Église catholique. Mgr Duhamel, évêque ultramontain radical, lutte contre les sociétés secrètes et supervise les activités de l'Union Saint-Joseph pour s'assurer qu'elle véhicule des valeurs de l'Église. Les actions du clergé pour contrer différents fléaux comme l'ivresse ou le blasphème influencent aussi l'organisation, puisque mener une vie morale devient une obligation pour ses sociétaires, sous peine d'être exclus. Cependant, la mutualité canadienne-française s'inscrit dans une œuvre économique religieuse peu abordée par les historiens. L'ouvrage de William Ryan, *The Clergy and*

---

<sup>8</sup> Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 28.

*Economic Growth in Quebec*, qui traite de l'implication de membres de l'Église catholique dans le développement économique du Québec entre 1896 et 1914, est particulièrement intéressant et vient combler cette lacune. Ryan affirme que le clergé encouragea plusieurs initiatives industrielles à l'extérieur de Montréal pour freiner l'exode des Canadiens français vers les États-Unis<sup>9</sup>. Cependant, les relations entre le clergé et la mutualité restent à découvrir.

Puisque la mutualité a fait couler peu d'encre, les sources revêtent une grande importance pour saisir les caractéristiques du mouvement lors de la période ciblée. Les sociétés de secours mutuels ont généralement laissé peu de traces étant donné l'existence éphémère de la plupart d'entre elles. Étant l'une des rares survivantes de la crise de la mutualité pure, l'Union Saint-Joseph, qui existe toujours sous le nom d'Union du Canada, fit don de ses archives au Centre de recherche en civilisation canadienne-française. Le fonds de l'Union du Canada est constitué entre autres du journal mensuel *Le Prévoyant*. Publié à partir de 1895, *Le Prévoyant* avait pour but d'assurer la communication entre les membres et le conseil fédéral. Si le format varie avec les années, le contenu demeure sensiblement le même. On y retrouve des articles où l'exécutif prend position par rapport à divers débats canadiens-français, présentant ainsi l'idéologie véhiculée par les dirigeants de l'association. Il est aussi possible de suivre la multiplication des succursales par la publication de nouvelles au sujet de l'érection de conseils locaux, en plus de fournir des données sur le nombre de sociétaires. Des articles sont aussi publiés afin de convaincre les membres de ne pas adhérer aux organisations

---

<sup>9</sup> William Ryan, *The Clergy and Economic Growth in Quebec (1896-1914)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 280-282.

qui n'ont pas une vocation catholique et qui ne défendent pas les droits des Canadiens français.

Le fonds rassemble aussi une bonne partie des procès-verbaux des réunions, qui sont très utiles pour comprendre l'évolution de l'Union Saint-Joseph avant la parution du *Prévoyant*. Malgré le peu de détails contenus, ils comblent une lacune importante pour cette période. Le fonds se compose aussi de toutes les constitutions à partir de 1887 ainsi que les rapports des sessions du conseil fédéral. Ces deux types de documents présentent l'évolution de l'organisation, notamment en ce qui a trait au développement de la structure administrative.

Les autres sources sont constituées de textes juridiques et législatifs servant à expliquer la mise en place de la solvabilité actuarielle ainsi que de diverses publications au sujet des associations mutualistes d'Ottawa. Cela inclut les archives du gouvernement ontarien, c'est-à-dire les rapports de l'inspecteur des sociétés de secours mutuels, les documents de session, les statuts et autres publications pertinentes. Quelques sources produites par certaines organisations concurrentes sont aussi utilisées. Étant donné l'abondance de pièces d'archives disparates concernant les autres sociétés de secours mutuels, notre étude se concentrera sur celles qui ont eu une influence réelle sur l'évolution de la mutualité canadienne-française et sur le développement de l'Union Saint-Joseph.

La documentation disponible a toutefois certaines limites qui déterminent celle de cette recherche. Ainsi, la plupart des documents ne traitent peu ou pas du tout des conseils locaux, et se concentrent sur le conseil fédéral. Les détails concernant les activités locales de l'Union Saint-Joseph ne sont pas suffisants pour juger de la nature

des antagonismes entre les succursales des sociétés fraternelles, d'autant plus que la situation était différente pour chacune d'entre elles. La concurrence sera donc abordée du point de vue de la macrostructure des associations.

Pour ce qui est du plan, une approche chronologique est nécessaire pour comprendre l'évolution des caractéristiques qui influencent l'Union Saint-Joseph du Canada. Il est possible de dégager quatre grandes phases de développement de l'organisation et celles-ci serviront de chapitres pour cette thèse.

La première période (1863-1872) expose le contexte de la fondation de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa et les débuts de son existence. Malgré les difficultés, elle prit racine en 1864 avec l'obtention d'une loi d'incorporation, qui lui permettrait de solidifier ses bases. Dès ces années, l'influence de la situation minoritaire de ses sociétaires favorisa le développement d'un idéal axé sur l'ethnicité, différant ainsi de l'Union Saint-Joseph de Montréal qui était plutôt influencée par les aspirations de la classe travaillante.

La deuxième période (1880-1895) marque le commencement de la concurrence avec les autres sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises d'Ottawa. La croissance économique des années 1880 fut bénéfique à l'Union Saint-Joseph, mais aussi aux autres associations locales et fraternelles qui connaissaient une progression importante au cours de la décennie. Ainsi, durant la récession de la fin des années 1880 et du début des années 1890, la concurrence devint trop forte pour l'Union Saint-Joseph, qui n'était plus en mesure d'admettre un nombre suffisant d'aspirants pour assurer sa stabilité financière. Elle se trouvait donc devant une crise mutualiste importante.

La troisième période (1895-1905) est définie par des changements considérables à la constitution de l'Union Saint-Joseph, afin de permettre sa transition vers une société nationale et conséquemment se sortir de la crise de la mutualité pure. Le recrutement étant devenu trop difficile à Ottawa pour maintenir la pérennité de l'organisation, c'est dans l'ensemble du Canada français et même aux États-Unis que des succursales furent implantées afin de recruter de nouveaux aspirants. En se présentant comme une association catholique, l'Union Saint-Joseph espérait réunir le plus de Canadiens français possible sous sa bannière en profitant de l'aide du clergé. Elle se lança donc dans une lutte contre l'admission des Canadiens français d'Ottawa dans les compagnies d'assurances, les sociétés fraternelles et autres organisations offrant une forme de prévoyance non conforme à la doctrine sociale de l'Église catholique.

Le dernier chapitre (1905-1920) présente la période de rajustement des méthodes administratives pour solidifier les bases de l'Union Saint-Joseph. C'est durant ces années que l'organisation prit pleinement conscience de son identité et s'insère dans le réseau institutionnel canadien-français. Cependant, la transition de société locale à société nationale s'étant déroulée sans ajustement de son système de comptabilité, l'organisation dut revoir son administration afin de lui donner la crédibilité nécessaire pour s'impliquer dans la cause nationale. Il s'agissait d'autant plus d'une période difficile au point de vue des admissions puisque ces dernières furent ralenties par la Première Guerre mondiale et l'absence de nouveaux bassins de recrutement, ce qui précipita l'Union Saint-Joseph dans une nouvelle crise de la mutualité. C'est le gouvernement ontarien qui intervint pour contrer la crise du recrutement, en imposant un cheminement vers la solvabilité actuarielle pour toutes les associations sur son territoire

en 1918. Cette initiative mettait fin à l'insécurité et au besoin d'un recrutement constant, changeant ainsi la signification de la concurrence au sein des sociétés de secours mutuels.

## CHAPITRE 1

LA FONDATION DE L'UNION SAINT-JOSEPH D'OTTAWA : UNE PREMIÈRE  
SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS POUR LES CANADIENS FRANÇAIS  
D'OTTAWA (1863-1872)

Au commencement du 19<sup>e</sup> siècle, le Bas-Canada est une société en pleine transformation. Son économie s'intégrait graduellement à un réseau d'échange mondial, stimulé par ses exportations en partance du port de Québec. Peu à peu, le commerce du bois remplaça celui des fourrures en tant que principal produit commercial. Cette transition économique permit le développement d'une industrie navale importante qui employait variablement entre le quart et la moitié de la main d'œuvre masculine de la ville de Québec à partir de 1809, et ce, jusqu'en 1854. De plus, l'immigration et la diminution de l'accessibilité des terres favorisèrent la création d'une classe de travailleurs vendant leur force contre une rémunération, que ce soit sur les chantiers navals, comme débardeurs, artisans ou journaliers<sup>1</sup>. Même si le Bas-Canada est encore rural à 85 % en 1850, plusieurs petites entreprises naquirent durant cette première moitié du 19<sup>e</sup> siècle, encouragées par la demande intérieure que crée cette nouvelle classe sociale.

C'est lors de cette période de changements socioéconomiques importants que les premières sociétés de secours mutuels se développèrent dans la vieille capitale, formant ainsi les racines du mouvement associationniste canadien-français. En 1789, des marchands et artisans anglophones établirent la Société bienveillante de Québec. En

---

<sup>1</sup> Bryan D. Palmer, *Working-Class Experience: Rethinking the History of Canadian Labour, 1800-1991*, Toronto, McClelland & Stewart Inc, 1992, p. 38.

1834, cette association comptait 115 francophones parmi ses 159 membres<sup>2</sup>. En 1810, la Société amicale de Québec vit le jour, une initiative d'artisans constituée d'une majorité de francophones<sup>3</sup>. Le clergé avait lui aussi sa propre organisation mutuelle depuis 1799 : la Société ecclésiastique de Saint-Michel<sup>4</sup>. Nous savons cependant peu de choses sur les sociétés de secours mutuels de première génération, puisque le phénomène demeura marginal jusqu'à la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. À cela s'ajoute l'état embryonnaire de la recherche concernant les premières associations de prévoyances canadiennes.

Après 1850, la mécanisation du travail, stimulée par l'amélioration des transports et la formation du capitalisme industriel changea le rapport du prolétaire avec son gagne-pain. La concentration d'une partie des emplois au sein de grandes entreprises et la multiplication du nombre d'industries firent croître de façon importante la classe ouvrière qui se regroupait autour de certains pôles industriels. C'est à ce moment que les sociétés de secours mutuels sortirent de leur marginalité et se multiplièrent dans les paroisses ouvrières. L'engouement pour ce type de prévoyance s'explique par le nouveau contexte social qui se dessinait à l'époque. Le libéralisme politique et l'industrialisation du Canada dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle bouleversèrent le fonctionnement traditionnel de la famille habitant en milieu urbain. Les modes de charité devinrent inefficaces pour aider les membres de la classe travaillante dans le besoin. L'homme, censé pourvoir aux besoins de sa maisonnée, ne pouvait plus compter sur les réseaux d'entraide habituels en cas de maladie et la situation empirait à son décès. La

---

<sup>2</sup> Martin Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire : histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'histoire, 2005, p. 70.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>4</sup> Canada, Legislative Assembly, Parliament, 13 & 14 Vict. (1850) *Bill : an act to incorporate the association called la Société Ecclésiastique de St. Michel*, Toronto, Lovelland Gibson, Queen's printer, 1850, no. 175, 3d.

nouvelle société libérale obligeait les moins fortunés à s'organiser pour lutter contre la pauvreté. Disposant de peu de moyens, c'est en s'inspirant du mouvement associationniste naissant que la classe ouvrière francophone trouva la solution à ce problème. L'assistance mutuelle, par le biais d'associations volontaires, devint à partir des années 1850 une caractéristique importante de la culture canadienne-française<sup>5</sup>. C'est ainsi qu'un grand nombre d'organisations mutualistes furent fondées après 1850 dans l'ensemble des communautés urbaines francophones du Canada.

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, Ottawa commençait seulement à prendre forme<sup>6</sup>. Son développement économique ne se fit réellement sentir qu'après la signature du Traité de réciprocité avec les États-Unis, qui donna un nouveau souffle au commerce du bois en 1854, principal employeur de la région outaouaise<sup>7</sup>. Cette croissance rapide attirait bon nombre de travailleurs de diverses origines ethniques. La population francophone, qui formait l'une des deux communautés les plus nombreuses avec les Irlandais, chercha à se définir par rapport aux autres ethnies, ainsi qu'à conserver ses racines à mesure que l'immigration grossissait ses rangs. C'est l'établissement d'institutions catholiques et francophones qui permit aux Canadiens français de se doter d'outils afin de mieux se distinguer en tant que groupe social important et ainsi améliorer leur sort. Plusieurs congrégations religieuses et associations laïques vinrent s'installer à Ottawa ou furent établies au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. On retrouve, entre autres, la première société de secours mutuels canadienne-française de la ville, l'Union Saint-Joseph.

<sup>5</sup> Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Saint-Laurent, Fides, 2000, p. 406.

<sup>6</sup> La population totale d'Ottawa se chiffre à 7760 personnes selon le recensement de 1851, dont 329 d'origine anglaise, 307 Écossais, 2486 Irlandais, 2056 d'origine française. Canada, Dominion Bureau of Statistics, *Recensement des Canadas, 1851-1852*, Québec, John Lovell, 1853, vol. 1, p. 32.

<sup>7</sup> Il y avait quatre scieries à Ottawa en 1851. Ce nombre augmente à douze en 1861. Canada, Dominion Bureau of Statistics, *Recensement des Canadas, 1851-1852*, Québec, Lovell et Lamoureux, 1855, vol. 2, p. 261; Canada, Dominion Bureau of Statistics, *Recensement des Canadas, 1860-1861*, Québec, S. B. Foote, 1864, vol. 2, p. 229.

La fondation de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa s'insère aussi dans la vague mutualiste qui déferle sur les communautés francophones dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. À la base de cet élan se trouve l'Union Saint-Joseph de Montréal. Cette société de secours mutuels fut fondée par des tailleurs de pierre qui décidèrent de former une organisation de prévoyance à la suite du décès d'Adolphe Guilbault, un de leurs compagnons de travail. Sa mort avait laissé sa famille dans un état de pauvreté, au point tel qu'elle fut incapable de lui payer une sépulture respectable<sup>8</sup>. En échange d'une cotisation mensuelle, les membres de cette nouvelle organisation avaient droit à différents services. Ils pouvaient bénéficier d'un soutien financier pour eux et leur famille en cas de maladie, de mort ou d'invalidité.

La différence entre la mutualité et les compagnies d'assurances traditionnelles réside en partie dans son coût moins élevé. Les profits générés étaient quant à eux redistribués par le biais des différents secours offerts aux sociétaires. À cela s'ajoutait le sentiment fraternel qui unissait les membres de ces associations. Cette forme de prévoyance libérale moins coûteuse était un choix de prédilection pour les travailleurs moins nantis qui avaient toutefois les moyens de payer les cotisations mensuelles. C'est d'ailleurs ce type de mutualité qui inspira les fondateurs de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa.

---

<sup>8</sup> Jacques A. Plinguet, *Souvenirs sur les commencements de l'Union St. Joseph de Montréal*, Montréal, Des Presses à vapeur de Plinguet & Laplante, 1866, p. 1-2.

## 1.1 L'influence de l'Union Saint-Joseph de Montréal

Le 22 mars 1863, une poignée de Canadiens français se réunit pour une première fois dans une salle de classe de la rue Murray à Ottawa pour fonder une société de secours mutuels. Les initiateurs du projet avaient un but bien précis : recréer une organisation Saint-Joseph à l'image de l'Union Saint-Joseph de l'Industrie, située à Joliette. Léonard Desmarais et Jean-Baptiste Champoux, deux cordonniers originaires de Joliette et depuis peu installés à Ottawa, étaient convaincus du bienfait que pourrait avoir ce type d'association pour les travailleurs canadiens-français d'Ottawa<sup>9</sup>. La brève mais inspirante expérience mutualiste de Champoux et Desmarais leur fit prendre conscience de l'importance de la prévoyance durant cette période de libéralisme économique. Ils trouvèrent une oreille attentive à leur projet en la personne du cordonnier Cuthbert Bordeleau, qui allait devenir le premier président de l'association. Lui aussi nouveau résident de la ville, il avait joué un rôle important dans la fondation et l'incorporation de l'Union Saint-Joseph de l'Industrie<sup>10</sup>. D'autres personnes s'unirent au groupe pour former le noyau à la base de l'organisation. Tout porte à croire que plusieurs autres membres fondateurs avaient aussi fait l'expérience de la mutualité. Par exemple, Jean-Baptiste Ethier, qui se joint à l'association à la cinquième réunion, était lui aussi participant à l'Union Saint-Joseph de l'Industrie en 1861<sup>11</sup>.

La fondation de l'Union Saint-Joseph, inspirée des expériences de Champoux,

---

<sup>9</sup> Charles Leclerc, *L'Union Saint-Joseph du Canada : son histoire, son oeuvre, ses artisans!*, Ottawa, Union Saint-Joseph du Canada, 1939, p. 11-12.

<sup>10</sup> Son rôle exact n'est pas connu, mais son nom paraît dans la demande d'incorporation de l'Union Saint-Joseph de l'Industrie. Canada, Legislative Assembly, Parliament, 24 Vict., (1861) *Bill : An Act to incorporate the Union of St. Joseph de l'Industrie*, Québec, Stewart Derbishire et George Desbarats, Queen's Printer, p. 350.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 351.

Desmarais et autres membres fondateurs, reflète la façon dont les idées mutualistes se sont diffusées au sein des communautés canadiennes-françaises. La mobilité de la main-d'oeuvre facilita la propagation d'un type d'association inspiré de l'Union Saint-Joseph de Montréal qui s'imposa dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. Les recherches de Martin Petitclerc ont permis de mettre en lumière le rôle important de cette association dans la mise sur pied et la diffusion du modèle mutualiste canadien-français. Après sa fondation en 1851, plusieurs autres unions Saint-Joseph indépendantes virent le jour<sup>13</sup>. Parmi celles-ci se trouve l'Union Saint-Joseph de l'Industrie, association dont faisaient partie Champoux, Ethier, Bordeleau et Desmarais avant de s'installer à Ottawa. Elle fut fondée en 1860 par un carrossier, ancien membre de l'Union Saint-Joseph de Montréal du nom de Louis Mercil. Ce dernier suivit les traces de son ancienne association en empruntant la constitution et les règlements de l'organisation montréalaise pour mieux commencer les activités à Joliette<sup>14</sup>.

Il est difficile d'évaluer si une association inspira la structure organisationnelle de l'Union Saint-Joseph de Montréal, puisqu'avant les années 1850, le phénomène est plutôt marginal<sup>15</sup>. Son modèle semble découler des organisations de travailleurs, étant donné que seulement les tailleurs de pierre pouvaient devenir membre lors des deux

---

<sup>12</sup> Étant donné la diffusion de la constitution de l'Union Saint-Joseph de Montréal et son utilisation dans sa forme intégrale par plusieurs autres associations naissantes, nous pouvons parler de la diffusion d'un modèle mutualiste.

<sup>13</sup> Petitclerc cite entre autres : « l'Industrie (1860), Saint-Michel de Sorel (1860), Joliette (1861), Saint-Jean-D'Iberville (1863), Ottawa (1863), Trois-Rivières (1864), Lévis (1865), Saint-Joseph de Lévis (1865), Saint-Sauveur de Québec (1865), Notre-Dame de Hull (1869), Sorel (1869), Farnham (1870), Saint-Paul d'Aylmer (1870), Saint-Hyacinthe (1874), Sherbrooke (1874), Saint-François de Sales (1875), Saint-Roch de Québec (1876), Notre-Dame de Beauport (1876) et Lachine (1876) ». M. Petitclerc, *op. cit.*, p. 132.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>15</sup> Il y a quatre sociétés de secours mutuels à Québec : la Société bienveillante des ouvriers de Québec, la Société amicale de Québec, la Société bienveillante de Québec, la Société amicale et bienveillante des charpentiers de vaisseau de Québec, en plus d'une association mutuelle ecclésiastique, la Société ecclésiastique de Saint-Michel. Il n'existe présentement aucune preuve d'une influence quelconque sur la fondation de l'Union Saint-Joseph de Montréal.

premières années de son existence. Par la suite, tous les métiers furent en mesure d'y adhérer. Selon Jacques Plinguet, membre de l'organisation, l'ouverture à tous les corps de travailleur visait à rendre l'association plus « puissante », pour ne pas dire plus stable<sup>16</sup>. En assouplissant les critères d'admission, il était ainsi possible de recruter un nombre beaucoup plus important de sociétaires. C'est ce modèle organisationnel qui fut principalement repris par les associations mutualistes naissantes, c'est-à-dire une organisation ouverte à tous les travailleurs francophones en mesure de payer les cotisations.

Le rôle immédiat de l'Union Saint-Joseph de Montréal dans la mise sur pied d'associations mutualistes est incertain, à l'exception des cas de l'Union Saint-Joseph d'Hochelaga, en 1862 et de Lachine, en 1879. Cependant, beaucoup d'Unions Saint-Joseph avec un fonctionnement similaire à celle de Montréal naquirent durant les deux décennies qui suivirent<sup>17</sup>. Ce sont d'ailleurs les règlements et la constitution de l'Union Saint-Joseph de Montréal qu'utilisèrent les fondateurs de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa pour commencer leur activité. De cette façon, la nouvelle organisation n'avait pas à mettre sur pied tout un système et pouvait espérer atteindre une certaine prospérité plus rapidement. L'Union Saint-Joseph d'Ottawa contribuera à son tour au développement de la mutualité. Léonard Desmarais et Jean-Baptiste Champoux aidèrent à fonder l'Union Saint-Joseph de Beauport en 1875<sup>18</sup>.

---

<sup>16</sup> J. Plinguet, *op. cit.*, p. 7.

<sup>17</sup> Dans le cas de l'Union Saint-Joseph d'Hochelaga, les membres fondateurs assistèrent aux réunions de l'Union Saint-Joseph de Montréal pour se familiariser avec la mutualité. Dans le cas de Lachine, l'association montréalaise a fourni une aide financière. M. Petitclerc, *op. cit.*, p. 132.

<sup>18</sup> Nous ignorons la nature exacte de l'aide apportée, mais tout porte à croire qu'il s'agissait d'un partage de connaissance et d'expérience. Germain Giroux, *Centenaire de l'Union Saint-Joseph de Notre-Dame de Beauport (Société Mutuelle d'assurance-vie, 1876-1976)*, Québec, Sokuedit inc., 1976, p. 19-20.

Ces réseaux de contacts et d'échanges culturels furent très importants pour la diffusion de la mutualité et la fondation d'associations mutualistes. Ils permettaient d'emprunter une constitution déjà établie et un partage de connaissances mutualistes, ce qui représentait un moyen d'éviter de refaire les mêmes erreurs que les associations plus anciennes. Il s'agit d'un avantage considérable puisque les débuts étaient la plupart du temps difficiles. Dans le cas à l'étude, le projet de fonder une Union Saint-Joseph à Ottawa ne reçut pas l'enthousiasme de la population francophone lors de ses premiers jours. Jules Tremblay relate la fondation difficile de l'association :

Le manque de confiance en soi-même, le manque obtus de confiance dans les autres, l'absence d'initiative personnelle chez le plus grand nombre, qui tant de fois ont coûté cher aux Canadiens français, se manifestèrent cauteleusement dans ces réunions, où seuls les quatre promoteurs semblaient réellement vouloir quelque chose.<sup>19</sup>

S'ils étaient si enthousiastes quant à l'occasion de fonder une société de secours mutuels, c'est qu'ils connaissaient les avantages qu'elle pouvait apporter à ses sociétaires, principalement à cause de leur expérience antérieure de la mutualité. Ils étaient conscients de l'apport de l'Union Saint-Joseph de Montréal, ainsi que de celle des autres associations mutualistes dans leur communauté respective. Le projet qu'ils désiraient mettre sur pied se voulait un pas vers le même type de prévoyance que les Unions Saint-Joseph fondées depuis 1851. La retranscription des procès-verbaux de la première réunion est très éloquente. Voici le résumé de l'allocution de Cuthbert Bordeleau lors de l'assemblée de fondation :

[...] M. le chairman s'est levé et a fait un excellent discours en donnant un long détail sur le bien-être et le bénéfice que cette belle et honorable association peut rapporter; et plus mentionnant les associations St. Joseph de

---

<sup>19</sup> Jules Tremblay, *Sainte-Anne d'Ottawa : un résumé d'histoire, 1873-1923*, Ottawa, Cie d'Imprimerie d'Ottawa, 1925, p. 355.

Montréal et de l'Industrie, du progrès qu'ils avaient fait, et du bénéfice qu'ils en ont tiré, en disant que les Canadiens d'Ottawa jouissant de beaucoup de talents et de capacités et étaient capables de montré [sic] autant que nos voisins du Bas.<sup>20</sup>

L'enthousiasme n'était cependant pas général au sein de la population. Les difficultés de l'organisation à rallier des adhérents sous sa bannière lors de ses premiers mois d'existence témoignent du début lent du mouvement mutualiste à Ottawa. Cette communauté était encore trop petite en comparaison avec celle de Québec et de Montréal où la mutualité existait déjà depuis plus de dix ans. Il est aussi possible que les Outaouais, souvent résidents de la ville depuis peu de temps, n'avaient pas confiance en les membres fondateurs. Ceux-ci étaient majoritairement de nouveaux arrivants. Ils pouvaient tout aussi bien repartir avec l'argent des cotisations, étant donné l'absence de protection juridique avant l'incorporation et l'élaboration plus sérieuse du projet<sup>21</sup>.

Il fallut cinq assemblées pour convaincre la population du bien-fondé d'une telle entreprise. Beaucoup de francophones qui assistèrent à la première et la deuxième réunion se désistèrent de sorte qu'à la cinquième rencontre, les organisateurs décidèrent que ceux présents seraient reconnus comme les membres fondateurs. La mutualité en était encore à ses débuts dans la jeune communauté d'Ottawa<sup>22</sup>. Malgré tout, le mouvement réussit à prendre son envol. Au cours de la cinquième réunion, les premières élections lui donnèrent un premier Comité exécutif. Le 1<sup>er</sup> mars 1864, au moins 43

---

<sup>20</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 7, Assemblées générales et procès-verbaux, 22 mars 1863 au 6 septembre 1870, 22 mars 1863.

<sup>21</sup> La plupart des membres fondateurs sont nés au Québec.

<sup>22</sup> Certaines sociétés de secours mutuels utilisaient les journaux locaux pour annoncer la fondation d'une organisation. Dans le cas de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, aucune annonce n'a été publiée. C'est donc de bouche à oreille, sur le perron de l'église ou par le biais de différents organismes locaux que l'association fit sa publicité lors des premières années.

sociétaires votaient lors d'une assemblée<sup>23</sup>. Le 24 janvier 1865, l'organisation comptait 78 membres en règle<sup>24</sup>. Malgré l'absence de statistiques précises sur la première décennie d'activité, nous pouvons affirmer que le commencement fut lent et pénible. L'organisation réussit à naître et à prospérer, mais il fallut plusieurs années avant d'arriver à ce stade.

En dépit des difficultés de fondation, ces premières années forgèrent l'identité de l'association. Un an après son établissement, l'Union Saint-Joseph d'Ottawa imprima son propre livre de règlements<sup>25</sup>. Si dans un premier temps cette initiative devait permettre une distribution au sein des membres, il s'agissait avant tout de mettre à jour la constitution empruntée à l'Union Saint-Joseph de Montréal. Les changements à la constitution et aux règlements n'étaient pas nombreux lors des premières années. Cependant, influencée par sa propre idéologie fondatrice, l'Union Saint-Joseph d'Ottawa prit ses distances structurelles par rapport à l'organisation montréalaise dont elle s'était inspirée et se développa de façon autonome.

## 1.2 L'Union Saint-Joseph d'Ottawa : une organisation canadienne-française

L'adoption de la constitution de l'organisation montréalaise par l'Union Saint-Joseph d'Ottawa limitait automatiquement l'admission aux Canadiens français de religion catholique romaine. Cette règle subsistera au moins jusqu'en 1920. Cependant,

<sup>23</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 7, Assemblées générales et procès-verbaux, 22 mars 1863 au 6 septembre 1870, 1<sup>er</sup> mars 1864.

<sup>24</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 7, Assemblées générales et procès-verbaux, 22 mars 1863 au 6 septembre 1870, 24 janvier 1865.

<sup>25</sup> Ce livre de règlements n'est répertorié dans aucun fonds d'archives. La version des règlements la plus récente disponible est celle de 1871. Les procès-verbaux des réunions font toutefois la preuve de l'impression d'une constitution en 1864. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 7, Assemblées générales et procès-verbaux, 22 mars 1863 au 6 septembre 1870, 12 juillet 1864.

d'autres caractéristiques découlant de l'Union Saint-Joseph de Montréal furent modifiées. Le modèle organisationnel de la constitution revêtait un caractère démocratique qui favorisait l'adaptation des objectifs et de l'idéal mutualiste aux réalités de chaque région où une société de secours mutuels était fondée. La démocratie participative était exigée par la constitution et les règlements. Des amendes étaient imposées aux sociétaires qui ne se présentaient pas aux réunions mensuelles obligatoires de l'organisation. Cependant, c'était généralement une fois par semaine que les membres d'une société de secours mutuels se réunissaient pour discuter de l'admission des aspirants, du paiement des primes de décès ou de maladie, et parfois aussi, du fonctionnement général de l'association. Lors de ces rencontres, la constitution et les règlements pouvaient être modifiés, suivant une procédure rigoureuse et démocratique, tel que stipulé par la charte octroyée par le gouvernement qui spécifiait :

[...] une majorité quelconque de la corporation, pour le temps d'alors, aura plein pouvoir et autorité de faire et établir telles règles, statuts et règlements qui ne devront pas, d'ailleurs être contraires au présent acte, ni aux lois alors en force dans le Haut Canada [...].<sup>26</sup>

Cette majorité était augmentée à deux tiers des votes selon la constitution de l'Union Saint-Joseph<sup>27</sup>. Il était donc possible de modifier la constitution et les règlements conformément à la volonté d'une forte majorité, ce qui excluait une forme de dictature par le Comité exécutif.

Grâce à cette démocratie participative, l'Union Saint-Joseph d'Ottawa se distança rapidement de sa consœur montréalaise. La réalité sociale des travailleurs

---

<sup>26</sup> Canada, Statut du Canada, 27-28 Vict., (1864) *Acte pour incorporer la Société de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa*, Québec, George Desbarats et Malcom Cameron, Imprimeur de la Reine, p. 646.

<sup>27</sup> Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Constitution et règlement de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa*, Ottawa, Presses à vapeur du Courrier d'Outaouais, 1871, p. 13.

d'Ottawa était différente de ceux de Montréal, ce qui entraîna la modification de l'idéal mutualiste au sein de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, et par la même occasion, de la constitution de l'association. L'élément déclencheur ou la situation de crise qui mena à la fondation de l'Union Saint-Joseph de Montréal est une représentation de la misère ouvrière de cette période, reliée à l'essor du capitalisme industriel, telle que représentée par le récit de la mort d'Adolphe Guilbault<sup>28</sup>. Il n'y eut pas d'incitatif similaire lors de l'établissement de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa. De plus, le nombre inférieur d'ouvriers spécialisés à Ottawa nuisait au développement d'une identité liée au travail. Dans ce cas, c'est plutôt un contexte ethnolinguistique difficile découlant de la situation minoritaire des Canadiens français d'Ottawa qui servit de base d'appartenance pour établir l'organisation.

La présence de plusieurs ethnies importantes à Ottawa et les conditions économiques souvent instables créaient de nombreux conflits au sein de cette communauté grandissante. Les divisions entre les groupes ethniques, mais aussi les clivages sociaux, s'expriment dans le partage du territoire urbain lors de la fondation d'Ottawa ainsi que durant son développement dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. Alors que les ouvriers catholiques irlandais et français vivaient majoritairement dans la Basse-Ville, les classes professionnelles s'installaient dans la Haute-Ville, peu importe

---

<sup>28</sup> Le témoignage de Jacques Plinguet en fait la preuve : « Dans l'hiver de 1851, un ouvrier du nom d'Adolphe Guilbault, tailleur de pierre, fort pauvre, tomba malade; il n'avait aucun moyen de soutenir sa famille, encore moins de se procurer à lui-même les remèdes qui lui étaient nécessaires. Son état inspira la pitié de quelques-uns de ses confrères : ils pourvurent à ses besoins pendant sa maladie jusqu'à sa mort, et payèrent même les frais de sa sépulture. Ses amis l'avaient accompagné à sa dernière demeure : en revenant du cimetière, ils discourent entr'eux [sic] sur le bien probable que ferait aux ouvriers une Association où chacun apporterait son obole dans le temps de santé, et où il trouverait secours et appui dans le temps de maladie. » J. Plinguet, *op. cit.*, p. 1-2.

<sup>29</sup> Ces divisions existent aussi à Montréal, mais le peu de travailleurs spécialisés à Ottawa et le contexte minoritaire change la signification des divisions ethniques.

l'origine ethnique<sup>30</sup>. Selon les recherches de Fernand Ouellet, en 1871, 94 % des francophones et 52 % des Irlandais habitaient la Basse-Ville<sup>31</sup>. C'est donc dire qu'il y avait peu de Canadiens français parmi les classes professionnelles. Ainsi, l'aspect ethnique revêtait aussi une signification sociale. Si les patrons étaient surtout des anglophones, les Canadiens français et les Irlandais formaient les deux groupes importants de la classe ouvrière. Ceux-ci venaient à Ottawa dans l'espoir d'améliorer leur condition de vie et de trouver du travail. En fait, ce sont les Anglais qui contrôlaient le développement capitaliste à Ottawa. Les 55 entreprises d'Ottawa détenues par des francophones, qui au total embauchaient 252 personnes en 1871, 45 valaient moins de 10 000 \$. Au même moment, les anglophones possédaient neuf industries valant plus de 100 000 \$ et employaient 1 432 ouvriers. Ce nombre augmentait à 2 807 dans l'ensemble des entreprises qui leur appartenaient<sup>32</sup>.

L'absence de contrôle économique des Canadiens français fut déterminante dans la conception de « classe » de l'Union Saint-Joseph. Même si sa constitution limitait les admissions aux membres de la « classe travaillante », les limites de celle-ci étaient peu définies. Des journaliers, des épiciers et des marchands étaient du nombre des aspirants<sup>33</sup>. C'est plutôt l'aspect ethnique, renforcé par les expériences des Canadiens français de la ville, qui servit d'élément d'appartenance à l'association.

Les divergences ethniques remontaient à beaucoup plus loin que 1871 et pouvaient prendre des tournures violentes. L'insécurité provoquée par la croissance

---

<sup>30</sup> John H. Taylor, *Le visage de la Capitale nationale*, Ottawa, Ministre des Approvisionnements et Services Canada, 1988, p. 14.

<sup>31</sup> Fernand Ouellet, « Disparités socio-économiques et culturelles à Ottawa en 1871 » *Cahier Charlevoix, Études franco-ontariennes*, vol. 6, (2004) p. 23.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 85-86.

<sup>33</sup> Certains membres de l'Union Saint-Joseph étaient de petits commerçants canadiens-français prospères qui employaient plusieurs travailleurs. Olivier Durocher en est un bon exemple.

rapide de la ville et l'immigration importante étaient à la base du conflit. L'article de Michael Cross au sujet de la guerre des « Shiners » nous renseigne sur les racines de l'interaction difficile entre les différentes communautés pauvres d'Ottawa durant le 19<sup>e</sup> siècle. Même si les incidents entourant cet événement eurent lieu une trentaine d'années avant la fondation de l'Union Saint-Joseph, on y voit les éléments à la base de la ségrégation institutionnelle locale qui se développa par la suite. Les nombreux épisodes de violence entre les Irlandais dirigés par Peter Aylen et les Canadiens français du légendaire Joe Montferrant, avaient pour principal objectif le monopole des emplois forestiers. Aylen était convaincu de la supériorité des travailleurs irlandais par rapport aux francophones. Cependant, les querelles revêtaient aussi un caractère économique important. Cross en arriva à la conclusion que les Canadiens français étaient beaucoup plus que des rivaux économiques, ils étaient aussi un groupe identifiable peu organisé. Selon lui, en écrasant les francophones, les Irlandais cherchaient inconsciemment à augmenter leur propre prestige social afin de ne plus être considérés comme la classe inférieure<sup>34</sup>.

La fin de la guerre des « Shiners » ne marqua pas pour autant celle de la violence ethnique à Bytown. En 1849, c'est en plein cœur de la ville que les torys et les réformistes s'affrontèrent lors d'une bagarre générale qui coûta la vie à une personne. Bien que cet incident se voulait une réplique à la sanction royale de la loi d'indemnisation des patriotes, il prit une autre tournure alors que les manifestants utilisèrent des motifs politiques pour exprimer leur intolérance religieuse. Selon les recherches de Lucien Brault sur le sujet, la politique animait seulement une minorité des

---

<sup>34</sup> Michael S. Cross, « The Shiners' War: Social Violence in the Ottawa Valley in the 1830's », *The Canadian Historical Review*, vol. 54, no. 1 (March 1973), p. 24-25.

participants du « Stony Monday »<sup>35</sup>. Bon nombre de réformistes étaient d'ailleurs des Canadiens français catholiques<sup>36</sup>. Ces conflits, quoique politiques et économiques, revêtaient rapidement un caractère racial où de part et d'autre, l'occasion était saisie pour se défouler. Ce n'est qu'avec l'arrivée d'une force de police efficace en 1866 qu'Ottawa observa une diminution de la violence quotidienne<sup>37</sup>.

Ces événements représentent bien l'ampleur de la division entre les différents groupes sociaux et ethniques durant cette période à Ottawa. Il y avait tout de même des contacts de nature non violente entre les ethnies<sup>38</sup>. La situation est à l'image de ce qui se déroule au même moment à Montréal, où la vie sociale est aussi marquée par ces divisions. Le contexte est toutefois très incertain à Ottawa, dû à la croissance rapide de la ville et à l'absence d'institutions civiles, politiques et religieuses efficaces ainsi qu'à la position minoritaire des francophones.

La création d'un évêché à Bytown en 1847 favorisa toutefois la fondation d'institutions francophones et, par la même occasion, offrit un meilleur encadrement social à la population. En plus des Oblats et des Sœurs Grises de la Croix, déjà installés dans la ville depuis 1844 et 1845, s'ajoutèrent des organisations laïques catholiques<sup>39</sup>. Même si le clergé desservait tous les catholiques sans distinction, il ne s'agissait pas d'un gage d'association entre les Irlandais catholiques et les Canadiens français.

En fait, la ségrégation ethnolinguistique était renforcée par les cadres ethniques du phénomène associatif du 19<sup>e</sup> siècle. Les Irlandais d'Ottawa avaient leur St. Patrick's

<sup>35</sup> Lucien Brault, *Ottawa, old & new*, Ottawa, Ottawa Historical Information Institute, 1946, p. 77.

<sup>36</sup> Mentionnons toutefois que Brault ne cite aucune source pour prouver son point.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 131.

<sup>38</sup> Les francophones habitaient dans les mêmes quartiers qu'une bonne partie des Irlandais. Il y avait aussi un petit pourcentage de mariages exogames au sein des francophones, c'est-à-dire 6,5 % des époux et 4,6 % des épouses en 1871. F. Ouellet, *loc. cit.*, p. 56.

<sup>39</sup> Robert Choquette, *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1984, p. 59-60.

Society depuis 1828, les Britanniques fondèrent en 1844 la St. George's Society, alors que les Écossais pouvaient compter sur la St. Andrew's Society dès 1846. Il faut attendre un peu plus longtemps pour voir les francophones établir leurs propres organisations, malgré une population importante. Joseph Balsora Turgeon, alors maire de Bytown, et le Docteur Cléophas Trottier de Beaubien durent se retirer de la *Bytown Mechanical's Institute* en 1851 après une querelle reliée à l'usage du français. Turgeon fonda par la suite une organisation typiquement francophone en 1852, le Cercle littéraire, qui deviendra plus tard l'Institut canadien-français. La fondation de cette institution marqua le début du mouvement associatif laïque canadien-français d'Ottawa. D'autres organisations suivirent, comme la Société Saint-Jean-Baptiste en 1853, et bien sûr en 1863, l'Union Saint-Joseph<sup>40</sup>.

Avant la fondation de l'Union Saint-Joseph, les institutions laïques d'Ottawa s'adressaient surtout à une élite sachant lire et écrire. Celle-ci n'avait pas toujours les mêmes préoccupations que les travailleurs et représentait donc bien mal les intérêts réels de ces derniers<sup>41</sup>. Les organismes de charité tels la Saint-Vincent de Paul venaient en aide aux classes populaires, mais aucun ne leur permettait de s'organiser afin d'affronter les difficultés économiques de la vie. Vu ce contexte, il n'est pas surprenant que l'Union Saint-Joseph ait limité les admissions aux travailleurs francophones, aux petits marchands, en excluant les individus issus des professions libérales. L'Union Saint-Joseph de Montréal avait d'ailleurs la même restriction inscrite dans sa constitution.

---

<sup>40</sup> Gaétan Gervais affirme que l'Institut a encouragé la formation de sociétés de secours mutuels, entre autres, l'Union Saint-Joseph. Pourtant, le *Courrier d'Ottawa*, journal de l'association, ne fait jamais mention de l'Union Saint-Joseph, qui aurait pourtant eu besoin d'aide pour lancer ses activités. Gaétan Gervais « L'Ontario français (1821-1910) » dans Cornelius J. Jaenen, *Les Franco-ontariens*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993, p. 58-59.

<sup>41</sup> En 1871, 55,8% de la population francophone d'Ottawa ne sait pas écrire, et 49,7% ne peut pas lire. F. Ouellet, *loc. cit.*, p. 68.

L'Union Saint-Joseph d'Ottawa conserva ce critère d'admission jusqu'en 1893, demeurant ainsi une organisation de travailleurs et de petits commerçants<sup>42</sup>. En évitant les aspirants socialement influents, les membres préservaient la démocratie participative et la solidarité des attitudes paternalistes qui subsistaient dans certaines organisations plus ouvertes. D'autre part, ses fondateurs étaient issus de la classe travaillante. Parmi eux, on comptait sept cordonniers, deux ferblantiers, deux peintres, un journalier, un épicier, un forgeron, un tailleur de pierres, un menuisier et un individu dont le métier est inconnu<sup>43</sup>.

Ainsi, les journaliers et les petits marchands furent admis dès la fondation. Il eut en 1864 une tentative par un petit groupe pour restreindre l'admission aux gens de métiers, mais la proposition fut rejetée, 23 en faveur et 20 contre<sup>44</sup>. Il n'en sera plus jamais question par la suite. Ce refus de limiter les admissions aux gens de métiers s'explique lorsque l'on examine l'idée à l'origine de l'Union Saint-Joseph. Il semble que l'objet d'union entre les membres fondateurs de l'association ne se soit pas centré sur la question ouvrière, mais sur l'aspect ethnique. Au cours de l'une des premières réunions de l'Union Saint-Joseph, le 13 avril 1863, Cuthbert Bordeleau fit appel aux Canadiens français de la ville dans un discours qui n'avait rien d'ouvrier :

---

<sup>42</sup> Ces restrictions n'excluent toutefois pas la possibilité pour un membre de prospérer et se démarquer socialement. La constitution ne pouvait empêcher un travailleur de s'enrichir ou de prendre de l'influence au niveau local.

<sup>43</sup> Les métiers, selon le recensement de 1871 et les minutes des réunions (20 avril 1863 et 27 avril 1863): Cuthbert Bordeleau, cordonnier; Jean Baptiste Ethier, cordonnier; Théophile Bellemarre, cordonnier; Toussaint Ménard, cordonnier; Damase Noël, cordonnier; Léonard Desmarais, cordonnier; Jean Baptiste Champoux, cordonnier; Ulric Pelletier, ferblantier; Alexis Foisy, ferblantier; Joseph Maheux, journalier; Léon David, épicier ; Fulgence Lalonde, (aucune mention); Alfred Dufour, forgeron; Onézime Barette, forgeron; Barnabé Desjardins, tailleur de pierre; N. Thérien, meublier; Joseph Guérard, peintre; François Sauriol, peintre carrossier.

<sup>44</sup> Compte tenu des deux tiers nécessaires pour amender la constitution et les règlements, le pourcentage n'était pas suffisamment élevé. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 7, Assemblées générales et procès-verbaux, 22 mars 1863 au 6 septembre 1870, 1<sup>er</sup> mars 1864.

Unissons-nous donc Canadiens, et nous serons fort contre les préjugés qui nous accusent de ne pas pouvoir nous unir entre nous. Nous espérons que notre conduite va démentir ces reproches, car il bâte dans la poitrine du Canadien, un coeur noble et généreux, mais la faute chez nous compatriote [sic], la voici, nous sommes trop timides. Cependant, le jour doit être arrivé de sortir de cet assoupissement qui jusqu'à ce jour a entravé l'union entre nous, mais il vaut mieux tard que jamais<sup>45</sup>.

Le discours idéologique se fixa donc, dès ses débuts, autour de l'identité canadienne-française. La composition sociale de ses membres et sa constitution témoignent toutefois de son origine populaire très prononcée. Ce n'est qu'une dizaine d'années après la fondation de l'Union Saint-Joseph que les autres groupes sociaux canadiens-français firent leur entrée dans le mouvement mutualiste.

### 1.3 L'incorporation de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa

Les premières années d'une société de secours mutuels ou d'une association de type coopératif sont marquées par l'enthousiasme prononcé des participants relativement au nouveau projet. L'économie n'est pas le principal enjeu de la société qui est guidée avant tout par la recherche d'un idéal social, beaucoup plus que d'une stabilité financière<sup>46</sup>. Ainsi, les petites associations locales comme l'Union Saint-Joseph étaient

<sup>45</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 7, Assemblées générales et procès-verbaux, 22 mars 1863 au 6 septembre 1870, 13 avril 1863.

<sup>46</sup> Dans son étude concernant la participation dans les associations, Albert Meister détermina quatre étapes du développement des coopératives qui se résument par : 1 — La conquête, c'est-à-dire la croissance, l'établissement de la structure administrative caractérisée par une démocratie participative solide; 2— La consolidation économique, où les membres perdent l'intérêt pour les activités et la gestion de l'association, phase aussi influencée par un rapprochement vers des méthodes administratives capitalistes; 3— La coexistence, c'est-à-dire la relation avec les autres associations, qui se répercutera dans le cas de l'Union Saint-Joseph par le retrait des restrictions d'admission; 4— La prise de pouvoir par les administrateurs et la nécessité d'une formation adéquate pour gérer les opérations devenues trop complexes. Même si cette théorie s'adresse surtout aux coopératives de travail, le processus d'évolution est sensiblement la même pour les sociétés de secours mutuels. Albert Meister, *La participation dans les associations*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1974, p. 192 à 212.

stimulées par un objectif de sociabilité et d'entraide. Ce n'était pas le cas de tous les types de sociétés de secours mutuels. Comparativement aux grandes associations mutualistes anglo-saxonnes de l'époque, les petites sociétés de secours mutuels locales représentaient une autre forme de mutualité, caractérisée par une économie simplifiée se rapprochant beaucoup plus de la bienfaisance que de l'assurance. Les exemples connus montrent qu'elles n'étaient pas solvables d'un point de vue actuariel. Ces associations n'avaient aucun compte à rendre au sujet de leur solvabilité, puisqu'avant la Confédération, il n'existait aucune véritable réglementation concernant le fonctionnement de la mutualité. L'apprentissage de la gestion se développa donc au fil des expériences, à une période où le gouvernement encadrait peu ou pas ce type d'organisation.

Durant la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, la mutualité était perçue comme une forme de bienfaisance par les gouvernements. Ainsi, la législation n'assujettissait les sociétés de secours mutuels à aucune véritable restriction économique et administrative. La Loi sur les compagnies d'assurances de l'Ontario (*An Act respecting Insurance Companies*)<sup>47</sup>, de 1876, n'incluait aucune clause au sujet de ces associations et suivait le chemin pavé par le gouvernement fédéral en se limitant à la réglementation des compagnies d'assurances étrangères. Les différents paliers de gouvernement se préoccupaient beaucoup plus de la faible portion des compagnies canadiennes sur le marché de l'assurance au pays que de la situation des sociétés de secours mutuels. Des 40 compagnies d'assurances en 1867, seulement quatre étaient canadiennes et

---

<sup>47</sup> Ontario, Statutes of Ontario, 39 Vict., (1875-1876) *An Act Respecting Insurance Companies*, Toronto, John Notman, Queen's Printer, 1876, p. 100 à 113.

contrôlaient à peine douze pour cent du commerce de l'assurance-vie<sup>48</sup>. Les capitaux des assurés canadiens étaient alors investis aux États-Unis et en Grande-Bretagne, ce qui incita les hommes politiques à intervenir pour encourager le développement des compagnies canadiennes. Il n'y avait pas de réel intérêt pour les sociétés de secours mutuels, puisqu'elles ne généraient pas d'épargne importante pour stimuler les investissements. Tel qu'expliqué un peu plus loin, la méthode *post mortem* pratiquée par les associations mutualistes n'encourageait pas l'accumulation de capitaux.

Ce n'est que très tard que le gouvernement protégea les certificats de ces organisations comme il le faisait avec les compagnies d'assurances. Les lois en vigueur concernant l'assurance ne pouvaient s'appliquer efficacement aux sociétés de secours mutuels. Le problème découle du statut des membres au sein des associations mutualistes. Puisqu'un sociétaire était assuré, mais aussi assureur, situation différente de l'assurance en général, pouvait-il y avoir un contrat entre les deux obligeant l'organisation à payer des primes à tous ses membres? C'est la question qui fut débattue jusqu'en 1892 en Ontario. D'un point de vue juridique, cette situation laissait sans protection et sans droits les sociétaires, ouvrant ainsi la porte à des cas d'escroquerie<sup>49</sup>. Il était donc possible de voter contre l'octroi d'une prime à un membre décédé, même si ce dernier était en règle à sa mort. Il y avait par ailleurs d'autres formes d'abus qui incitèrent le gouvernement à intervenir. Les employés du chemin de fer du Grand Tronc, par exemple, devaient participer à la société de secours mutuels de la compagnie qui était gérée par les administrateurs. Les travailleurs déboursaient 40 ou 50 sous par mois,

---

<sup>48</sup> Grace Tumwine-Mukubwa, *A History of Regulation of Life Insurance in Canada 1868-1976*, thèse de maîtrise, Toronto, York University, Département de droit, 1977, p. 33.

<sup>49</sup> Ontario, Ontario Sessional Papers, 59 Vict., *The Report of the Inspector of Insurance* (1894) vol. xxviii, part ii, no. 10, A 1896, Toronto, Lud K. Cameron, Queen's Printer, p. C 180.

pour une couverture valable seulement durant les heures de travail et sur le chantier. De cette façon, la compagnie pouvait offrir une compensation financière suite à un accident. Cependant, les dirigeants contrôlaient l'octroi des primes et le travailleur perdait les avantages accumulés lorsqu'il n'était plus employé par le Grand Tronc<sup>50</sup>.

Étant donné l'absence de législation, plusieurs sociétés de secours mutuels sollicitèrent individuellement une loi d'incorporation, qui leur permettait de se fixer sur des bases plus solides. L'incorporation n'était pas obligatoire, mais représentait un avantage considérable. Accordée par le gouvernement au cas par cas, elle légalisait la constitution, les règlements et autres documents des sociétés de secours mutuels en cas de poursuite<sup>51</sup>.

Quelques mois après sa fondation, les membres de l'Union Saint-Joseph décidèrent de solliciter une loi de constitution. Le 11 novembre 1863, lors d'une réunion hebdomadaire, certains sociétaires furent désignés pour rendre visite à leur député, Joseph Merrill Currier, afin que ce dernier demande une charte au nom de l'association à la chambre d'assemblée. C'est ainsi que le 30 juin 1864, *l'Acte pour incorporer la Société de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa* fut sanctionné, après quelques amendements<sup>52</sup>. Ce privilège accordait à l'organisation une personnalité juridique, lui permettant d'acquérir des biens, d'emprunter en son nom, de poursuivre en justice et

---

<sup>50</sup> Canada. Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail, *Rapport de la commission royale sur les relations du travail avec le capital au Canada*, Ottawa, A. Senecal, Queen's Printer, 1889, vol. 1, p. 24.

<sup>51</sup> Province du Canada, Statut de la province du Canada, 13-14 Vict. (1850) *Acte pour incorporer certaines associations charitables, philanthropiques et de prévoyance, et pour protéger d'une manière efficace les fonds des dites associations contre la fraude et le mauvais emploi qu'on en pourrait faire*, Canada, Statuts provinciaux du Canada, vol. III, Toronto, Stewart Derbishire & George Desbarats, p. 1228. Pour plus d'explication, voir: M. Petitclerc, *op. cit.*, p. 91-92.

<sup>52</sup> Province du Canada, Statut de la province du Canada, 27-28 Vict. (1864) *Acte pour incorporer la Société de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa*, Québec, George Desbarats et Malcom Cameron, Imprimeur des lois de sa Très-Excellente Majesté la Reine, p. 646.

d'être poursuivie.

Les chartes octroyées comportaient des avantages et des restrictions qui pouvaient varier selon le désir de la chambre. Dans le cas de l'Union Saint-Joseph, le gouvernement permit à la société d'acquérir et vendre des propriétés foncières pour une valeur annuelle ne dépassant pas 2 000 \$. C'est aussi cette charte qui confirma le fonctionnement démocratique de l'organisation. Les modifications aux règlements et à la constitution devaient être votées et nécessitaient une majorité pour être prises en considération. Pour ce qui est de la définition même de la majorité, elle renvoyait directement à la constitution de l'organisation qui stipulait que les deux tiers étaient nécessaires pour apporter un changement aux règles<sup>53</sup>.

Pour modifier sa charte, l'Union Saint-Joseph devait effectuer une demande officielle devant la Chambre d'assemblée. Elle présenta d'ailleurs une pétition en 1879 demandant l'insaisissabilité des primes versées par la société à ses membres ou à la personne de droit<sup>54</sup>. De cette façon, si le sociétaire décédé n'était pas en règle avec ses créanciers, sa veuve ou son héritier recevait tout de même la totalité de la somme. Cette demande de modification de sa charte témoigne en partie de la situation complexe des sociétés de secours mutuels, causée par l'absence de véritable législation de la part du gouvernement ontarien à ce sujet.

Étant donné cette situation, la jurisprudence faisait office de loi, mais l'incertitude entourant les jugements de la cour et le caractère particulier de chacune des causes compliquaient la tâche des administrateurs des sociétés de secours mutuels qui ne pouvaient jamais véritablement savoir de quelle façon leurs interventions seraient

---

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 647.

<sup>54</sup> Ontario, Statutes of Ontario, 43 Vict. (1879) *An Act to amend the Act Incorporating the St. Joseph Society, of the city of Ottawa*, Toronto, John Notman, Queen's Printer, p. 306.

interprétées. Un avocat était souvent requis pour trancher et s'assurer de la légalité des décisions prises. Ainsi, la plupart du temps, les conflits se réglaient à l'interne, évitant à la société de se retrouver devant les tribunaux<sup>55</sup>. Les administrateurs devaient toutefois constamment préciser les articles de la constitution et des règlements pour faciliter leur interprétation afin de se conformer à la jurisprudence changeante. Cette tâche était nécessaire pour assurer la stabilité juridique à la suite des expériences de l'association.

Grâce à ces efforts, l'Union Saint-Joseph réussit à éviter les poursuites. Napoléon-Antoine Belcourt, connu plus tard pour son dévouement à la cause nationale canadienne-française, œuvrait à titre d'avocat de l'association au tournant des années 1890. Il informait le Conseil exécutif des changements à la législation et leur donnait des conseils concernant les procédures à suivre afin d'adapter la constitution et les règlements de l'Union Saint-Joseph. Toutefois, les membres refusaient que ce dernier se mêle aux débats et participe à la prise de décision, puisque les membres des professions libérales ne pouvaient être membre<sup>56</sup>.

L'Ontario ne représente pas le seul cas de législation mal adaptée aux associations mutuelles de travailleurs. Si l'Angleterre et la France avaient déjà depuis bien longtemps des lois spécifiques à ce sujet, les autres provinces canadiennes et les États-Unis avaient adopté une politique de laissez-faire en la matière. Le Québec, par exemple, exigeait l'enregistrement des compagnies d'assurances dès 1875 pour transiger

---

<sup>55</sup> Par exemple, en 1890, un membre est convoqué à plusieurs reprises pour intempérance et expulsé de l'association. Il est réadmis après les pressions de son avocat, l'association jugeant qu'il valait mieux éviter une poursuite. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 17, Comité des régies, 1888-1916, 15 juillet 1890.

<sup>56</sup> Par exemple, en 1890, lorsqu'il est question de réviser les cotisations, l'association demande l'aide de son avocat, Antoine Napoléon Belcourt, mais les membres refusent que celui-ci participe au débat. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 11, Assemblée générale, livre de minutes, no. 1, 2 août 1887 au 25 octobre 1892, 6 mai 1890.

sur son territoire, mais n'imposait aucune obligation aux sociétés de secours mutuels<sup>57</sup>. Ce n'est qu'en 1899 que le Québec obligea les associations mutualistes à s'enregistrer et les rapports de l'inspecteur ne furent rendus publics sur une base régulière qu'à partir de 1909. Cette période correspond à la montée des sociétés fraternelles d'origine étrangère, forçant ainsi le gouvernement à intervenir pour assurer une plus grande protection de ses citoyens.

## CONCLUSION

Somme toute, malgré l'absence d'encadrement, l'Union Saint-Joseph reposa très tôt sur des bases solides, témoignant tout le sérieux du projet. Les membres fondateurs, qui avaient l'expérience de la mutualité, comprenaient l'importance de l'incorporation afin de gagner la confiance des gens et ainsi faciliter le développement de l'organisation. Cependant, si l'incorporation assurait le statut démocratique de l'association, il ne s'agissait pas d'une garantie de stabilité financière. Il faut toutefois mentionner que les finances ne représentaient pas une priorité durant ces premières années, alors que les fondateurs mettaient l'accent sur l'union et l'entraide des francophones de la ville.

Si la fondation de l'Union Saint-Joseph s'inscrit dans un mouvement mutualiste bas-canadien, son évolution en milieu minoritaire permit le développement d'une association différente, beaucoup plus axée sur l'aspect ethnique. L'absence d'un idéal ouvrier influencera sa croissance durant les années 1890 et facilitera sa transition vers une structure administrative prônant la stabilité financière.

---

<sup>57</sup> Québec, Status du Québec, 39 Vict. (1875) *Acte pour obliger les assureurs à prendre une licence*. Québec, Charles-François Langlois, Imprimeur de sa Très-Excellente Majesté la Reine, p. 37.

## CHAPITRE 2

### LA MULTIPLICATION DES ASSOCIATIONS MUTUALISTES À OTTAWA (1873-1895)

La mutualité ouvrière de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle se caractérise par une multiplication phénoménale du nombre d'organisations locales après la fondation de l'Union Saint-Joseph de Montréal<sup>1</sup>. L'enthousiasme pour la prévoyance gagna rapidement l'ensemble des régions francophones du pays, à mesure où l'industrialisation fit son œuvre. L'Union Saint-Joseph demeura la seule société de secours mutuels canadienne-française à Ottawa pendant une dizaine d'années. La situation changea toutefois à partir des années 1870. Encouragées par la croissance de la communauté francophone de cette ville, de nouvelles associations de prévoyance furent fondées.

C'est cependant durant les années 1880 qu'une véritable concurrence commença à se faire sentir, à la suite de l'implantation de nombreuses sociétés fraternelles à Ottawa. Ces grandes organisations, qui profitaient de la croissance économique pour établir leurs succursales un peu partout, représentaient de sérieux concurrents pour les petites sociétés de secours mutuels locales comme l'Union Saint-Joseph. C'est d'ailleurs à la suite de leur expansion que la dynamique entre les associations canadiennes-

---

<sup>1</sup> Puisque beaucoup d'entre elles connurent une existence éphémère et que l'enregistrement ne fut pas obligatoire avant 1892 en Ontario et 1909 au Québec, il est difficile d'évaluer le nombre exact de sociétés de secours mutuels durant cette période. Les recherches menées par Yvan Rousseau à cet effet confirment la présence d'au moins 82 associations mutualistes fondées avant 1900 et ayant survécu jusqu'en 1909, pour le Québec seulement. Gaston Deschênes, quant à lui, affirme qu'il y aurait eu une centaine d'associations de ce type fondées avant 1900, toujours pour le Québec. L'enregistrement obligatoire des sociétés de secours mutuels en Ontario à partir de 1892 permet un dénombrement plus juste. En 1893, l'Ontario comptait 62 associations mutualistes enregistrées sur son territoire dont dix ayant leur siège social dans la région d'Ottawa. Deux ans plus tard, ce nombre augmenta à 83, stimulé comme nous le verrons par un meilleur encadrement de la part du gouvernement provincial. Yvan Rousseau, « De la cotisation à la prime d'assurance. Le secours mutuels au Québec entre 1880 et 1945. » *Espaces et histoire : Colloque franco-québécois*, Université Renne 2 Haute-Bretagne, 20-21 mai 2003, actes publiés sous la direction de : Alain Croix et Patrick Harismendy, p. 152.

françaises changea, au point de vouloir s'unir afin d'éviter la faillite. La popularité des organisations fraternelles influença aussi les gouvernements, qui cessèrent de percevoir les sociétés de secours mutuels simplement comme une forme de bienfaisance, et même à les considérer un peu plus comme des institutions financières à part entière. Ce chapitre abordera cette transformation de la mutualité et les effets engendrés sur l'Union Saint-Joseph. Il sera d'abord question de la multiplication des associations locales à Ottawa et ensuite des conséquences de la croissance des sociétés fraternelles.

## 2.1 La mutualité pure et la croissance de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa

L'une des grandes distinctions entre une compagnie d'assurances et une société de secours mutuels se trouve dans la façon dont ces deux types de prévoyance financent leurs activités. En empruntant le fonctionnement de sa consœur montréalaise, l'Union Saint-Joseph d'Ottawa adopta ipso facto la méthode *post mortem*, c'est-à-dire celle de la mutualité pure. Cette façon de financer les sociétés de secours mutuels excluait tout calcul actuariel et imposait des tarifs mensuels fixes et égaux pour tous les sociétaires, peu importe l'âge. Un autre montant s'ajoutait à la suite de la mort d'un membre. L'association procéda de cette façon jusqu'à sa transformation majeure en 1895.

La mutualité pure pratiquée par les sociétés de secours mutuels locales n'excluait toutefois pas une certaine prise de conscience du risque et la recherche d'un équilibre. À quelques reprises, les membres de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa changèrent l'âge maximum d'adhésion, le faisant jouer de 40 à 50 ans. C'est finalement en exigeant le double des frais d'admission pour les aspirants âgés de plus de 40 ans en 1865 que la

question se régla<sup>2</sup>. Il n'y avait cependant aucun calcul pour déterminer les cotisations servant à payer des primes remises aux veuves, puisque les contributions étaient recueillies à la suite des décès. Ainsi, l'Union Saint-Joseph n'amassait jamais de grosses sommes d'argent. Les cotisations mensuelles devaient principalement servir à payer les primes en cas de maladie. La gestion du risque résidait dans le caractère fermé de l'association. Le ballottage servait à décider du risque que prenaient les sociétaires en acceptant un nouveau venu. Le désavantage de cette forme de gestion se trouve dans son besoin constant de recruter de nouveaux membres afin d'assurer suffisamment de revenus pour défrayer les primes de décès.

L'engouement de la classe populaire pour ce type de mutualité s'explique en partie par la démocratie pratiquée, qui favorisait une sociabilité entre les membres, stimulée par une participation obligatoire aux réunions. Ces derniers pouvaient tout aussi bien se contenter de faire acte de présence aux activités s'ils ne désiraient pas œuvrer activement à la gestion des affaires<sup>3</sup>. À l'inverse, il était tout à fait possible pour un simple membre sans éducation significative de se faire élire à un poste important<sup>4</sup>.

Le président, quant à lui, jouissait d'un pouvoir beaucoup plus symbolique que décisionnel. Si son rôle était de s'assurer du bon fonctionnement des affaires de l'association, il ne pouvait jamais parler en son nom sans quitter son siège et laisser la

---

<sup>2</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 7, Assemblées générales et procès-verbaux, 22 mars 1863 au 6 sept 1870, 2 mai 1865.

<sup>3</sup> Il y avait cependant d'autres obligations, par exemple celle de chômer la fête patronale, ainsi que celle des associations partageant les mêmes valeurs sociales.

<sup>4</sup> Cette démocratie était protégée par un protocole strict, inscrit dans les règlements qui expliquaient en détail comment les réunions devaient se dérouler. La conduite des membres lors des réunions était aussi dictée par les règlements. Par exemple, il n'était pas possible d'intervenir plus de deux fois sur une même motion, et ces interventions ne devaient pas dépasser 10 minutes. Les intervenants devaient s'adresser directement au président. En cas d'impolitesse, la personne en défaut perdait son droit de parole pour trois mois. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/1, Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, 1887, p. 12.

direction de la conversation au vice-président. De plus, le poste était occupé tour à tour par les sociétaires. Entre la fondation et 1895, seulement trois présidents siégèrent quatre semestres consécutifs, alors que la plupart ne demeuraient jamais en place plus d'un an. Cependant, certains assumèrent la tâche plus d'une fois, à des intervalles irréguliers. Alexis Foisy par exemple, fut président pour les deux semestres de 1867, ainsi que ceux de 1879 (annexe 1). Cette rotation s'effectuait aussi aux autres postes de l'exécutif.

Pour s'assurer que tous les officiers et le président accomplissaient leurs devoirs comme prévu, un comité de régie supervisait leur travail. En cas de problème, ce comité pouvait exiger un vote pour forcer la démission de celui qui avait failli à la tâche<sup>5</sup>. Le choix des officiers s'effectuait tous les six mois, c'est-à-dire en mai et en novembre lors de l'assemblée générale mensuelle. La tâche de ce comité se voulait beaucoup plus une mesure de sécurité en cas de fraude qu'une supervision de la qualité du travail des officiers, étant donné la courte période de temps entre les élections qui permettait un changement fréquent des administrateurs. Cette démocratie était protégée par la structure administrative de l'Union Saint-Joseph, qui encourageait la participation de chacun des sociétaires.

Cette gestion démocratique était très répandue dans les sociétés de secours mutuels pratiquant la méthode *post mortem*. Elle était tributaire d'une idéologie d'entraide et de solidarité entre les membres. L'admission revêtait un caractère fermé et faire partie de l'organisation devenait un privilège. En effet, pour être admis au sein de l'Union Saint-Joseph, le candidat devait premièrement être proposé par un sociétaire qui le connaissait depuis déjà un certain temps. Le comité d'enquête devait par la suite

---

<sup>5</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/1, Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, 1887, p. 36.

s'assurer de la qualification de l'aspirant et présenter un rapport lors d'une réunion hebdomadaire. Le membre potentiel était ensuite soumis à un ballottage secret qui devait décider de son sort<sup>6</sup>. Les admissions se faisaient donc par le biais d'un réseau social et communautaire. Un Canadien français nouvellement arrivé dans la ville devait forger des liens avec les membres de sa communauté avant d'être admissible.

Pour être maintenue, cette sociabilité reposait sur certaines dispositions pour régulariser les interactions entre les sociétaires. Des amendes étaient imposées pour différentes offenses jusqu'en 1893. Lorsqu'un membre ne participait pas à l'assemblée générale mensuelle, une pénalité de 0.10 \$ lui était imposée, à l'exception des cas de maladie et d'absence de la ville justifiées par lettres. L'introduction d'un sujet politique ou religieux pouvait résulter en une amende de 0,15 \$. Si un membre ivre dérangeait la tenue d'une réunion, la somme à payer était fixée à 2 \$. La punition pour l'absence lors des funérailles d'un sociétaire était de 0.25 \$. Le risque d'amendes forçait les membres à se présenter durant les activités et favorisait ainsi un sentiment d'appartenance envers l'association<sup>7</sup>.

D'autres organisations qui décidèrent de ne pas imposer ce genre d'obligation dans leur constitution se retrouvaient avec un bon nombre de problèmes financiers découlant du manque de participation. Dès la deuxième année de ses activités, l'Union Saint-Thomas, qui n'avait pas rendu la présence obligatoire à ses réunions, raya dix-neuf membres qui avaient accumulé plus de douze mois de retard dans les paiements de leurs

---

<sup>6</sup> Il suffisait de dix boules noires, c'est-à-dire dix membres qui refusaient l'admission de l'aspirant pour qu'il ne puisse être admis. *Ibid.*, p. 14.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 9, 12, 13, 24, 39.

cotisations<sup>8</sup>. En octobre 1877, l'organisation reçut seulement 1,25 \$ en contributions mensuelles<sup>9</sup>. Étant donné le peu de participation, qui se résultait souvent par un quorum insuffisant, il était difficile pour l'Union Saint-Thomas d'effectuer les changements à sa constitution afin d'obliger la présence aux réunions et ainsi remédier au problème. Pour faciliter la perception des cotisations, le Comité exécutif proposa d'offrir un mois de contribution gratuite à celui qui aurait participé à toutes les assemblées du mois. Si plusieurs membres avaient assisté au même nombre de réunions, le gagnant serait tiré au sort<sup>10</sup>. Les résultats peu convaincants de cette initiative forcèrent l'Union Saint-Thomas à chercher dès 1879 à fusionner avec une autre société de secours mutuels. En fait, elle ne réussira pas à changer sa situation avant 1893, ce qui l'empêcha de prospérer et d'attirer un nombre considérable de membres.

L'exemple de l'Union Saint-Thomas nous montre à quel point la mutualité pure reposait sur une démocratie participative obligatoire. Cette forme de gestion, pratiquée par l'Union Saint-Joseph, connut un succès relatif jusqu'à la fin des années 1880. Cependant, durant les années 1890, il devint impossible de continuer à opérer selon ces méthodes. Plusieurs facteurs sont à l'origine de l'instabilité qui se dessinait autour de la mutualité pure. Premièrement, la crise économique, qui commença en 1891 pour ne se terminer qu'en 1896, rendait les finances instables, affectant la capacité à payer des membres de l'association. Le commerce du bois, principal moteur industriel d'Ottawa,

---

<sup>8</sup> (CRCCF) -- Fond Union Saint-Thomas -- C120, Minutes des séances, 7 novembre 1875 au 29 juin 1883, 7 septembre 1877.

<sup>9</sup> Le simple fait de se rendre à une réunion encourageait le paiement régulier des cotisations. Le cas de l'Union Saint-Thomas exprime très bien cette situation puisqu'elle recrutait une partie de ses membres au sein des professions libérales et par le fait même mieux nanties que les travailleurs de l'Union Saint-Joseph. Pourtant, les paiements n'étaient pas reçus régulièrement. C'est à l'échec de sa constitution que nous devons le manque de participation des membres de la Saint-Thomas. (CRCCF) -- Fond Union Saint-Thomas -- C120, Minutes des séances, 7 novembre 1875 au 29 juin 1883, 7 novembre 1877.

<sup>10</sup> (CRCCF) -- Fond Union Saint-Thomas -- C120, Minutes des séances, 7 novembre 1875 au 29 juin 1883, 13 juin 1878.

fut particulièrement affecté à partir de l'automne 1891<sup>11</sup>. En plus de la crise économique, la concurrence due à la montée des associations fraternelles catholiques et à la diminution du potentiel de recrutement de nouveaux aspirants augmentait les difficultés de rétention des sociétaires. Les répercussions sur l'Union Saint-Joseph furent immédiates, alors que le nombre de membres passa de 760 en 1892 à 723 en 1894, devant l'incapacité d'admettre suffisamment de candidats pour combler les radiations et les décès. La difficulté de se renouveler pouvait avoir de graves conséquences sur la stabilité de l'association, puisque les moyennes d'âge et de mortalité risquaient d'augmenter considérablement, la rendant de fait moins attirante. Ainsi, les aspirants pouvaient décider de choisir une société de secours mutuels où le fardeau financier relié aux décès serait moins élevé. Il s'agissait donc d'une période difficile pour l'Union Saint-Joseph<sup>12</sup>.

Durant les années 1890, l'Union Saint-Joseph entreprit peu à peu une refonte de sa méthode actuarielle et de son calcul du risque. Les droits d'entrée, déjà établis selon l'âge à l'admission depuis 1871, furent augmentés<sup>13</sup>. En 1893, pour un jeune homme âgé entre 16 à 24 ans, le montant était de 3 \$ alors qu'il s'élevait à 36 \$ pour un aspirant de 44 ou 45 ans<sup>14</sup>. L'association conserva malgré tout ses cotisations mensuelles fixes jusqu'en 1895. Cette échelle de droits d'entrée avait toutefois des avantages. Elle incitait les aspirants à adhérer plus jeunes et les membres plus âgés à verser leur cotisation

<sup>11</sup> Jean Hamelin et Yves Roby, *Histoire économique du Québec, 1851-1896*, Montréal, Fides, 1971, p. 95.

<sup>12</sup> Les autres sociétés de secours mutuels locales se retrouvent dans une situation semblable. (voir tableau 2.2)

<sup>13</sup> En 1871, un aspirant âgé entre 16 et 24 ans payait 3 \$. La somme s'élevait à 4 \$ pour ceux entre 24 et 30 ans, à 5 \$ pour ceux entre 30 et 35 ans, à 6 \$ pour ceux entre 35 et 40 ans, et 12 \$ pour ceux de plus de 40 ans. Union Saint-Joseph, *Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa*, Ottawa, Les presses à vapeur du Courrier d'Outaouais, 1871, p. 20.

<sup>14</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 12, Assemblée générale, Minute book, 1<sup>er</sup> novembre 1892 au 6 décembre 1897, 7 mars 1893.

régulièrement sans quoi ils s'exposaient à devoir payer à nouveau les frais d'admission. Cette initiative engagea l'organisation dans la voie d'un certain calcul du risque sur une base individuelle, marquant aussi un éloignement des valeurs mutualistes initiales. L'arrivée de nouvelles associations de prévoyance durant les années 1870 et 1880 à Ottawa n'est pas étrangère à ce changement idéologique au sein de l'Union Saint-Joseph.

## 2.2 La multiplication des sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises à Ottawa

Le phénomène de la multiplication des sociétés de secours mutuels toucha Ottawa une vingtaine d'années après les grandes villes du Québec. Le développement plus tardif d'Ottawa est la principale raison expliquant pourquoi l'Union Saint-Joseph fut pendant une décennie l'unique association mutualiste à offrir ce genre de service aux Canadiens français. La croissance rapide de cette communauté, qui passa de 2056 personnes en 1851 à 3 644 en 1861, et 12 790 en 1891, facilita l'implantation d'organisations pour combler les différents besoins de sociabilité et d'entraide (tableau 2.1). Même si les sociétés de secours mutuels n'étaient composées que d'un nombre restreint de membres pour la plupart, elles nécessitaient un certain bassin d'aspirants pour espérer prospérer dans le futur, compte tenu du mode actuariel utilisé. Ainsi, la population francophone était trop faible durant les années 1860 pour que plusieurs associations mutualistes soient viables.

Tableau 2.1

## La population francophone d'Ottawa entre 1861 et 1891

|                                   | 1861   | 1871   | 1881   | 1891   |
|-----------------------------------|--------|--------|--------|--------|
| <b>Population totale</b>          | 14 669 | 21 545 | 27 412 | 37 269 |
| <b>Pourcentage de francophone</b> | 25.02  | 33.48  | 34.23  | 29.14  |
| <b>Population francophone</b>     | 3644   | 7214   | 9384   | 12 790 |

Sources : Canada, *Recensement des Canadas (1861)*, Québec, Les presses à vapeur S.B. Foot, 1863, vol. 1, p. 48; Canada, *Census of Canada (1871)*, Ottawa, J.B. Taylor, 1873, vol. 1, p. 276; *Census of Canada (1881)*, Ottawa, Maclean, Roger & co, 1882, vol. 1, p. 264-265; *Census of Canada (1891)*, Ottawa, S.E. Dawson, 1893, vol. 1, p. 168-169.

L'implantation de la Société Saint-Pierre d'Ottawa en 1873 changea la position de l'Union Saint-Joseph. Dorénavant, elle ne serait plus la seule à vouloir faire de la prévoyance un objet d'union des Canadiens français d'Ottawa<sup>15</sup>. D'autres organisations s'ajoutèrent peu de temps après. En 1875, l'Union Saint-Thomas fut incorporée. Les années 1885 et 1887 marquèrent la fondation de la Saint-Antoine de Padoue et de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, portant ainsi à cinq le nombre de sociétés locales de secours mutuels canadiennes-françaises dans la ville (tableau 2.2).

<sup>15</sup> Il n'est pas possible d'affirmer à 100 % qu'il n'y a pas eu de sociétés de secours mutuels canadiennes françaises fondées entre 1863 et 1873. Si tel est le cas, l'absence de traces, de demandes d'incorporations ou d'interaction avec les autres organismes d'Ottawa laisse croire une existence éphémère de celles-ci.

Tableau 2.2

**Les principales sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises d'Ottawa en  
1893, 1894 et 1895**

| Organisation                           | Année de<br>fondation | Année<br>d'incorporation | Nombre de<br>membres au 31<br>décembre 1893* | Nombre de<br>membres au<br>31 décembre<br>1894           | Nombre de<br>membres au<br>31 décembre<br>1895 |
|----------------------------------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Union Saint-<br>Joseph                 | 1863                  | 1864                     | 740                                          | 723                                                      | 1153                                           |
| Société Saint-<br>Pierre               | 1873                  | 1874                     | 200                                          | 150                                                      | Fusion avec<br>l'Union<br>Saint-Joseph         |
| Union Saint-<br>Thomas                 | 1875                  | 1877                     | 489                                          | Admission<br>des membres<br>à la Société<br>des artisans | -----                                          |
| Société Saint-<br>Antoine de<br>Padoue | 1885                  | 1887                     | 330                                          | 271                                                      | 200                                            |
| Union Saint-<br>Jean Baptiste          | 1887                  | 1888                     | 179                                          | 282                                                      | 375                                            |

\*Union Saint-Jean Baptiste, 31 octobre 1893.

Sources : Ontario, *Ontario Sessional Papers, Report of the Inspector of Insurance and Registrar of Friendly Societies* (1893), Toronto, Queen's Printer, 1895, vol. xxvii, part iii, p. C85 - C90, C124-C127; Ontario, *Ontario Sessional Papers, Report of the Inspector of Insurance and Registrar of Friendly Societies* (1894), Toronto, Queen's Printer, 1896, vol. xxviii, part ii, p. C78-C81, C117-C120; Ontario, *Ontario Sessional Papers* (1895), Toronto, Queen's Printer, 1897, vol. xxix, part iii, p. C83-C84, C87-C91.

Puisque les sociétés de secours mutuels revêtaient souvent un caractère fermé, par des exigences linguistiques, religieuses et sociales, elles véhiculaient une idéologie façonnée par ces restrictions. Dans le cas de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, ce n'est qu'en 1893, dans le cadre de ses tentatives de fusion, qu'elle accepta des aspirants issus de professions libérales. Entre-temps, la fondation de l'Union Saint-Thomas en 1873 vint combler le besoin pour une différente forme de mutualité au sein de la communauté

francophone. Cette association n'imposait aucune restriction outre que celle d'être un Canadien français catholique et revêtait un fort caractère intellectuel. Elle comptait dans ses rangs des travailleurs, mais aussi des pharmaciens, des médecins, et des parlementaires<sup>16</sup>. La mission sociale de l'organisation dépassait le simple soutien financier et comportait un caractère éducatif lors des premières années, par l'offre de conférences sur l'histoire du pays, en plus des services d'une bibliothèque<sup>17</sup>. Les membres n'avaient aucune obligation de sociabilité ni aucune obligation à participer aux réunions, à l'exception de ceux qui siégeaient au Comité exécutif. Il s'agissait d'une société de secours mutuels qui offrait relativement le même type de services de prévoyance, mais porteuse d'une idéologie sociale fondamentalement différente.

Dans le cadre d'une tentative de fusion en 1880 entre l'Union Saint-Thomas, la Société Saint-Pierre et la Société des Franco-canadiens, les différends idéologiques firent avorter le projet<sup>18</sup>. Les membres de la Saint-Thomas s'opposaient à certaines obligations comme celle de chômer la Saint-Jean-Baptiste sous peine d'amende, ainsi que les sorties obligatoires en corps lors des funérailles. À l'inverse, la Société Saint-Pierre et la Société des Franco-canadiens refusaient de payer pour le maintien de la bibliothèque de l'Union Saint-Thomas<sup>19</sup>. Ces associations, qui avaient leur propre objectif social, étaient porteuses d'une conception différente de l'essence de la mutualité. C'est que la fondation d'une société de secours mutuels s'inscrivait dans un

---

<sup>16</sup> (CRCCF) -- Fond Union Saint-Thomas -- C120, Minutes des séances, 7 novembre 1875 au 29 juin 1883, 5 juillet 1878.

<sup>17</sup> Nous n'avons pas d'information concernant le contenu de cette bibliothèque. Union St. Thomas, *Règlements de l'Union Saint-Thomas : société fondée à Ottawa, le 7 novembre 1875 sous le patronage de Sa Grandeur Mgr. Joseph, Thomas Duhamel, évêque d'Ottawa*, Ottawa, A. Bureau, 1888, p. 8.

<sup>18</sup> Nous ignorons les raisons de cette tentative de fusion, mais la constitution inefficace de l'Union Saint-Thomas y est sans aucun doute pour quelque chose.

<sup>19</sup> (CRCCF) -- Fond Union Saint-Thomas -- C120, Minutes des séances, 7 novembre 1875 au 29 juin 1883, 13 juin 1878; 27 octobre 1879.

cadre idéologique précis. Changer le cheminement d'une association aurait signifié la fin du projet pour lequel ses membres avaient œuvré depuis sa création. Même si elles utilisaient le même type de gestion de la mutualité, leurs objectifs sociaux divergeaient. Ces différences marquèrent la dynamique entre les petites associations locales jusqu'en 1890.

L'Union Saint-Joseph, qui refusait alors tout aspirant issu des professions libérales, avait pour objectif le secours de la classe populaire canadienne-française. Les membres hésitaient ainsi à admettre des membres trop influents et refusaient les individus des professions libérales afin de conserver le contrôle sur l'organisation. Au fil des ans, le succès de l'entreprise amena un questionnement sur cette doctrine rassemblant les membres de l'Union Saint-Joseph et parfois des interrogations sur certains aspects de celle-ci. La remise en question s'effectuait par la mise sur pied d'associations mutualistes offrant les mêmes services. Par exemple, la fondation de l'Union Saint-Thomas se fit selon une idéologie complètement différente. Malgré plusieurs membres issus de la classe ouvrière, ses services s'adressaient à l'ensemble la population canadienne-française, y compris les gens des professions libérales. L'Union Saint-Thomas axait donc son idée rassembleuse sur l'aspect ethnique sans distinction sociale. Malgré une plus grande ouverture, elle ne réussit jamais à devenir plus populaire que l'Union Saint-Joseph, principalement à cause de l'échec de sa constitution. Cette dernière confirmera son hégémonie lors de la croissance mutualiste des années 1880.

L'évolution exacte de l'engouement pour mutualité à Ottawa est difficile à déterminer, du moins de façon quantitative durant les décennies 1860 et 1870, étant

donné l'absence de données statistiques<sup>20</sup>. Cependant, une forte poussée mutualiste est observable lors des années 1880. Il est possible de constater les effets de cette croissance de la mutualité au sein de l'Union Saint-Joseph (tableau 2.3).

**Tableau 2.3**

**Statistiques semestrielles de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa entre 1878 et 1888**

| Date            | Nombre de membres | Admis | Rayé |
|-----------------|-------------------|-------|------|
| 30 avril 1878   | 261               | 8     | 7    |
| 31 octobre 1878 | -                 | -     | -    |
| 30 avril 1879   | 265               | 4     | 6    |
| 31 octobre 1879 | 262               | 4     | 6    |
| 30 avril 1880   | 269               | 12    | 5    |
| 31 octobre 1880 | 264               | 18    | 6    |
| 30 avril 1881   | 272               | 13    | 4    |
| 31 octobre 1881 | 311               | 45    | 4    |
| 30 avril 1882   | -                 | -     | -    |
| 31 octobre 1882 | 328               | 25    | 4    |
| 30 avril 1883   | 388               | 30    | 7    |
| 31 octobre 1883 | 421               | 36    | 3    |
| 30 avril 1884   | -                 | -     | -    |
| 31 octobre 1884 | 520               | 29    | -    |
| 30 avril 1885   | 551               | 46    | 5    |
| 31 octobre 1885 | 579               | 30    | -    |
| 30 avril 1886   | 608               | 32    | 3    |
| 31 octobre 1886 | 638               | 35    | 3    |
| 30 avril 1887   | -                 | -     | -    |
| 31 octobre 1887 | -                 | -     | -    |
| 30 avril 1888   | 735               | 65    | 4    |
| 31 octobre 1888 | 794               | 68    | 4    |

Sources : Rapports semestriels ajoutés aux procès-verbaux des réunions (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20, vol. 8, Assemblée générale, procès verbaux, 7 mai 1878 au 25 avril 1882; (CRCCF). -- Fond Union du Canada -- C20, vol. 9, Union Saint-Joseph Assemblée générale, Procès-verbaux 2 mai 1882 au 27 octobre 1885; (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20, vol. 10, Procès Verbaux, 3 novembre 1885 au 26 juillet 1887; (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20, vol. 10, Assemblées générales, livre de minutes no. 1, 2 août 1887 au 25 octobre 1892.

<sup>20</sup> Les annuaires municipaux sont peu loquaces. Puisque la mutualité représentait seulement une petite partie des activités de plusieurs associations orangistes et maçonniques, il est difficile de déterminer la place qu'occupait la mutualité durant ces années.

L'augmentation des admissions est attribuable à la poussée démographique, mais aussi à un engouement pour la mutualité, relatif au développement économique de la ville. Entre le 31 octobre 1880 et le 31 octobre 1888, l'Union Saint-Joseph connut une croissance de 300 %! Il y a bien sûr l'augmentation de la population francophone d'Ottawa qui explique la croissance. Toutefois, elle est nettement insuffisante pour justifier une telle hausse, se fixant à 36 % entre 1881 et 1891. Une augmentation significative des demandes d'admission est constatée après l'achat d'un édifice à l'angle des rues York et Dalhousie en 1884, ce qui permet à l'Union Saint-Joseph de rayonner davantage. Cependant, la hausse de ses effectifs commença bien avant 1884. Il faut donc chercher ailleurs la véritable raison de cette croissance.

À la suite de l'introduction de la politique tarifaire du gouvernement conservateur de John A. Macdonald en 1879, un petit secteur industriel se développa à Ottawa, créant ainsi beaucoup d'emplois pour les Canadiens français. Le nombre d'entreprises passa de 302 en 1881 à 509 en 1891, tandis que le nombre total d'employés qui se chiffrait au départ à 3 945 augmenta à 6 294 pour ces mêmes années (tableau 2.4). Il ne s'agit généralement pas de grands établissements, mais plutôt de petites entreprises employant quelques travailleurs seulement. La seule exception est l'industrie du sciage avec cinq scieries en 1891 embauchant près de la moitié de la main-d'oeuvre industrielle de la ville<sup>21</sup>. Les autres secteurs d'activité profitèrent de cette

---

<sup>21</sup> Les cinq scieries emploient 2 514 travailleurs en 1891. Les autres secteurs d'activités employant plus de cent travailleurs selon le recensement de 1891 sont : modistes et couturières (102 établissements, 395 travailleurs); bureau d'imprimerie et de publication (3 établissements, 187 travailleurs) ; reliure (6 établissements, 164 travailleurs) ; peintres et vitriers (10 établissements, 161 travailleurs) ; fabriques de portes, châssis et persiennes (5 établissements, 131 travailleurs); tailleurs et drapiers (50 établissements, 130 travailleurs); fonderies et confections de machines (9 établissements et 124 travailleurs); plâtrier (11 établissements, 121 travailleurs); manufacture de meubles (13 établissements, 106 travailleurs) et boulangeries (21 établissements et 101 travailleurs), fabrique de billets de banque, (1 établissement, 100

croissance, permettant à plusieurs petites industries de croître sans toutefois devenir aussi importantes.

**Tableau 2.4**

**La croissance des emplois et des industries à Ottawa entre 1871 et 1891**

| Année du recensement            | 1871      | 1881      | 1891      |
|---------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Capital investi en dollars      | 1 914 287 | 2 408 470 | 5 878 607 |
| Nombre d'employés               | 3 064     | 3 945     | 6 294     |
| Salaire annuel moyen en dollars | 275       | 247       | 273       |

Sources : *Canada, Census of Canada, 1870-1871, vol. 3, Ottawa, I. B. Taylor, 1875, p. 450; Canada, Census of Canada, 1880-1881, vol. 3, Maclean, roger & Co., 1883, 502; Canada, Census of Canada, 1890-1891, S. E. Dawson, Queen's Printer, 1894, p. 385.*

La prospérité économique n'est pas un gage de prospérité pour les associations mutualistes, puisque chaque expérience est unique à ce niveau et dépend d'un contexte beaucoup plus général. Cependant, elle encourage le développement d'un mouvement important grâce à de meilleures conditions économiques.

Les meilleures possibilités d'emploi permirent aux Canadiens français d'Ottawa de développer une forte culture mutualiste. Il suffit d'établir le potentiel d'aspirants par rapport au nombre de membres au sein de ces organisations pour comprendre l'ampleur du phénomène. Malgré l'absence de statistiques précises, il est possible de construire un modèle statistique approximatif à partir des données recueillies dans les recensements pour estimer le potentiel mutualiste d'Ottawa. Les sociétés de secours mutuels s'adressaient aux hommes d'un âge minimum se situant entre 16 et 18 ans et d'un maximum variant entre 40 à 50 ans, selon les associations. L'Union Saint-Joseph

---

travailleurs), *Canada, Census of Canada, 1890-1891, S. E. Dawson, Queen's Printer, 1894, p. 14, 19, 41, 64, 84, 130, 164, 234, 258, 268, 286, 294, 328.*

permettait l'admission aux aspirants âgés entre 18 à 45 ans. Cependant, les membres pouvaient demeurer au sein de l'organisation jusqu'à 70 ans, avant de retirer leur prime sous forme de pension. Ainsi, même s'ils formaient seulement une faible partie de l'association et qu'ils n'étaient plus en mesure de se joindre à une société de secours mutuels, les 45 à 70 ans doivent être inclus dans les calculs. En utilisant le nombre d'hommes dans les tranches d'âges pouvant adhérer aux associations mutualistes fournies dans les recensements et en se basant sur le pourcentage d'hommes<sup>22</sup> au sein de la population, il est possible d'arriver à une approximation du nombre de personnes pouvant appartenir aux sociétés de secours mutuels (tableau 2.5)<sup>23</sup>.

**Tableau 2.5**

**Nombre de membres potentiels pour les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises d'Ottawa**

| <b>Année</b>                                         | <b>1861</b> | <b>1871</b> | <b>1881</b>  | <b>1891</b>  |
|------------------------------------------------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
| <b>Âge</b>                                           | 15 à 70     | 16 à 71     | 16 à 69      | 15 à 69      |
| <b>Nombre total pour la tranche d'âge déterminée</b> | 4 286       | 5 669       | 7 424        | 11 048       |
| <b>Pourcentage de francophones</b>                   | 25.02       | 33.48       | <b>34.23</b> | <b>29.14</b> |
| <b>Approximation du nombre de membres potentiels</b> | 1 072       | 1 898       | <b>2 541</b> | <b>3 219</b> |

*Le pourcentage de francophones est établi selon les recensements aux années fixées, par rapport à la population totale de la ville.*

*Sources : Canada, Recensement des Canadas (1861), Québec, Les presses à vapeur S.B. Foot, 1863, vol. 1, p. 512-519; Canada, Census of Canada (1871), Ottawa, J.B. Taylor, 1873, vol. 2, p. 513-515; Census of Canada (1881), Ottawa, Maclean, Roger & co, 1882, vol. 2, p. 87-95; Census of Canada (1891), Ottawa, S.E. Dawson, 1893, vol. 2, p. 11-13.*

<sup>22</sup> Notons que la mutualité constituait une culture essentiellement masculine et que les femmes ne pouvaient pas participer aux activités.

<sup>23</sup> Les contraintes sont multiples puisque les sociétés de secours mutuels n'ont pas les mêmes règlements concernant l'admission des membres en ce qui a trait à l'âge, le statut social, etc.

En 1893, les cinq sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises d'Ottawa comptaient au total 1 938 inscriptions (tableau 2.2). Compte tenu de notre approximation de 3 219 membres potentiels pour l'année 1891, on peut déduire, sous réserve<sup>24</sup>, qu'une forte proportion des hommes canadiens-français participait aux activités de ces associations locales<sup>25</sup>.

Ainsi, la culture mutualiste canadienne-française d'Ottawa, à la fin des années 1880, offrait plusieurs options de prévoyance. Cependant, la présence d'un trop grand nombre d'associations pouvait devenir problématique. D'un point de vue économique, la multiplication de ces organisations pouvait entraîner des conséquences fatales étant donné le mode actuariel utilisé. L'augmentation de l'âge des membres amenait forcément à court ou à long terme une croissance des décès et donc des obligations financières pour les sociétaires. Les Canadiens français d'Ottawa ont vu naître plusieurs sociétés de secours mutuels, même trop par rapport aux besoins réels. Elles offraient sensiblement les mêmes services d'aide aux malades et de primes de décès, mais avec une idée différente de ce que devait être la mutualité. Cependant, leur caractère ethnique et surtout religieux unissaient les sociétés de secours mutuels d'Ottawa. Ce lien d'appartenance allait servir plus tard, lorsqu'elles tentèrent de s'affilier pour contrer la compétition des grandes sociétés fraternelles.

---

<sup>24</sup> Premièrement, il est impossible de considérer les hommes âgés de plus de 45 ans non membres d'une association mutualiste en tant qu'aspirants potentiels. À l'inverse, il était aussi possible d'appartenir à plus d'une organisation.

<sup>25</sup> Il n'est pas possible d'effectuer la même comparaison pour les années précédentes, fautes de statistiques disponibles.

### 2.3 Le rôle du clergé et de la religion catholique

La religion joue un rôle important dans l'établissement des sociétés de secours mutuels locales à Ottawa. L'établissement de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa fit suite à une vague d'implantation d'institutions religieuses dans la ville. Après la fondation du diocèse d'Ottawa en 1847, le clergé encadra de façon plus stricte la vie de ses fidèles et poursuivit sa mission d'éducation et de charité dans cette ville qui était reconnue pour sa violence. Mgr Bourget et Mgr Lartigue avaient pris conscience du besoin d'évangélisation des ouvriers et forestiers de l'Outaouais afin de contrer le désordre et l'indiscipline<sup>26</sup>. Après la venue du premier évêque en 1848, Mgr Guigues, le clergé s'intéressa de près au quotidien des fidèles, ainsi qu'à leurs associations. À cette époque, l'Église de l'Ontario tirait ses racines directement de celle du Québec, avec une forte influence de la part du diocèse de Montréal. C'est d'ailleurs Mgr Bourget et Mgr Laflèche qui choisirent Joseph-Thomas Duhamel pour diriger l'Église d'Ottawa en 1874, principalement parce qu'ils partageaient sensiblement les mêmes idéologies socioreligieuses<sup>27</sup>. Ainsi, Guigues, mais surtout Duhamel, supervisait les activités des associations des Canadiens français, à l'image de ce qui se déroulait au Québec<sup>28</sup>.

L'encadrement de la mutualité par le clergé semble avoir été plus facile à Ottawa qu'à Montréal, essentiellement à cause du contexte minoritaire de la communauté canadienne-française dont les activités se concentraient sur la paroisse. Il est aussi possible que les membres fondateurs de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa se souvenaient de la

---

<sup>26</sup> Robert Choquette, *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*, Ottawa, Édition de l'Université d'Ottawa, 1984, p. 140.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 193.

<sup>28</sup> Mgr Duhamel visitait annuellement l'Union Saint-Joseph. C'était l'occasion pour lui de présenter son approbation aux activités de l'association.

querelle entre l'Union Saint-Joseph de Montréal et le clergé montréalais<sup>29</sup>. Un chapelain fut élu à l'unanimité à peine deux mois après la fondation de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, non pas à la requête de l'Église, mais bien à la demande des gens présents à la réunion<sup>30</sup>.

Ainsi, en acceptant la présence d'un prêtre pour certifier la moralité de ses activités, l'Union Saint-Joseph s'assurait de l'appui du clergé. En fait, l'encadrement par les membres de l'Église représentait une obligation pour espérer recevoir l'approbation nécessaire afin d'opérer et d'admettre un nombre suffisant de Canadiens français et ainsi conserver des bases financières solides. Une organisation approuvée par le clergé pouvait bénéficier d'une bonne publicité et de l'aide des autres associations catholiques, tandis qu'à l'inverse, un refus de se soumettre à la présence d'un chapelain aurait mené à une condamnation, dans la lutte de l'Église contre les sociétés secrètes. C'est dans cette optique que l'Union Saint-Joseph concéda le privilège à l'évêque du diocèse d'Ottawa de nommer un de ses prêtres en qualité de chapelain.

En théorie, ce dernier veillait seulement aux questions morales, car selon la constitution de l'Union Saint-Joseph, il n'avait aucun droit d'intervention dans les

---

<sup>29</sup> L'Union Saint-Joseph de Montréal avait dû se soumettre, en 1857, à la visite d'un chapelain lors des réunions afin que ce dernier s'assure de la moralité de l'association. Cette situation ne fut pas sans créer un certain émoi au sein des membres qui refusaient toute forme d'ingérence dans les affaires de l'association. Le clergé obligea la tenue d'un vote pour imposer la présence du chapelain lors des réunions au terme d'une querelle qui avait duré quatre ans. Les associations, qui refusaient de se soumettre à la présence d'un membre de l'Église afin d'assurer la moralité de ses activités risquaient de recevoir le titre de sociétés secrètes et par la même occasion ses membres étaient passibles d'excommunication. D'ailleurs, le clergé obligea l'Union Saint-Joseph de Montréal à interdire l'entrée aux athées, obligeant par le fait même une restriction des admissions aux catholiques romains. J. A. Plinguet, *op. cit.*, p. 15 ; Martin Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire : histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'histoire, 2005, p. 176.

<sup>30</sup> Dès la fondation, l'association s'adressait seulement aux catholiques romains. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 7, Assemblées générales et procès-verbaux, 22 mars 1863 au 6 septembre 1870, 18 mai 1863.

activités économiques et organisationnelles<sup>31</sup>. L'objectif était d'empêcher l'Église de s'immiscer dans les affaires de l'organisation. Cependant, cette règle ne semble pas toujours respectée. Le chapelain Routhier, lors d'une assemblée en 1885, exprima son implication au sein de l'association : « Je voudrais continuer à donner quelques conseils pratiques au sujet de l'économie et faire des membres de l'Union Saint-Joseph des hommes sérieux et de bons chrétiens<sup>32</sup> ». Cette citation laisse sous-entendre une certaine influence sur les affaires générales de l'organisation, hors de la sphère morale, malgré l'interdiction de parole lors des assemblées. En 1894, le chapelain remit même sa démission pour s'opposer à l'attitude de certains sociétaires qui se dressaient contre la direction que tentait de prendre l'association<sup>33</sup>. Les procès-verbaux sont peu loquaces quant à la raison exacte de cette démission et la suite des événements, mais les membres s'empressèrent de voter une mesure pour la refuser<sup>34</sup>.

Si officiellement le chapelain n'avait aucun droit de parole, l'envergure de son influence est difficile à déterminer. Il est d'ailleurs fort probable que la situation pouvait varier selon les différentes sociétés de secours mutuels. Outre ce fait, le rôle exact du clergé et de l'idéologie religieuse au sein de l'Union Saint-Joseph est difficile à établir avant 1895, puisqu'il était interdit d'aborder ce thème lors des réunions. Cependant, la

---

<sup>31</sup> La constitution de 1871 spécifiait : « Les Messieurs du clergé Catholique Romain, ont le privilège d'assister aux séances de la Société, sans cependant avoir le droit de prendre part aux délibérations ou discussion de la Société, excepté pour ce qui regarde la morale des membres. » Cette règle, établie dans la constitution de l'Union Saint-Joseph de Montréal demeurait encore présente dans la version reprise par l'Union Saint-Joseph d'Ottawa. Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa*, Ottawa, Presses à vapeurs du Courrier d'Outaouais, 1871, p. 27.

<sup>32</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 10, Procès Verbaux, 3 novembre 1885 au 26 juillet 1887, 3 novembre 1885.

<sup>33</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 12, Assemblée générale, Minutes Book, 1<sup>er</sup> novembre 1892 au 6 décembre 1897, 6 novembre 1894.

<sup>34</sup> L'association essaie à tout prix de ne pas déplaire aux membres de l'Église catholique, qui pouvaient décider d'appuyer davantage d'autres sociétés de secours mutuels, nuisant ainsi au recrutement de l'Union Saint-Joseph. D'autant plus que certaines sociétés fraternelles catholiques, comme les *Catholic Mutual Benefit Association*, étaient très bien vues par le clergé.

religion et la paroisse déterminaient les liens entre les associations et donc représentaient le coeur des relations interorganisationnelles, à Ottawa, autant qu'à l'extérieur de la ville. D'ailleurs, l'Union Saint-Joseph joua un rôle important à ce niveau durant les années 1880.

#### 2.4 La relation entre l'Union Saint-Joseph d'Ottawa et les associations canadiennes-françaises hors de la ville

La mutualité canadienne-française était à l'image des francophones du Canada durant cette période. Les mouvements de population facilitèrent le développement des sociétés de secours mutuels, mais permirent aussi de tisser des liens entre les associations des différentes villes, surtout entre celles partageant le même Saint Patron. Ces relations furent à l'origine d'un réseau de solidarité entre les associations mutualistes des différentes paroisses. Les interactions facilitaient le partage des connaissances et des expériences mutualistes pour améliorer les règlements de chaque organisation.

Des congrès regroupant les sociétés de secours mutuels qui partageaient la même idéologie se tenaient régulièrement. Peu de détails existent sur ces rencontres et leur déroulement, mais des indices laissent croire qu'elles étaient relativement fréquentes. Les dirigeants de l'Union Saint-Joseph se rendaient régulièrement dans différentes localités pour ces grands rassemblements. En 1880, elle envoya des délégués à la convention des sociétés de bienfaisance qui se déroula à Québec le 24 juin<sup>35</sup>. En juin 1885, l'Union Saint-Joseph de West Farnham tint un grand rassemblement de sociétés

---

<sup>35</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 8, Assemblée générale, procès verbaux, 7 mai 1878 au 25 avril 1882, 7 décembre 1880, 1<sup>er</sup> juin 1880.

de secours mutuels francophones, réunissant des associations canadiennes et américaines, pour fêter et discuter de mutualité<sup>36</sup>. En 1888, ce fut au tour de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa d'organiser un grand congrès dans le cadre de son 25<sup>e</sup> anniversaire. Au moins quinze sociétés de secours mutuels, dont plusieurs sous le patronat de Saint-Joseph, étaient présentes, telles l'Union Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, Farnham, Sherbrooke, Montréal, Saint-Sauveur, Saint-Roch, Lévis, Notre-Dame-de-Beauport et bien d'autres. L'Union Saint-Joseph de Farnham fut représentée par plus de 100 sociétaires, ce qui témoigne de l'importance de ces congrès<sup>37</sup>. Presque tous les membres de l'Union Saint-Joseph de Hull, soit 300 personnes, étaient aussi présents<sup>38</sup>. Le défilé, les banquets, les courses de chevaux ainsi que les autres activités furent l'occasion de tisser des liens solides entre les membres des sociétés de secours mutuels locales canadiennes-françaises provenant d'autres villes. Un véritable réseau d'échange et de correspondance se créa à la suite de ces rencontres. D'ailleurs, lors des fêtes patronales, les différentes organisations ne manquaient pas d'envoyer des invitations aux autres associations pour les convier à venir fêter avec eux.

Ces relations étroites se limitaient toutefois aux sociétés de secours mutuels catholiques de langue française. La situation était différente avec les organisations étrangères, plus principalement les associations anglophones ou interdites par l'Église. L'incompatibilité des valeurs sociales de ces organisations avec celle de l'Union Saint-Joseph, axée sur la survivance de la langue française et la religion catholique, entraîna une lutte contre les francophones qui adhéraient aux sociétés de secours mutuels neutres.

<sup>36</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 10, Procès Verbaux, 3 novembre 1885 au 26 juillet 1887, 3 novembre 1885.

<sup>37</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada. -- C20/vol. 11, Assemblée générale, livre de minutes no. 1, 2 août 1887 au 25 octobre 1892, 12 juin 1888.

<sup>38</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada. -- C20/vol. 11, Assemblée générale, livre de minutes no. 1, 2 août 1887 au 25 octobre 1892, 2 octobre 1888.

Il y a toutefois encore peu de relations et de critiques durant ces années entre les associations catholiques et neutres et ce n'est qu'après l'adoption de la structure fédérale en 1895 que les deux idéologies s'affrontèrent réellement.

## 2.5 Les tentatives de fusion entre les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises d'Ottawa

Si l'Union Saint-Joseph participait activement au réseau institutionnel mutualiste canadien-français, l'association jouait un rôle encore plus grand à l'échelle locale. L'achat en 1884 de l'Église méthodiste ainsi que de la maison avoisinante, situées à l'angle des rues York et Dalhousie dans la Basse-Ville, changea le statut paroissial de l'Union Saint-Joseph. Cet édifice, qui fut inauguré lors de la fête patronale de 1884, devint la salle de réunion de l'association, en plus d'accueillir les bureaux des différents comités. La grande salle fut sollicitée par bon nombre d'organisations pour y tenir leur assemblée hebdomadaire : la Société Saint-Pierre, l'Union Saint-Thomas, la Société Saint-Louis, l'Association mutuelle catholique, l'Union Typographique et plusieurs autres<sup>39</sup>. En plus d'assurer un certain revenu à l'Union Saint-Joseph, la location permettait de conserver des liens privilégiés avec les organisations mutuelles d'Ottawa. L'édifice lui donnait une visibilité et facilitait ainsi une plus grande implication sociale, ce qui avait un effet positif sur son recrutement. Par exemple, après l'incendie d'une école catholique, l'organisation accepta de prêter sa grande salle gratuitement pour

---

<sup>39</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 9, Procès Verbaux, 2 mai 1882 au 27 octobre 1885, 8 septembre 1885, 24 septembre 1885; (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 10, Procès Verbaux, 3 novembre 1885 au 26 juillet 1887, 3 novembre 1885.

servir temporairement de classe<sup>40</sup>. Contrairement à l'Union Saint-Joseph de Montréal dont l'édifice servait de lieu de rencontre pour le mouvement syndical ouvrier, celle d'Ottawa avait un caractère paroissial beaucoup plus présent<sup>41</sup>.

Malgré les liens qui existent entre les sociétés de secours mutuels d'Ottawa, elles demeuraient des entités bien autonomes. Pour conserver l'exclusivité de ses biens, l'Union Saint-Joseph refusait entre autres l'utilisation de ses drapeaux et autres objets aux organisations mutuelles qui louaient sa salle. Elles conservaient toutefois de bonnes relations, créées et maintenues par le sentiment d'appartenance linguistique et religieux, surtout dans le contexte sociolinguistique d'Ottawa. Les liens étaient renforcés par la participation de plusieurs Canadiens français à plus d'une association mutualiste. Par exemple, en février 1895, lors d'une discussion pour l'annexion de l'Union Saint-Pierre, 38 des 127 membres de cette dernière participaient aux activités des deux organisations<sup>42</sup>. Les procès-verbaux des réunions de l'Union Saint-Joseph font aussi état de ces membres qui appartenaient à plus d'une association sans toutefois spécifier le nombre. Cette situation créait des ponts entre les organisations, encourageant ainsi certaines collaborations.

La solidarité interorganisationnelle obligeait les membres de l'Union Saint-Joseph à chômer la fête patronale des autres sociétés de secours mutuels. Cette situation devenait cependant problématique avec le nombre croissant de ces organisations. Ainsi, en 1891, les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises d'Ottawa tentèrent de

---

<sup>40</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 11, Assemblée générale, livre de minutes no. 1, 2 août 1887 au 25 octobre 1892, 31 janvier 1888.

<sup>41</sup> Petitclerc cite plusieurs syndicats et unions qui louaient la salle de l'Union Saint-Joseph de Montréal, entre autres l'Union des cigariers, l'Union des peintres et l'Union des tailleurs de pierre. Petitclerc, *op. cit.*, p. 218.

<sup>42</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol.18, Minutes Book, Bureau de direction, 7 février 1895 au 11 novembre 1896, 20 février 1895.

s'unir pour former une fédération. L'objectif principal était d'avoir une seule fête patronale par année où tous les membres des sept associations concernées devraient participer<sup>43</sup>. À tour de rôle, l'une d'entre elles aurait préparé les festivités à la date de sa fête patronale. Le projet tomba à l'eau pour des raisons inconnues, mais lança le débat sur la fusion des associations mutuelles d'Ottawa.

L'interaction entre les sociétés de secours mutuels favorisa la transition vers un idéal commun centré sur la langue française et la religion catholique, déviant ainsi des objectifs sociaux que ces associations s'étaient fixés au préalable. À partir de la fin des années 1890, ces organisations partageaient assez d'intérêt pour espérer une fusion sous une fédération ou sous la même bannière. Cette transition fut grandement influencée par l'arrivée des sociétés fraternelles qui menaçaient de faillite l'ensemble de ces petites associations mutualistes locales, en grugeant leur bassin de recrutement.

Ces grandes sociétés de secours mutuels avaient profité de la croissance rapide de l'industrie à Ottawa pour y implanter des succursales<sup>44</sup>. L'*Ancient Order of United Workmen*, les Forestiers catholiques, le *Catholic Mutual Benefit Association*, le *Canadian Order of Foresters* et autres associations commencèrent à desservir la population d'Ottawa durant la décennie. Il est difficile d'évaluer le nombre exact de membres au sein des associations mutuelles étrangères, puisqu'elles n'ont presque pas laissé de traces au niveau local<sup>45</sup>. En fait, il semble que les Canadiens français étaient

---

<sup>43</sup> Les sept organisations sont l'Union Saint-Joseph, la Société Saint-Pierre, l'Union Saint-Thomas, les *Catholic Mutual Benefit Association*, la Société Saint-Antoine de Padoue, l'Union Saint-Jean Baptiste et la Société Saint-Louis. Nous ne savons rien sur cette dernière association. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 11, Assemblée générale, livre de minutes no. 1, 2 août 1887 au 25 octobre 1892, 3 novembre 1891.

<sup>44</sup> Durant les années 1870, le mouvement associationniste anglophone d'Ottawa est dominé par les ordres maçonniques et orangistes. La mutualité était souvent optionnelle dans ces organisations.

<sup>45</sup> Les annuaires des villes nous donnent une idée générale, mais parfois le classement des associations francophones porte à confusion, en plus d'être souvent incomplet.

surtout attirés par les nouvelles sociétés fraternelles catholiques sans restriction linguistique, qui s'implantèrent à Ottawa durant la deuxième moitié des années 1880.

Le *Catholic Mutual Benefit Association* fut sans aucun doute un des concurrents importants de l'Union Saint-Joseph à cet égard. Cette association, fondée dans l'État de New York en 1876, comptait 18 000 membres en 1890, éparpillés au Canada et aux États-Unis. Elle détenait au moins quatre succursales à Ottawa cette même année, dont une qui tenait ses réunions dans l'édifice appartenant à l'Union Saint-Joseph<sup>46</sup>. La branche Saint-Joseph du *Catholic Mutual Benefit Association* est d'ailleurs entièrement dirigée par des Canadiens français. Elle apparaît dans les annuaires municipaux de la ville à partir de 1884<sup>47</sup>. Cette société fraternelle était animée par les revendications sociales de l'Église catholique. Ainsi, il n'y avait pas de restriction sociale ou raciale pour l'admission<sup>48</sup>.

Par la suite, l'implantation des *Catholic Order of Foresters* au début de la décennie 1890 semble aussi attirer les Canadiens français, puisque six des treize postes administratifs sont comblés par des gens portant des noms francophones<sup>49</sup>. Les Canadiens français étaient donc grandement impliqués dans les associations catholiques durant les années 1880 et 1890, peu importe qu'elles fussent anglophones ou francophones.

La Société des Franco-canadiens est une autre organisation mutuelle canadienne-française qui n'a jamais demandé son incorporation et dont peu de choses sont

---

<sup>46</sup> Grimard et Vallières affirment que l'association serait originaire de Detroit, mais selon le journal officiel de l'association, elle aurait plutôt été fondée dans l'État de New York. Jacques Grimard et Gaetan Vallières, *Travailleurs et gens d'affaires canadiens-français en Ontario*, Saint-Laurent, Études vivantes, 1986, p. 190; Catholic Mutual Benefit Association of Canada, *C.M.B.A. Herald*, July 22 1891, Kingston, p. 8.

<sup>47</sup> The Ottawa Directory, Ottawa, A.S. Woodburn, vol. 11, 1884-1885, p. 304.

<sup>48</sup> Catholic Mutual Benefit Association of Canada, *C.M.B.A. Herald*, Kingston, p. 6.

<sup>49</sup> The Ottawa Directory, Ottawa, *Might's Directory*, 1891-1892, p. 36.

connues<sup>50</sup>. En 1879, elle comptait 82 membres et 160 \$ de réserve<sup>51</sup>. Le peu d'impact qu'elle a eu sur l'Union Saint-Thomas et l'Union Saint-Joseph laisse supposer une annexion à une des autres organisations locales d'Ottawa ou tout simplement la faillite de l'entreprise, comme c'était souvent le cas. En ce qui a trait aux associations neutres ou anglophones, il semblerait qu'un certain nombre de Canadiens français participaient à leurs activités. Il n'existe pas de données à ce sujet, mais ce nombre était suffisant pour que les administrateurs de l'Union Saint-Joseph s'en plaignent<sup>52</sup>.

L'arrivée de plusieurs conseils locaux de grandes associations fraternelles étrangères menaçait les petites organisations qui voyaient en la fusion une façon de lutter contre ces nouveaux venus. Ces sociétés nationales implantaient des bureaux de perception un peu partout pour augmenter leur bassin de recrutement, diminuant ainsi grandement celui des organisations locales déjà en place. Le nombre d'aspirants n'était plus suffisant dans ces associations pour assurer leur survie, d'autant plus que le nombre de membres diminuait pour plusieurs d'entre elles (tableau 2.2).

Devant cette situation, il fut décidé par les membres de l'Union Saint-Joseph de tout faire ce qui était en son pouvoir pour assurer sa survie en s'ouvrant aux autres sociétés de secours mutuels qui partageaient les mêmes craintes. La motion suivante fut adoptée par les membres le 5 septembre 1893 :

---

<sup>50</sup> L'association ne demanda jamais son incorporation. De plus, les procès-verbaux de l'Union Saint-Joseph ne font aucune mention de cette société de secours mutuels, ce qui suppose l'absence de lien entre les deux. Ceci est plutôt surprenant compte tenu des rapports entre les sociétés de secours mutuels catholiques à cette époque.

<sup>51</sup> À ce moment, l'Union Saint-Thomas essaie de fusionner avec d'autres associations mutualistes et donc s'intéresse de près à leur développement. (CRCCF) -- Fond Union Saint-Thomas -- C120, Minutes des séances, 7 novembre 1875 au 29 juin 1883, 27 octobre 1879.

<sup>52</sup> Par exemple, en 1894, un comité fut mis sur pied pour étudier comment l'Union Saint-Joseph pourrait offrir autant d'avantages que les associations étrangères puisqu'elles semblaient attirer un nombre grandissant de membres. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 12, Assemblées générales minute book, 1<sup>er</sup> novembre 1892 au 6 décembre 1897, 13 novembre 1894.

Proposé par M. Laracques, appuyé par J.B. Lamontagne que par suite de l'implantation de sociétés de bienfaisance étrangères dans cette ville, le recrutement des membres dans nos sociétés locales est devenu depuis une couple d'années assez difficiles et presque nulles. Qu'il est dans les circonstances non seulement de l'intérêt, mais encore du devoir de cette société, la sœur aînée de nos associations de bienfaisance locales, de tenter de remédier à cet état de choses en recherchant les moyens d'induire les jeunes gens à s'enrôler dans nos rangs au lieu de joindre des sociétés étrangères qui en apparence, si mou en réalité, semble offrir plus d'avantages.<sup>53</sup>

Comparativement aux autres sociétés de secours mutuels locales, l'Union Saint-Joseph possédait une base financière relativement solide, alors que les autres éprouvaient de plus grandes difficultés économiques. Cependant, sans un recrutement intensif, l'avenir n'était pas prometteur. La consolidation des intérêts économiques des associations mutualistes canadiennes-françaises d'Ottawa, principalement stimulée par l'implantation de conseils locaux de grandes sociétés fraternelles, les amènera à envisager malgré les obstacles l'union des associations mutuelles francophones catholiques d'Ottawa. L'arrivée des sociétés fraternelles eut pour conséquence de rapprocher les sociétés locales francophones d'Ottawa qui commencèrent, durant les années 1880, à prendre conscience de leur lien identitaire.

L'Union Saint-Thomas fut la première à demander une annexion pour ainsi éviter la faillite. Un projet avait déjà été lancé en 1880, mais l'Union Saint-Joseph avait imposé des conditions financières qui ne l'avantageaient pas<sup>54</sup>. Les membres de l'Union Saint-Thomas avaient voté majoritairement contre la fusion. La situation était différente après 1891 étant donné la nouvelle concurrence. En 1893, l'Union Saint-Joseph abolit

<sup>53</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 12, Assemblée générale, minutes book, 1<sup>er</sup> novembre 1892 au 6 décembre 1897, 5 septembre 1893.

<sup>54</sup> Tous les membres de l'Union Saint-Thomas perdaient leur bénéfice pour un an, devaient payer les frais d'admission, en plus de voir leur prime de décès diminué à 200\$ pour les moins de 45 ans, à 150\$ pour les 45 à 50 ans, 125\$ pour les 55 à 60 ans, et 100\$ pour les 60 ans et plus. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 8, Assemblée générale, Procès Verbaux, 7 mai 1878 au 25 avril 1882, 7 décembre 1880.

même sa clause interdisant l'admission aux individus issus des professions libérales afin de faciliter les négociations avec l'Union Saint-Thomas qui n'avait pas de restriction sociale d'admission<sup>55</sup>. Les sociétaires de l'Union Saint-Joseph avaient voté majoritairement en faveur de la fusion et un plan avait été mis sur pied entre les deux associations. Contrairement aux tentatives précédentes, les conditions étaient beaucoup plus acceptables. Elles se limitaient à la conservation des règlements de l'Union Saint-Joseph et à l'abandon d'une police d'assurance pour les membres appartenant aux deux organisations<sup>56</sup>.

La Société des artisans canadiens-français avait aussi préparé un plan de fusion avec l'Union Saint-Thomas, mais il y a peu de détails sur ce point. Le dénouement exact est inconnu, si ce n'est que la Société des artisans admit un certain nombre de ses membres en 1894. Peu importe, cette première tentative de fusion marque un tournant dans l'histoire de l'Union Saint-Joseph et de la mutualité canadienne-française. Le comité qui fut mis sur pied en 1893 pour étudier la possibilité d'une alliance avec la Saint-Antoine de Padoue et la Société Saint-Pierre a ainsi pu apprendre des négociations avec l'Union Saint-Thomas. La fusion entre l'Union Saint-Pierre et l'Union Saint-Joseph fut d'ailleurs complétée à l'été 1895<sup>57</sup>. Le projet de l'Union Saint-Joseph de s'allier au plus d'organisations locales possible ne fut complété qu'après l'adoption de la structure fédérale en 1895. Ces tentatives représentent toutefois les origines de la

---

<sup>55</sup> Il est possible que cette question eût été envisagée au préalable par les dirigeants de l'association. Cependant, il n'y avait pas d'élément convaincant à présenter aux membres, qui se montraient toujours réticents face aux individus issus des professions libérales.

<sup>56</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 12, Assemblée générale, minutes book, 1<sup>er</sup> novembre 1892 au 6 décembre 1897, 7 août 1894.

<sup>57</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 18, Minutes Book, comité de régie, 10 novembre 1893 au 2 novembre 1894; Bureau de direction, 7 février 1895 au 11 novembre 1896, 30 juillet 1895.

nouvelle politique d'expansion et d'ouverture à l'origine de la transition vers une structure fédérale.

L'Union Saint-Jean-Baptiste et la Société Saint-Antoine de Padoue sont les deux seules sociétés de secours mutuels francophones catholiques à ne pas avoir fusionné leurs activités avec une association fraternelle. La Saint-Antoine de Padoue sera finalement dissoute le 3 juin 1897<sup>58</sup>. Les causes exactes ne sont pas connues, mais plusieurs tentatives de fusion avec l'Union Saint-Joseph entre 1893 et 1895 échouèrent, les dirigeants étant incapables de convaincre les membres d'accepter les conditions d'affiliations<sup>59</sup>. Quant à l'Union Saint-Jean-Baptiste, elle continua ses activités et existait toujours en 1920. Toutefois, peu de détails sont connus au sujet de son développement durant ces années.

## 2.6 La prise en charge de la mutualité par le gouvernement ontarien

Le contexte d'évolution difficile de l'Union Saint-Joseph s'explique en partie par l'absence d'une législation efficace pour réglementer la mutualité. Ce n'est qu'à la fin des années 1880 que le gouvernement ontarien prit conscience de l'importance des sociétés de secours mutuels pour la classe ouvrière et de la nécessité d'intervenir pour assurer une plus grande stabilité de ces associations. La croissance de la mutualité telle que présentée précédemment ne pouvait passer inaperçue. C'est l'*Enquête sur les rapports qui existent entre le capital et le travail au Canada* qui permit d'exposer le

---

<sup>58</sup> Ontario, Office of the Inspector of Insurance, *Report of the Inspector of Insurance and Registrar of Friendly Societies*, Toronto, Warwick & Sons, 1891, p. C 78.

<sup>59</sup> Ces conditions ne sont pas connues.

contexte d'évolution difficile de ces associations<sup>60</sup>. Plusieurs des travailleurs qui comparurent réclamèrent du gouvernement une réglementation du fonctionnement de la mutualité beaucoup plus rigoureuse. En fait, la critique ne provenait pas de membres de petites associations locales comme l'Union Saint-Joseph, mais plutôt ceux des grandes associations fraternelles. Par exemple, un marchand-tailleur de Toronto, John Smith, fit part à la commission de fonds détournés par des administrateurs d'une société fraternelle étrangère non citée. Il remit même à la Commission royale d'enquête une liste de seize recommandations afin d'adapter la législation à la réalité des organisations mutuelles. Sa principale revendication exigeait la publication du rapport financier annuel de toutes les associations<sup>61</sup>. La commission d'enquête, quant à elle, suggéra dans son rapport final une aide de l'État envers les travailleurs pour faciliter l'administration de ces organisations, grâce à une législation plus favorable et plus paternaliste. Sans donner de précision, il fut proposé d'imposer une certaine régularisation à ces organisations, de la même façon dont la France et l'Angleterre réglementaient les activités de leurs associations mutualistes<sup>62</sup>. La proposition dépassait implicitement le simple encadrement juridique et exigeait un mode de fonctionnement qui ressemblait beaucoup plus à celui des compagnies d'assurances et des ordres fraternels que celui des sociétés de secours mutuels locales qui pratiquaient la mutualité pure :

Les sociétés de secours mutuels sont trop souvent fondées sur des principes erronés. La cotisation mensuelle est la même pour tous les âges et les charges augmentant avec le temps, il s'en suit que ces institutions sont fatalement

---

<sup>60</sup> Les sociétés fraternelles étaient de véritables institutions financières et généraient des capitaux importants au même titre que les compagnies d'assurances. Ainsi, il était normal pour le gouvernement d'intervenir pour assurer la stabilité des investissements des Canadiens.

<sup>61</sup> Canada, Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail, *Enquête sur les rapports qui existent entre le capital et le travail au Canada : province d'Ontario*, Ottawa, A. Senecal, 1889, vol. 6, p. 159-160.

<sup>62</sup> Les sociétés de secours mutuels étaient beaucoup plus encadrées en Europe. Le vieux continent avait connu une longue tradition de corporations de métiers et de mutualité, ce qui n'était pas le cas du Canada.

appelées à disparaître au grand détriment des membres qui en ont fait partie pendant de longues années. Les seules sociétés anglaises qui ont pu se maintenir et prospérer sont celles qui ont adopté des entrées et des cotisations basées sur les tables de mortalité et de maladie des assurances ordinaires.<sup>63</sup>

Ces suggestions allaient être entendues par le gouvernement ontarien qui entreprit de revoir sa *Loi sur les assurances* pour mieux l'adapter à la situation des associations mutualistes. En 1889, J. Howard Hunter, le registraire des sociétés de secours mutuels et de l'assurance de l'Ontario, proposa un projet de loi pour établir une législation plus appropriée. Il reçut de nombreuses pétitions s'opposant aux autres mesures trop strictes qu'il tentait d'imposer. Après plusieurs consultations et compromis, le *Insurance Corporation Act* entra en vigueur en 1892<sup>64</sup>.

En vertu de cette loi, les contrats des sociétés de secours mutuels étaient reconnus au même titre que ceux des compagnies d'assurances. En conséquence, ces associations étaient tenues de s'enregistrer et d'obtenir un certificat pour offrir des services d'assurances dans la province. Elles devaient présenter deux copies de leurs constitutions et règles, ainsi que tous les détails concernant leur fonctionnement afin de recevoir le privilège de transiger dans la province<sup>65</sup>. Annuellement, les sociétés de secours mutuels devaient aussi remettre un rapport financier au registraire. Ceux-ci

---

<sup>63</sup> Canada, Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail, *Rapport de la commission royale sur les relations du travail avec le capital au Canada*, Ottawa, A. Senecal, 1889, vol. 1, p. 29.

<sup>64</sup> L'imposition de mesures trop stricte, principalement au sujet des finances de ces associations, aurait eu de graves conséquences pour les associations locales et même pour les sociétés fraternelles qui n'étaient pas solvables d'un point de vu actuariel. Les consultations s'effectuaient en privé avec certaines associations et nous n'avons aucune transcription ou détail des sujets débattus. Ontario, *Ontario Sessional Papers, The Report of the Inspector of Insurance* (1894), 59 Vict., vol. xxviii, part II, no. 10, Toronto, Lud K. Cameron, Queen's Printer, 1896, p. C180.

<sup>65</sup> William H Hunter, *The Insurance Corporation Act, 1892*, Toronto, Carswell, 1893, p. 77; Ontario, Statutes of Ontario, 55 Vict. (1892), *An Act respecting Insurance Corporations*, Toronto, Lud K. Cameron, Queen's Printer, 1892, p. 204.

étaient rendus publics afin que les membres puissent s'assurer de l'état des finances de leur association, suivant ainsi les recommandations de la commission d'enquête<sup>66</sup>.

Cette réglementation de la mutualité changea la dynamique entre les organisations et la législation en place. Des articles de la loi forçaient les associations à revoir leur méthode de gestion actuarielle et administrative. Par exemple, avant la loi de 1892, si un membre ne donnait pas son véritable âge lors de son admission et qu'à sa mort, la supercherie était découverte, ce dernier perdait tous ses droits. La nouvelle législation prévoyait plutôt une baisse de la prime sans toutefois retirer tous les droits à ce membre. L'association pouvait aussi déclarer nul le contrat si l'âge n'était pas conforme à ses règlements d'admission, à condition de rembourser le sociétaire fautif<sup>67</sup>. Ainsi, la régularisation protégeait les cotisants autant que les associations.

Cette nouvelle loi obligea toutefois l'Union Saint-Joseph d'Ottawa à modifier le cœur de son organisation dès 1893. La législation prévoyait que les sommes payables par un membre devaient être équivalents à celles de sa « catégorie », c'est-à-dire aux sociétaires de son âge et représentant le même risque<sup>68</sup>. Ainsi, il n'était plus possible d'imposer des amendes, car elles n'étaient pas jugées équitables selon les nouvelles normes gouvernementales. Ces pénalités constituaient une partie intégrale du système de financement de l'Union Saint-Joseph, en plus de servir de mesure punitive pour assurer la participation des sociétaires. Elle fut obligée de les remplacer par une cotisation

---

<sup>66</sup> Ontario, Statutes of Ontario, 55 Vict. (1892), *An Act respecting Insurance Corporations*, Toronto, Lud K. Cameron, Queen's Printer, 1892, p. 195; William H Hunter, *The Insurance Corporation Act, 1892*, Toronto, Carswell, 1893, p. 77; 169; 171.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. C181.

<sup>68</sup> Ontario, Statutes of Ontario, 55 Vict. (1892), *An Act respecting Insurance Corporations*, Toronto, Lud K. Cameron, Queen's Printer, 1892, p. 142.

mensuelle de 0,75 \$ par sociétaire pour combler le déficit<sup>69</sup>. Comme il sera expliqué plus loin, les répercussions dépassèrent le niveau monétaire et se firent rapidement sentir. L'association perdit avec cette loi un outil important afin de forcer la sociabilité entre ses membres.

Les opérations de la mutualité devenaient un privilège et non une liberté comme c'était le cas auparavant. L'irresponsabilité de certains administrateurs qui avait mené à la faillite de bon nombre d'organisations était ainsi contrée en exposant au grand jour l'état des finances de ces associations. Cependant, le certificat remis par la province n'était pas un gage de solvabilité actuarielle. L'*Insurance Corporation Act* ne visait pas la solvabilité, mais bien une gestion plus responsable des finances. Elle exigeait toutefois que les associations soient en mesure de payer les primes des membres à court terme<sup>70</sup>.

Cette prise en main, aussi minime soit-elle, représente une rupture avec le passé de l'Ontario en matière de législation des sociétés de secours mutuels. Par cette loi, le gouvernement ontarien cessa de considérer les associations mutualistes comme des organismes de bienfaisance et commença à les traiter un peu plus comme des compagnies d'assurances. Cette plus grande attention de la part du gouvernement aura des répercussions surtout au début du 20<sup>e</sup> siècle pour l'Union Saint-Joseph. Il s'agissait toutefois d'une discontinuité importante par rapport au mode actuariel qui avait été pratiqué avant l'adoption de cette législation. Peu à peu, influencée par les nouvelles lois

---

<sup>69</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada. -- C20/vol. 12, Union Saint-Joseph, Assemblée générale, Minutes book, 1<sup>er</sup> novembre 1892 au 6 décembre 1897, 4 juillet 1893.

<sup>70</sup> Ontario, Statutes of Ontario, 55 Vict. (1892), *An Act respecting Insurance Corporations*, Toronto, Lud K. Cameron, Queen's Printer, 1892, p. 198.

et les transitions de la mutualité, l'Union Saint-Joseph allait commencer à adopter des méthodes actuarielles se rapprochant de celles des compagnies d'assurances.

## CONCLUSION

Au début des années 1890, la mutualité subissait des transformations importantes. Les petites associations locales souffraient de la pression des grandes associations fraternelles qui, en établissant des succursales un peu partout, n'avaient pas besoin d'autant de membres dans chacune des localités pour prospérer. Face à cette situation, l'Union Saint-Joseph commença à remettre en question ses méthodes administratives et à sortir de son cadre idéologique traditionnel. Il faut dire que le gouvernement contribua à la remise en question en déterminant que les paiements devaient être établis seulement selon des notions de risque, ce qui contribuera à la fin de la démocratie participative au tournant du 20<sup>e</sup> siècle.

Ainsi en 1895, sans une transformation importante, l'Union Saint-Joseph se dirigeait vers une faillite certaine, victime d'une diminution du nombre de sociétaires. Les méthodes actuarielles employées depuis sa fondation n'étaient plus viables compte tenu de la baisse de son recrutement. Cette situation n'était pas unique à l'Union Saint-Joseph, puisque les autres petites associations locales canadiennes-françaises qui utilisaient les mêmes méthodes actuarielles devaient aussi faire face à cette crise de la mutualité pure. Peu d'organisations s'en sortirent indemnes. Cependant, l'Union Saint-Joseph fit figure d'exception, transformant de façon radicale son administration et sa gestion pour devenir une association de type national.

## CHAPITRE 3

### L'ÉLABORATION D'UN PROJET NATIONAL (1895-1905)

Au milieu des années 1890, l'Union Saint-Joseph entamait la période de transition la plus importante de son histoire. Selon la classification de l'évolution temporelle des coopératives établie par Meister, l'Union Saint-Joseph entrait alors dans la deuxième phase de son développement, caractérisée par une consolidation de son économie<sup>1</sup>. Ce dernier affirme que les coopératives en arrivent à un moment où les pressions extérieures les obligent à prendre beaucoup plus au sérieux la gestion de leurs finances, souvent au détriment de l'idéal fixé lors de la fondation de l'association. L'enthousiasme autour d'un modèle égalitaire des premiers jours laisse donc peu à peu la place à une administration exercée par des gens compétents, généralement beaucoup plus instruits que leurs prédécesseurs. La complexification de l'économie de l'association tend ainsi à éloigner les membres des postes administratifs désormais réservés à une certaine élite<sup>2</sup>.

Les recherches de Petitclerc aboutissent aussi à ce genre de conclusion et il affirme que les sociétés de secours mutuels locales traversèrent ce qu'il a appelé la « crise de la mutualité pure », c'est-à-dire une période où le renouvellement des méthodes administratives devenait nécessaire. Tel que présenté précédemment, le type de gestion pratiqué par ces associations les rendait dépendantes des cycles économiques,

---

<sup>1</sup> Albert Meister, *La participation dans les associations*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1974, p. 197.

<sup>2</sup> *Ibid.*

ce qui n'était pas viable à long terme, principalement à cause du vieillissement des membres<sup>3</sup>.

Cependant, la concurrence doit aussi être considérée comme un élément déterminant dans la crise de la mutualité pure, car elle oblige l'Union Saint-Joseph à revoir sa façon d'administrer la mutualité. L'exécutif se devait donc d'entreprendre les modifications nécessaires ou de risquer la faillite. Comme nous le verrons dans ce chapitre, c'est en étendant ses activités au sein des communautés francophones d'Amérique qu'elle trouva une solution à sa crise du recrutement.

### 3.1 La transition vers une société fraternelle nationale

Outre les considérations économiques, divers facteurs externes influençaient l'Union Saint-Joseph durant cette décennie. Un nouveau type d'association se développait au sein des communautés francophones du Canada. De grandes sociétés de secours mutuels administrées par une élite canadienne-française virent le jour au début des années 1890 et commençaient à prendre de l'importance, concurrençant ainsi les plus petites associations locales. L'émergence de ce type de mutualité influença l'Union Saint-Joseph dans son entreprise de modification de sa structure administrative. Les dirigeants voyaient en ces nouvelles associations un modèle financier à suivre, ainsi qu'une solution pour se sortir de la crise. Transformer la gestion et le mode actuariel d'une petite organisation locale avec un fonctionnement démocratique s'avérait une tâche considérable. Plusieurs sociétés de secours mutuels ne réussirent pas à modifier

---

<sup>3</sup> Martin Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire : histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'histoire, 2005, p. 279.

leur base administrative et durent déclarer faillite. Ce fut notamment le cas de l'Union Saint-Joseph de Montréal qui se retrouva ruinée en 1909 et cessa ses activités<sup>4</sup>. De nombreuses associations subirent le même sort<sup>5</sup>.

Déjà en 1895, l'Union Saint-Joseph avait entamé une certaine transition avec l'annexion de l'Union Saint-Pierre d'Ottawa. Cette démarche demeurait cependant insuffisante pour assurer sa stabilité. Le développement de sociétés fraternelles canadiennes-françaises et l'implantation de leurs succursales à Ottawa diminuaient grandement le potentiel de recrutement nécessaire pour garantir sa pérennité. L'association devait donc trouver une solution à cette crise. Deux constitutions en trois ans permirent à l'Union Saint-Joseph d'effectuer une transition majeure et d'augmenter sa visibilité.

### 3.1.1 La croissance des grandes sociétés fraternelles canadiennes-françaises

Durant les années 1890, la mutualité canadienne-française subit des changements importants. Une nouvelle élite, attirée par l'engouement des années 1880, s'intéressait maintenant de près aux sociétés de secours mutuels et prônait des modifications majeures dans la façon d'administrer la mutualité. En fait, c'est l'ensemble du mouvement à l'échelle du continent qui changeait. De plus en plus, cette élite critiquait la gestion non responsable des petites associations locales et demandait l'adoption de

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>5</sup> Martin Petitclerc cite entre autres : « les Unions Saint-Joseph de Saint-Jean d'Iberville, de Saint-Joseph-de-Lévis et de Saint-Césaire (fin des années 1880), l'Union Saint-Joseph de Farnham (1892), l'Union Saint-Joseph de Lévis (1902), l'Union Saint-Joseph de Salaberry-de-Valleyfield, l'Union Saint-Joseph de Notre-Dame-de-Hull (1909), l'Union Saint-Joseph de Charlesbourg (1916) et les Unions Saint-Joseph de la Jeune-Lorette et de l'Ancienne-Lorette (1916 et 1917) ». *Ibid.*, p. 279.

méthodes dites plus scientifiques. Certains organismes, comme la *National Fraternal Congress*, ont joué un rôle de premier plan dans la promotion de la gestion scientifique du risque en fournissant des tables graduées pour aider les organisations à arriver à cette fin. Fondée en 1886, cette organisation rassemblait des représentants des différentes associations mutualistes nord-américaines et avait pour principal objectif l'abolition de la méthode *post mortem*<sup>6</sup>. Le gouvernement ontarien avait aussi emboîté le pas, avec l'adoption en 1892 de l'*Insurance Corporation Act* qui représentait le début d'une législation plus stricte des sociétés de secours mutuels.

L'augmentation du nombre de membres au sein des associations mutualistes n'était pas sans effet sur le mouvement en général. Ainsi, de grandes sociétés fraternelles, à l'image des organisations anglo-saxonnes déjà existantes, se développèrent et transformèrent considérablement la mutualité canadienne-française<sup>7</sup>.

La Société des artisans canadiens-français fut la première société fraternelle fondée par des Canadiens français. À la tête de cette initiative se trouvaient des travailleurs et des entrepreneurs de Montréal qui se donnèrent pour mission d'offrir de l'assurance à l'ensemble de la population, sans aucune distinction sociale<sup>8</sup>. Elle demeura pendant longtemps une association locale. Les années qui suivirent son établissement en 1876 furent difficiles, mais l'organisation connut une croissance importante durant les

---

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>7</sup> Les premières succursales de ces associations étaient venues de Grande-Bretagne durant les années 1840 pour s'installer à Montréal. Elles n'avaient cessé de croître depuis ce temps, profitant, de la popularité du mouvement pour s'épanouir. Par exemple, l'*Independent Order of Odd Fellows* comptait 32 762 membres et 757 succursales au Canada à la fin des années 1890. Bryan Palmer, « Les sociétés mutualistes au Canada (1850-1950) » *Mutualité de tous les pays : un passé riche d'avenir*, Colloque international sur l'histoire de la mutualité, actes publiés sous la direction de Michel Dreyfus et Bernard Guibaud, Paris, Mutualité Française, 1995, p. 104.

<sup>8</sup> Certains métiers étaient prohibés par les sociétés de secours mutuels et les sociétés fraternelles, car ils étaient jugés trop dangereux.

années 1890. L'implantation de succursales un peu partout au pays, y compris à Ottawa en 1894, fut la principale raison de son succès<sup>9</sup>.

En 1892, la fondation de l'Alliance nationale donna une deuxième société fraternelle aux Canadiens français. Son établissement par des hommes d'affaires de Montréal se voulait une action en faveur d'une plus grande autonomie économique des Canadiens français catholiques, en offrant à la population une autre alternative aux sociétés anglophones<sup>10</sup>. Le cas de l'Alliance nationale et celui de l'Union Saint-Joseph telle qu'il sera présenté plus loin, soutiennent la thèse affirmant qu'une implication plus marquée de l'élite au sein de la mutualité contribua fortement à la poussée des ordres fraternels canadiens-français. Ces derniers critiquaient la méthode *post mortem* puisqu'elle ne permettait pas de conserver des bases financières solides sans un recrutement continu. À l'inverse, les sociétés fraternelles offraient une certaine stabilité financière en plus de proposer un immense potentiel de recrutement, puisque qu'elles ne limitaient pas leurs activités à une seule localité.

La croissance rapide des sociétés fraternelles s'explique par leur stratégie d'enrôlement à grande échelle, facilitée par l'implantation de succursales et de bureaux de perception à l'extérieur de leur ville d'origine. Pour convaincre plus de gens à adhérer et arriver à s'implanter dans des localités déjà pourvues de sociétés de secours mutuels, elles proposaient des méthodes actuarielles se rapprochant de celles des compagnies d'assurances, rompant ainsi avec l'amateurisme qu'avait connu la mutualité canadienne-française depuis ses débuts. Dès l'établissement de l'Alliance nationale, les dirigeants se

---

<sup>9</sup> Yvan Rousseau, « De la cotisation à la prime d'assurance. Le secours mutuel au Québec entre 1880 et 1945 », *Espaces et histoire : Colloque franco-québécois*, Université Rennes 2, Haute-Bretagne, 20-21 mai 2003, actes publiés sous la direction de : Alain Croix et Patrick Harismendy, Presses universitaires de Rennes, p. 156-157.

<sup>10</sup> M. Petitclerc, *op. cit.*, p. 296.

donnèrent pour mission d'avoir recours à la science actuarielle pour gérer ses caisses d'assurances. La Société des artisans utilisa quant à elle la méthode *post mortem* jusqu'en 1908, après quoi, des tables actuarielles furent adoptées<sup>11</sup>. La méthode des tables imposait des cotisations mensuelles établies selon l'âge de chacun des membres lors de son admission. Elle avait l'avantage de miser sur l'accumulation de capital pour parer une augmentation soudaine de la mortalité, comme il se produisait à la suite d'une épidémie. Contrairement à la méthode *post mortem*, les économies étaient investies et ne demeuraient pas dans les poches des cotisants. Il s'agissait d'un changement majeur par rapport aux cotisations uniformes des sociétés locales de première génération.

La pression de ces sociétés fraternelles et la baisse du nombre d'aspirants à Ottawa obligèrent les dirigeants de l'Union Saint-Joseph à modifier les bases de l'organisation pour espérer survivre à cette nouvelle compétition. L'implantation d'une succursale des *Catholic Mutual Benefit Association* en 1884, des Forestiers catholiques au début de 1890, de la Société des artisans en 1894 et du projet de l'Alliance nationale de faire de même augmentait la concurrence et n'était pas étrangère à la décision de l'Union Saint-Joseph de vouloir sortir de la ville pour accroître son recrutement.

### 3.1.2 La constitution de 1895 : le début des succursales et la fondation de la structure nationale

À l'image de ces grandes associations fraternelles, l'Union Saint-Joseph était dirigée durant des années 1890 par une petite élite locale. L'augmentation du nombre de membres au cours des années 1880 changea la dynamique interne au sein de

---

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 341.

l'organisation, en rendant la gestion de la démocratie participative plus difficile et favorisant l'émergence d'une élite. Peu perceptible avant 1895 à cause de la structure administrative qui protégeait cette démocratie, la nouvelle élite commença à faire sentir sa présence. Outre la possibilité d'exercer son droit de vote, il devenait de plus en plus difficile pour un travailleur peu instruit de jouer un rôle important dans le processus décisionnel à mesure que les activités se complexifiaient. De plus, l'Union Saint-Joseph se devait d'adopter des méthodes actuarielles pour lui permettre de ne plus dépendre du recrutement intensif afin d'assurer sa survie. Il s'agissait d'une tâche considérable qui se devait d'être confiée à des gens compétents.

Les hommes à la tête de l'organisation en 1895 provenaient généralement de milieux instruits ou avaient l'expérience du domaine des affaires. Cependant, aucun n'était issu des professions libérales, puisque l'admission de cette catégorie de personnes était encore récente. La constitution de 1887 interdisait leur entrée :

Qu'il soit Canadien français ou considéré comme tel, et qu'il appartienne à la classe travaillante ou mercantile; que lors de son admission et tant qu'il sera membre, il appartienne à la religion catholique romaine, et qu'il ne fasse partie d'aucune société secrète ou autre condamnée par l'Église romaine. [...] Les personnes appartenant aux professions libérales, à l'exception des médecins, ne peuvent être admises membres de la Société.<sup>12</sup>

Afin de recruter plus de sociétaires, cette mention fut révoquée en 1893<sup>13</sup>. En fait, les tentatives de fusion avec l'Union Saint-Thomas ne pouvaient espérer aboutir à cause de

---

<sup>12</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/1, Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, 1887, p. 13 et 14.

<sup>13</sup> L'admission était toujours limitée aux Canadiens français catholiques. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/2, Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, 1893, p. 14.

cette clause puisque cette association acceptait depuis ses débuts les gens des professions libérales<sup>14</sup>.

L'absence de membres des professions libérales à la tête de l'organisation ne signifiait pas qu'il n'y avait pas de dirigeants cultivés et instruits. Une élite locale œuvrait au sein de l'organisation depuis un certain temps<sup>15</sup>. Le président, Olivier Durocher, exerça le métier de cordonnier avant d'être élu maire d'Ottawa en 1892 et 1893. Admis en 1866, il occupa le rôle de président au premier semestre de 1871<sup>16</sup>. D'autres avaient l'expérience de l'administration au sein des grandes sociétés fraternelles. M. J. N. Rattey, premier vice-président, était chef de bureau chez M.M. Belcourt et Ritchie. À son curriculum comptait le titre d'auditeur de la Société des artisans et de grand député de la *Catholic Mutual Benefit Association*<sup>17</sup>. Alfred Dostaler, secrétaire en janvier 1896, travaillait pour le Ministère des Travaux publics, en plus d'avoir déjà occupé la profession d'enseignant<sup>18</sup>. L'exemple de Chas Desjardins, directeur général lors de la transformation de 1895 et organisateur en chef jusqu'en 1902, est aussi très éloquent. Après avoir terminé des études commerciales à Lévis, il s'installa à Ottawa en 1869 pour travailler comme télégraphiste. En 1874, il entreprit une carrière dans le domaine des assurances<sup>19</sup>. Une dizaine d'années plus tard, il représentait plusieurs compagnies importantes, entre autres la *Caledonia Insurance Company of Edinburg*, la *Phoenix Insurance Company of London*, la *Northern Assurance co. of*

---

<sup>14</sup> Les négociations dans le but de fusionner les deux associations n'aboutirent pas.

<sup>15</sup> Ceux-ci commencent à se démarquer vers les années 1880, c'est-à-dire lorsqu'il y a une croissance importante du nombre de membres au sein de l'Union Saint-Joseph. Ils vont par la suite élaborer le projet d'organisation nationale et en plus de gérer l'association.

<sup>16</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/3, Liste des présidents depuis la fondation de la société le 22 mars 1863.

<sup>17</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Le Prévoyant, no. 28, 15 mars 1901, p. 6.

<sup>18</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Le Prévoyant, no. 27, 15 février 1901, p. 14.

<sup>19</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Le Prévoyant, no. 24, 15 novembre 1900, p. 43.

*Aberdeen & London* et plusieurs autres<sup>20</sup>. La date de son admission au sein de l'association est inconnue, mais il œuvra comme président durant les deux semestres de 1885. Desjardins fut l'un des principaux artisans de la transition actuarielle. Son expérience du milieu de l'assurance lui servit entre autres lors de l'établissement d'une stratégie de recrutement dans la région d'Ottawa. Ces quelques exemples fournissent une bonne idée du comité exécutif à l'origine des transformations.

L'adoption d'une nouvelle constitution ou la modification de celle-ci représentait un processus difficile pour une organisation mutualiste. La démocratie participative, protégée par la constitution et par l'acte d'incorporation, obligeait les réformateurs à obtenir l'appui de la majorité des membres avant d'effectuer des changements à la structure administrative. Étant donné la précarité financière de la plupart des sociétaires de l'Union Saint-Joseph, une hausse des cotisations dans le but de rétablir les finances n'aurait pas réussi à recueillir l'approbation de la majorité. Les membres préféraient généralement le statu quo afin de conserver leur assurance à prix dérisoire. Les dirigeants devaient donc trouver une solution pour convaincre les sociétaires de la nécessité d'effectuer les transformations essentielles à la survie de l'organisation<sup>21</sup>.

Plutôt que de transformer le mode actuariel, l'exécutif proposa une nouvelle constitution qui permettait à l'Union Saint-Joseph de fonder des succursales dans les différentes paroisses de l'archidiocèse d'Ottawa. En implantant des bureaux de perception et des conseils locaux<sup>22</sup>, l'association espérait augmenter son bassin de

---

<sup>20</sup> The Ottawa Directory, A. S. Woodburn, 1885, p. i.

<sup>21</sup> Il est difficile de dire s'il y a eu une planification de la transition en deux étapes de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa ou si l'évolution a suivi son cours, au gré des événements.

<sup>22</sup> Un bureau de perception est un endroit où les sociétaires peuvent déposer leur cotisation. La tâche est souvent confiée à une personne de confiance, comme un prêtre ou un membre déjà actif de l'association. Lorsqu'il y a plus de 25 membres actifs qui déposaient leur cotisation, il était possible de demander, par lettre officielle, le droit de former un conseil local dirigé par son propre comité.

recrutement et, par la même occasion, offrir un meilleur service à ses membres qui résidaient hors de la ville. La nouvelle constitution établissait une structure de type fédéral et permettait aux conseils locaux de nommer leurs propres représentants lorsqu'ils avaient atteint le nombre de vingt-cinq sociétaires en règle<sup>23</sup>. Ces conseils étaient responsables des admissions, de la suspension et l'expulsion des membres, ainsi que de la gestion des primes de maladie. Le Conseil fédéral conservait toutefois un droit de veto sur toutes les décisions prises par les autres conseils.

C'est à l'unanimité, lors d'une assemblée générale obligatoire en 1895, que la nouvelle constitution fut adoptée. Aucun mouvement de résistance ne vint perturber la réunion. La propagande pour l'adoption de la nouvelle structure administrative incitait les membres à accepter ce changement sous prétexte qu'il s'agissait de la seule solution pour éviter une augmentation considérable des cotisations. L'argument était acceptable pour les sociétaires, qui obtenaient un certificat de valeur supérieure à ce qu'ils avaient payé au préalable. Les primes de mortalité des associations concurrentes s'élevaient généralement à 1000 \$, ce qui encouragea l'Union Saint-Joseph à faire de même. Les contributions de mortalité se chiffrèrent à 1,25 \$ par décès, alors qu'elles étaient de 0,50 \$ selon l'ancienne constitution, pour une prime de 500 \$<sup>24</sup>. Pour convaincre les membres, les dirigeants laissaient même sous-entendre la possibilité d'une diminution des cotisations de décès. Ils affirmaient que s'il y avait plus d'individus au sein de

---

<sup>23</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/3, Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, 1895, p. 102.

<sup>24</sup> La formule changea considérablement durant les années 1880. Entre 1870 et 1885, la veuve recevait 300\$ à la mort de son mari et les cotisations étaient de 0,50 \$ à la mort d'un membre et 0,25 \$ par mois pour défrayer les primes de maladie. En 1884, la prime remise aux veuves augmenta à 400 \$ et à 500 \$ en 1887, ayant profité grâce à la croissance de l'association. Cependant, les difficultés du début des années 1890 obligèrent l'instauration d'un tarif fixe de 75 sous par mois à partir de 1893. Charles Leclerc, *L'Union Saint-Joseph du Canada : son histoire, son oeuvre, ses artisans!*, Ottawa, Union Saint-Joseph du Canada, 1939, p. 15 à 17.

l'association, il y aurait plus de revenus. Les sociétaires pouvaient donc espérer une baisse des contributions de mortalité qui se chiffrait alors à 1,25 \$ par décès pour une protection de 1 000 \$<sup>25</sup>.

La question des cotisations et des primes représentait la principale source d'inquiétude pour les membres de l'association. En fait, l'aspect économique prédominait en 1895 sur l'idéal de sociabilité. La croissance rapide des années 1880 changea la dynamique de la démocratie participative sans pour autant ébranler le fonctionnement de l'organisation. Cependant, à la suite de cette nouvelle constitution, la démocratie participative n'allait plus être la même. Cette constitution diminuait considérablement le pouvoir de chaque membre au sein de l'association. La structure fédérale, qui prévoyait l'implantation de conseils locaux afin de gérer les services d'assurances, éloignait le sociétaire du Conseil exécutif. Il était toujours possible d'intervenir lors des assemblées annuelles, et de participer au sein des conseils locaux, mais la démocratie participative qui constituait le fondement de la mutualité pure, était grandement réduite<sup>26</sup>. Le poids démocratique du membre ne lui permettait plus de faire une différence dans son association puisque son seul pouvoir se réduirait dorénavant à voter pour des délégués qui prendraient les décisions. La constitution de 1895 abolissait aussi le ballottage et établissait un nouveau processus d'admission. Les aspirants devaient remplir une demande écrite et présenter un certificat signé par deux sociétaires

---

<sup>25</sup> Généralement, une augmentation du nombre de membres voulait aussi dire plus de morts, mais les effets se font toujours sentir beaucoup plus tard puisque la moyenne d'âge des aspirants était toujours faible, se situant généralement autour de 25 ans.

<sup>26</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/3, Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, A. Bureau & Frères, 1895, p. 38.

attestant qu'ils satisfaisaient aux conditions d'adhésion<sup>27</sup>. Ce sont les dirigeants qui décideraient dorénavant du risque relié à l'admission des candidats.

Graduellement, la sociabilité allait subir les conséquences de cette centralisation du pouvoir au sein de l'exécutif au détriment des sociétaires. Pendant les vingt années à venir, les dirigeants essayeraient de raviver le sentiment fraternel entre les membres tel qu'il existait avant 1895, mais leurs efforts s'avéreront vains. La continuation de la transition allait au contraire affaiblir davantage la sociabilité.

### 3.1.3 La constitution de 1898 : l'implantation de mesures actuarielles

Les changements apportés à l'Union Saint-Joseph en 1895 facilitèrent la transformation actuarielle de 1898. En fait, il s'agissait d'une suite logique à la constitution de 1895. Les membres continuaient à payer la somme de 1,25 \$ à la suite de la mort d'un sociétaire, ainsi que 0,50 \$ par mois pour défrayer les coûts de la prime en cas de maladie<sup>28</sup>. Par contre, dès janvier 1897, il fut proposé par l'exécutif, pendant une réunion régulière, d'étudier la possibilité d'établir des cotisations relatives à l'âge des sociétaires lors de leur admission. Pour la première fois, il était question d'évaluer le risque d'un membre sur une base individuelle et non collective.

Cette remise en question s'explique par les difficultés que rencontra le système de cotisation *post mortem* toujours en place. La croissance de l'organisation rendait impossible le bon fonctionnement des affaires courantes. Selon les règles en vigueur, les

---

<sup>27</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/3, Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, A. Bureau & Frères, 1895, p. 3.

<sup>28</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/3, Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, A. Bureau & Frères, 1895, p. 20.

cotisants étaient tenus de payer une seule prime de décès par mois. L'addition de nouveaux membres voulait nécessairement dire tôt ou tard une augmentation du nombre de morts. À l'été 1897, la situation devint critique. Le retard dans les paiements des primes aux veuves avait pris une ampleur considérable. La somme qui devait être versée à une veuve pour un décès survenu le 17 juillet n'était payable par les membres que le 15 novembre<sup>29</sup>. Le 22 juillet, un autre sociétaire décéda, et cette fois, la collecte devait s'effectuer seulement le 15 décembre<sup>30</sup>. La croissance des deux années précédentes qui entraîna une hausse des décès représente la principale cause de ce problème de paiement. À la fin de décembre 1897, l'Union Saint-Joseph comptait en effet 1 447 membres, soit une augmentation de 397 pour l'année en cours.

L'augmentation du nombre de sociétaires causait certaines difficultés logistiques sur lesquelles personne n'avait estimé bon de s'attarder lors de l'adoption de la constitution de 1895. L'exécutif avait promis qu'en recrutant de nouveaux membres, les frais à payer à la suite de la mort d'un sociétaire diminueraient puisqu'il y aurait plus d'individus pour cotiser. Il n'avait cependant jamais été question de la possibilité d'une croissance des décès. Contrairement à ce qui avait été affirmé lors de l'adoption de la structure fédérale, l'augmentation du nombre de membres eut pour conséquence d'augmenter le fardeau financier des sociétaires<sup>31</sup>. Pour régler le problème, l'exécutif proposa une nouvelle constitution en décembre 1897, qui fut votée et entra en vigueur en janvier 1898<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 octobre 1897, p. 87.

<sup>30</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 novembre 1897, p. 95.

<sup>31</sup> En 1897, ces derniers savaient qu'ils allaient devoir payer 1,25 \$ par mois pour les prochains six mois.

<sup>32</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 janvier 1898, p. 120.

La constitution de 1898 abolissait la méthode *post mortem* pour la remplacer par celle des primes graduées, établissant les cotisations de décès sur une base mensuelle et selon l'âge à l'admission. Par la même occasion, une panoplie de services furent instaurés, à l'image d'une véritable compagnie d'assurances. Des caisses douairières furent créées avec différents niveaux de protection, permettant à chaque sociétaire d'adhérer à celles qui lui seraient le plus profitables. La caisse A, par exemple, offrait un secours de 500 \$ ou de 1 000 \$, au choix, lors du décès du membre. La caisse B quant à elle, proposait une protection de 5 \$ par semaine en cas de maladie et une indemnité de 75 \$ à la suite du décès de l'épouse. Les primes de maladie, qui représentaient des dépenses imprévisibles pour les administrateurs, devenaient facultatives. Ainsi, les membres n'étaient plus obligés de contribuer à l'ensemble des services et obtenaient une assurance un peu plus personnalisée. Par la même occasion, la constitution de 1898 permettait aux aspirants de 55 ans d'être admis, puisque l'âge lors de l'admission déterminait dorénavant les cotisations mensuelles. Cependant, les taux étaient beaucoup plus élevés pour les candidats âgés de 45 à 55 ans qui devaient défrayer le double de la caisse A pour les 24 premiers mois. Avec la création d'une caisse juvénile, il était même possible aux parents d'assurer leurs enfants<sup>33</sup>.

Cependant, la transformation de 1898 ne représentait qu'un premier pas vers l'établissement d'une gamme de services plus élaborée. L'objectif était d'appriivoiser ce type de mutualité avant d'établir une série de caisses d'assurances plus complexes. Le succès que connut la transition permit le développement de nouveaux services. En 1900, de nouvelles caisses furent créées à partir du même système de primes. La multiplication

---

<sup>33</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/4, Code de l'Union Saint-Joseph de la cité d'Ottawa, 1898, p. 12.

des possibilités incita même l'organisation à publier un manuel pour expliquer les différentes options aux aspirants et les aider à choisir parmi des protections de base variant entre 500 \$ et 3 000 \$, et la possibilité d'ajouter certains certificats de moindre valeur, par exemple de 100 \$ et de 200 \$. Il était aussi possible pour les femmes de s'assurer par le biais de leur mari<sup>34</sup>. Bref, les services devinrent semblables à ceux d'une compagnie d'assurance, mais toujours dans une certaine idée de solidarité organisationnelle.

La transition actuarielle de l'Union Saint-Joseph étonne compte tenu de la difficulté des administrateurs à faire accepter les changements à leurs membres. Les réformateurs durent généralement faire face à une solide résistance de la part des membres dans la plupart des associations mutualistes ouvrières<sup>35</sup>. L'abandon de la méthode *post mortem*, pour la remplacer par des tables de mortalité, allait à l'encontre de la solidarité et du principe de redistribution au cœur même de l'idée de la mutualité pure. Dans le cas de la transformation de 1898, les nouvelles cotisations étaient pour la plupart des sociétaires inférieures à 1,25 \$, c'est-à-dire ce qui devait être payé chaque mois pour défrayer les primes des veuves<sup>36</sup>. Le paiement mensuel pour un membre âgé de 16 ans lors de son admission pour un certificat de 1 000 \$ se fixait à 0,66 \$, à 0,95 \$ pour un membre admis à l'âge de 43 ans, et augmentait jusqu'à 3,25 \$ pour un aspirant de 55 ans. Il n'y avait que ceux reçus après l'âge de 50 ans qui étaient désavantagés par la nouvelle méthode actuarielle. Ainsi, la méthode des tables représentait une diminution des contributions mensuelles des sociétaires. Elles étaient d'ailleurs trop faibles par

---

<sup>34</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/5, Code de l'Union Saint-Joseph de la Cité d'Ottawa, 1900, p. 25 à 31.

<sup>35</sup> M. Petitclerc, *op. cit.*, p. 286.

<sup>36</sup> Ce montant était payable seulement à la suite de la mort d'un membre, mais avec les retards accumulés, un paiement était nécessaire à tous les mois.

rapport au risque réel et les taux durent être rajustés en 1900, mais seulement pour les futurs membres<sup>37</sup>.

Cette transformation majeure du mode actuariel établissait le calcul du risque sur une base individuelle et non selon l'ensemble des sociétaires. D'un point de vue administratif et financier, cette façon de procéder était beaucoup plus efficace pour attirer les jeunes et les inciter à payer leur contribution régulièrement. Par exemple, si un membre accumulait plus de soixante jours de retard dans ses paiements, il devait présenter une nouvelle demande d'admission, ce qui modifiait son échelle de cotisations et donc augmentait ses versements mensuels.

Si ces changements comportaient des avantages financiers importants pour les membres, ces derniers abandonnaient dans cette constitution la quasi-totalité de leur pouvoir décisionnel. Leur rôle se limiterait dorénavant à élire une fois par an des représentants qui parleraient en leur nom lors des réunions du conseil fédéral. Ces délégués pouvaient se porter candidats au sein des différents comités et du Conseil exécutif fédéral<sup>38</sup>. À ces réunions, le nombre de personnes totales présentes ne devait pas être de plus de cent, ce qui ne permettait pas l'accès à tous les représentants. De petits comités furent aussi mis sur pied pour prendre les décisions sans devoir les soumettre à un vote, tandis que les grandes questions constitutionnelles et réglementaires continuaient de faire l'objet de débats. L'administration interne des finances et de la justice seraient dorénavant administrées par des conseils qui auraient plein pouvoir sur

---

<sup>37</sup> Il y avait toujours une clause dans la constitution qui stipulait que les taux des membres ne seraient jamais augmentés. Ainsi, en cas de déséquilibre financier, ce sont les nouveaux membres qui devaient absorber la différence.

<sup>38</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/4, Code de l'Union Saint-Joseph de la cité d'Ottawa, 1898, p. 72 à 74.

ces questions, tant et aussi longtemps que leurs actions n'allaient pas à l'encontre des règlements.

À la suite de ces changements, le mode de gestion qui avait contribué à bâtir l'Union Saint-Joseph ainsi qu'à tisser les liens entre les membres n'existait plus. En trois ans, l'Union Saint-Joseph d'Ottawa s'était considérablement transformée. Son succès futur dépendait dorénavant de sa capacité à offrir ses services à un maximum d'individus. L'importance de l'économie au sein de l'association et pour les membres primait maintenant sur les objectifs de sociabilité et de solidarité.

### 3.2 Le renouveau de l'Union Saint-Joseph : une croissance importante

Si la transition vers une société de type nationale s'effectua principalement pour des considérations économiques, la multiplication des succursales et la croissance qui suivit se firent dans un autre ordre d'idée où primait un certain sentiment national. Dès 1895, les dirigeants entreprirent d'implanter des bureaux de perception dans toutes les paroisses de l'archidiocèse d'Ottawa. Il s'agissait de la première étape d'un plan plus important. Les ambitions réelles dépassaient les objectifs de développement régional.

Dans le deuxième numéro du *Prévoyant* de juin 1895, un administrateur non cité écrit :

Notre devoir est tout tracé : travaillons pour l'Union Saint-Joseph; qu'elle devienne forte et puissante et qu'elle compte parmi ses membres le plus grand nombre de nos compatriotes d'Ontario; qu'elle continue son travail jusqu'au jour où elle pourra prendre place parmi les sociétés importantes, et qui sait, si un jour ne viendra pas où toutes les sociétés Saint-Joseph du Canada se donnant la main se fusionneront sous le titre « Union Saint-Joseph du Canada » et continuera à secourir leurs membres et leur donner une assurance aussi considérable que

n'importe quelle société étrangère ou compagnie d'assurances, et à un taux aussi peu élevé.<sup>39</sup>

Certains dirigeants de l'Union Saint-Joseph cultivaient le désir d'étendre les activités à l'échelle nationale avec des ramifications dans l'ensemble des communautés francophones. Le projet était ambitieux puisqu'à ce moment le premier conseil local n'avait pas encore été mis sur pied. Ce désir de croissance contrastait avec le caractère fermé du recrutement qu'avait connu l'association jusqu'en 1895. Cependant, cette réalité n'existait plus. La nouvelle structure avait modifié l'idéologie unificatrice de l'association, qui allait maintenant se centrer autour du discours social de l'Église pour multiplier ses succursales.

### 3.2.1 La transformation des valeurs mutualistes; mission divine et catholicisme social

L'Église avait semblé dépassée durant les années 1850 et 1860 face à la montée de l'industrialisation et de l'urbanisation. Elle disposait déjà de tout un appareil de charité pour aider les plus démunis, mais avait laissé à la population le soin de gérer ses propres associations de prévoyance. Il faut dire que les sociétés de secours mutuels naquirent d'initiatives de citoyens et non de l'intervention du clergé. Cependant, l'exode des Canadiens français vers les États-Unis, qui s'effectuait principalement pour des considérations économiques, amena l'Église à encourager les entreprises incitant ses fidèles à demeurer au Canada. La thèse de William Ryan concernant l'implication de l'Église dans le développement économique du Québec fournit plusieurs exemples où le

---

<sup>39</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 juin 1895, p. 6.

clergé demanda à des industries de s'installer dans certaines régions du Québec à partir des années 1890, peu importe le statut confessionnel des propriétaires<sup>40</sup>. Ces initiatives devaient cependant servir la foi catholique, en créant par exemple des emplois pour encourager les Canadiens français à ne pas s'exiler vers les États-Unis. L'utilisation de la prévoyance comme outil afin d'améliorer la situation économique des Canadiens français constitue l'une des interventions du clergé. Cette facette est cependant ignorée par Ryan. Si l'on exclut la querelle avec l'Union Saint-Joseph de Montréal, le clergé s'était toujours montré enthousiaste face aux initiatives mutualistes. Cependant, à partir des années 1890, les ecclésiastiques encourageaient plus sérieusement le développement des sociétés de secours mutuels, plus précisément les grandes sociétés fraternelles déjà sous son influence, autant anglophones que francophones.

Pour les dirigeants de l'Union Saint-Joseph avant les années 1890, l'Église agissait beaucoup plus comme un guide, avec la présence du chapelain lors des réunions. Il est cependant difficile d'évaluer le rôle exact de la religion dans la mission sociale de l'Union Saint-Joseph avant 1895 puisqu'il était interdit d'aborder le sujet pendant les assemblées, alors que les procès-verbaux représentent les principaux documents pour l'étude de l'association durant cette période<sup>41</sup>. Les sources fragmentaires à ce sujet ne permettent pas une analyse exhaustive. Par exemple, nous savons qu'être un « bon chrétien » était un préalable pour être membre d'après la constitution, mais les qualificatifs d'un « bon chrétien » n'y étaient pas spécifiés, laissant ainsi place à l'interprétation. Aucun sociétaire n'a d'ailleurs été suspendu de l'association en raison

---

<sup>40</sup> William Ryan, *The Clergy and Economic Growth in Quebec (1896-1914)*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1966, p. 280 à 283.

<sup>41</sup> L'introduction d'un sujet religieux pouvait résulter en une amende de 0,25 \$. (CRCCF) -- Fonds Union du Canada -- C20/b1/1, Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, 1887, p. 12.

de cette clause avant 1895. Cependant, la relation entre l'Union Saint-Joseph et la religion catholique se transforma après l'admission de gens plus instruits et la montée de la nouvelle élite dirigeante. Après la transition vers une structure fédérale, l'Union Saint-Joseph cessa d'être une simple organisation sous le regard protecteur d'un chapelain, pour devenir une société fraternelle qui agissait en collaboration avec l'Église.

Peu à peu, la sociabilité et l'entraide, les deux principaux objets d'union entre les membres de l'association, perdirent leur importance au profit d'idées beaucoup plus proches des préoccupations de l'élite. À partir de 1895, la publication du *Prévoyant* et ses articles nous donnent une vision de l'idéologie qui motive les administrateurs à fonder autant de succursales de l'Union Saint-Joseph. C'est la doctrine sociale de l'Église, établie durant les années 1880 et 1890, qui devint la philosophie directrice pour développer l'association après 1895.

Quel était le rôle du clergé dans la transition actuarielle et administrative des années 1890? Il n'y a aucune preuve indiquant que le clergé serait intervenu pour inciter le développement d'une administration de type fédéral. Cependant, à cette époque, il n'était pas rare de voir l'Église s'impliquer dans ce genre de projet. C'est d'ailleurs Mgr Fabre qui aurait incité un groupe d'hommes d'affaires de Montréal à fonder l'Alliance nationale en 1892<sup>42</sup>.

Les dirigeants de l'Union Saint-Joseph étaient quant à eux très proches de Mgr Duhamel, qui venait régulièrement visiter l'organisation. De plus, cette nouvelle élite était influencée par le nationalisme canadien-français naissant qui misait sur le catholicisme social, stimulé par les encycliques *Humanum Genus* (1884) et *Rerum*

---

<sup>42</sup> Annie Desaulnier, *Le secours mutuel en transformation : l'Alliance nationale (1892-1948)*, mémoire de maîtrise, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Département d'études québécoises, 2002, p. 34-35.

*Novarum* (1891), pour assurer la pérennité de la « race ». Bien que ces deux textes furent rédigés à la suite des mouvances politiques en Europe, ils n'étaient pas sans influence sur le clergé canadien-français qui adaptait les encycliques à sa propre situation.

Grâce à la presse ultramontaine, l'élite allait à son tour être influencée par ces idées. Ainsi, en 1895, les dirigeants de l'Union Saint-Joseph se voyaient investis d'une mission de propagation de la religion catholique au sein de l'Amérique du Nord, légitimant de fait les actions entreprises pour multiplier les succursales<sup>43</sup>. La mutualité représentait l'un des outils employés afin d'éviter une dépendance économique envers les organisations anglo-saxonnes, à condition de recevoir l'approbation de l'Église.

La petite bourgeoisie à la tête de l'Union Saint-Joseph était donc influencée par ce catholicisme social, qui représentait par la même occasion une façon de légitimer ses initiatives. L'encyclique *Humanum Genus* établissait les bases de la mission d'éducation des membres par l'élite dirigeante. Cette bulle condamnait les ordres maçonniques et le socialisme, qui devaient être combattus par une éducation religieuse des catholiques.

L'encyclique mentionne, en parlant de solution pour vaincre les sociétés dangereuses :

En troisième lieu, une institution due à la sagesse de nos pères et momentanément interrompue par le cours des temps, pourrait, à l'époque où nous sommes, redevenir le type et la forme de créations analogues. Nous voulons parler de ces corporations ouvrières destinées à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs. Si la pierre de touche d'une longue expérience avait fait apprécier à nos ancêtres l'utilité de ces associations, notre âge en retirerait peut-être de plus grands fruits, tant elles offrent de précieuses ressources pour combattre avec succès et pour écraser la puissance des sectes. Ceux qui n'échappent à la misère qu'au prix du labeur de leurs mains, en même temps que, par leur condition, ils sont souverainement dignes de la charitable assistance de leurs semblables, sont aussi les plus exposés à être trompés par les séductions et les ruses des apôtres du mensonge. Il faut donc leur venir en aide avec une grande habileté et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes pour les empêcher d'être enrôlés dans les mauvaises. En

---

<sup>43</sup> Cette forme de catholicisme social revient régulièrement dans les articles du *Prévoyant*. L'association appelle les Canadiens français à boycotter les associations neutres, sans visées religieuses.

conséquence, et pour le salut du peuple, Nous souhaitons ardemment de voir se rétablir, sous les auspices et le patronage des évêques, ces corporations appropriées aux besoins du temps présent. Ce n'est pas pour Nous une joie médiocre d'avoir vu déjà se constituer en plusieurs lieux, des associations de ce genre, ainsi que des sociétés de patrons, le but des uns et des autres étant de venir en aide à l'honnête classe des prolétaires, d'assurer à leurs familles et à leurs enfants, le bienfait d'un patronage tutélaire, de leur fournir les moyens de garder, avec de bonnes moeurs, la connaissance de la religion et l'amour de la piété.<sup>44</sup>

Ainsi, encourager la mutualité dirigée par des catholiques dotés d'une moralité irréprochable devenait une façon de lutter contre les sociétés secrètes. Le clergé québécois avait condamné les sociétés secrètes dès les années 1840<sup>45</sup>. Cependant, l'encyclique *Humanum Genus* allait devenir la nouvelle référence pour les dirigeants de l'association.

Quelques années plus tard, un nouveau texte du pape réaffirma la volonté de Rome d'encadrer les sociétés de secours mutuels. *Rerum Novarum* ou l'encyclique sur « la condition des ouvriers » représente l'acte original de la doctrine sociale de l'Église. En fait, le texte réaffirme certains points contenus dans *Humanum Genus*, mais insiste sur les sociétés de secours mutuels comme solution pour vaincre le socialisme. La révolution industrielle, la montée des associations internationales et la crainte du socialisme obligèrent Léon XIII à intervenir pour inciter la bourgeoisie à œuvrer à l'amélioration du sort des travailleurs. La solution au socialisme et aux syndicats internationaux se trouvait dans le mouvement associatif catholique sous la supervision du clergé et administré par une élite compétente et dévouée, à l'image de ce qui se déroulait au sein de l'administration de l'Union Saint-Joseph.

En dernier lieu, les patrons et les ouvriers eux-mêmes peuvent singulièrement aider à la solution de la question par toutes les œuvres propres à

---

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. xxi.

<sup>45</sup> M. Petitclerc, *op. cit.*, p. 86.

soulager efficacement l'indigence et à opérer un rapprochement entre les deux classes. De ce nombre, sont les sociétés de secours mutuels, les institutions diverses dues à l'initiative privée qui ont pour but de secourir les ouvriers, ainsi que leurs veuves et leurs orphelins, en cas de mort, d'accidents ou d'infirmités; [...] Considérées simplement par la raison, ces sociétés apparaissent comme fondées dans un but honnête et, conséquemment, comme établis sur le droit naturel. Du côté où elles touchent à la religion, elles ne relèvent que de l'Église. [...] Mais il est évident qu'il faut viser avant tout à l'objet principal qui est le perfectionnement moral et religieux. C'est surtout cette fin qui doit régler l'économie sociale.<sup>46</sup>

L'encyclique *Rerum Novarum* encourageait donc l'élite catholique à s'intéresser davantage aux sociétés de secours mutuels en collaboration avec le clergé qui répondit lui aussi à l'appel. C'est probablement ce qui incita Fabre à vouloir mettre sur pied une association mutualiste, gérée par des hommes d'affaires de Montréal, avec une administration établie selon des principes actuariels reconnus afin de concurrencer avec les organisations étrangères<sup>47</sup>. Dans le cas étudié, il est possible de parler d'une véritable alliance idéologique entre les nouveaux dirigeants de l'Union Saint-Joseph et l'Église catholique. L'exécutif, par le biais du *Prévoyant* mais aussi par sa stratégie de recrutement, adhérait pleinement aux idées catholiques et utilisait le journal pour en faire la promotion.

Si la plupart des dirigeants croyaient en ces idées, se servir de l'Union Saint-Joseph comme véhicule idéologique du catholicisme social facilitait grandement le recrutement. *Le Prévoyant* représentait le principal instrument d'éducation des membres, condamnant les sociétés secrètes et véhiculant les valeurs religieuses. Le journal présentait l'Union Saint-Joseph comme un outil économique dans ce combat. La lutte

---

<sup>46</sup> Denis Maugenest, *Le discours social de l'Église catholique. De Léon XIII à Jean-Paul II*, Paris, Le Centurion, 1985, p. 57, 59, 61.

<sup>47</sup> A. Desaulnier, *op. cit.*, p. 34.

contre l'admission des Canadiens français au sein des associations anglophones servait ainsi à promouvoir cet idéal recherché, mais aussi à stimuler le recrutement.

Le clergé répondit aussi aux encycliques en offrant un soutien moral aux sociétés de secours mutuels comme l'Union Saint-Joseph, en plus de chercher à encadrer ces associations. De ce fait, les membres de l'Église catholique recevaient les dirigeants de l'Union Saint-Joseph avec enthousiasme lorsque venait le temps d'établir des succursales. Les représentants de l'Union Saint-Joseph étaient accueillis à bras ouverts par le curé de l'endroit et souvent par une autre association locale, par exemple une société Saint-Jean-Baptiste<sup>48</sup>. La messe constituait une excellente tribune pour promouvoir les intérêts d'une organisation mutualiste. Il faut dire que chaque année, l'Union Saint-Joseph recevait l'approbation officielle de l'archevêque d'Ottawa, ce qui représentait un appui de taille pour le recrutement. Le clergé participait aussi aux grands événements de l'association, entre autres aux réunions annuelles, aux sessions du Conseil fédéral ainsi qu'aux fêtes patronales, où il tenait un rôle important en plus de célébrer une messe lors de ces événements.

Cependant, la prise de position de l'Union Saint-Joseph servait principalement ses intérêts. À quelques occasions, l'association critiqua certaines situations jugées inacceptables par le clergé sans pouvoir en tirer un certain avantage, mais les cas sont rares. À la suite de l'émeute de Buckingham en 1906, à laquelle plusieurs membres de l'Union Saint-Joseph participèrent, le docteur R. Chevrier, médecin en chef, dénonça ces actes de violence. Il jeta plutôt le blâme sur les travailleurs en affirmant : « Finissez donc

---

<sup>48</sup> Il y a plusieurs mentions de l'accueil chaleureux qu'ont reçu les membres de l'Union Saint-Joseph. Par exemple, ils sont reçus à Rockland par des paroissiens, le curé et la Société Saint-Jean-Baptiste. La situation est semblable à Embrun, Clarence Creek et autres endroits. Voir par exemple : (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol.18, Minutes book, bureau de direction, 7 février 1895 au 11 novembre 1896, 11 mars 1895.

vosre esclavage, cessez d'enrichir vos ennemis par votre travail, par votre zèle, par votre adresse et votre industrie. Soyez vos maîtres enfin — en devenant de bons cultivateurs.<sup>49</sup>» En 1901, lors d'une grève de différents corps de métiers à Ottawa, l'Union Saint-Joseph avait aussi refusé de donner raison aux travailleurs. L'association se disait en faveur des revendications pour des journées de travail plus courtes et de meilleurs salaires, mais contre le recours à la grève<sup>50</sup>. *Le Prévoyant* profitait aussi de sa tribune pour lutter contre l'exil des francophones aux États-Unis. On pouvait y lire : « Les Canadiens français reviennent des États-Unis en foule. Ils sont fatigués de l'exil, on leur avait promis la vie facile, l'abondance, même la richesse sur le sol de la grande République<sup>51</sup> ». Ce genre d'éditorial est cependant rare et les rédacteurs du *Prévoyant* se contentèrent de publier des articles généraux concernant les organisations secrètes et anglo-saxonnes, se limitant généralement à la sphère mutualiste. Il faut dire que l'exil n'entrave pas vraiment les activités de l'association qui jouira d'une situation particulièrement profitable grâce à la croissance économique, au point d'implanter des succursales dans les « petits Canadas » des États-Unis.

### 3.2.2 La multiplication des succursales

En 1896, l'économie canadienne reprit de la vigueur après plusieurs années de récession difficiles pour les associations mutualistes. L'augmentation de la demande sur

---

<sup>49</sup> Il s'agit des limites de l'intervention de l'Union Saint-Joseph, qui se prononçait rarement sur ce genre de question. (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, no. 92, 15 octobre 1906, p. 1-2.

<sup>50</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, no. 31, 15 juin 1901, p. 9.

<sup>51</sup> La lutte contre l'exode des Canadiens français aux États-Unis fut de courte durée puisque l'association développa des succursales dans les « petits Canadas ». (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, 15 avril 1901, no. 29, p. 14.

le marché international pour les ressources naturelles du Canada offrait une certaine prospérité économique aux industries, par la hausse des prix qu'elle engendrait. Ce cycle ne se terminera qu'en 1908, à l'exception de crises mineures en 1900 et 1903 sans effet marqué sur l'Union Saint-Joseph. Au même moment, la population augmenta de façon considérable, soit de 1 800 000 entre 1901 et 1911 pour tout le pays, c'est-à-dire plus que pour l'ensemble de la période entre 1871 et 1901<sup>52</sup>. Les salaires crûrent aussi durant ces années, mais la permanence des emplois n'était jamais garantie, ce qui était souvent nécessaire pour que le travailleur soit en mesure de payer régulièrement ses cotisations<sup>53</sup>. La croissance économique ne représentait pas un gage de stabilité pour la classe ouvrière. La situation favorable aida tout de même l'Union Saint-Joseph à établir son réseau de succursales.

À partir de 1895, le nombre de membres en règle augmenta considérablement au sein de l'Union Saint-Joseph grâce au système de succursales. En mars 1895, une délégation de représentants de l'Union Saint-Joseph se rendit à Saint-Joseph d'Orléans dans le but d'y implanter le premier bureau de perception. Selon l'exécutif, les Canadiens français répondirent à l'appel en grand nombre<sup>54</sup>. Des représentants visitèrent aussi les paroisses de Clarence Creek, d'Embrun et de Rockland durant les semaines qui

---

<sup>52</sup> W. T. Easterbrook et Hugh G. J. Aitken, *Canadian Economic History*, Toronto, The Macmillan Company of Canada Limited, 1969, p. 400.

<sup>53</sup> Terry Copp, par exemple, affirme qu'il y avait beaucoup de fluctuation à Montréal entre 1901 et 1912 en ce qui a trait aux emplois, principalement ceux saisonniers. Terry Copp, *Classe ouvrière et pauvreté. Les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1897-1929*, Montréal, Boréal Express, 1978, p. 33.

<sup>54</sup> Il n'y a pas de détails concernant ces rencontres, mais l'établissement d'une succursale dans ce village laisse croire à un véritable intérêt. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol.18, Union Saint-Joseph, Minutes Book, comité de régie, 10 novembre 1893, 2 novembre 1894; Bureau de direction, 7 février 1895 au 11 novembre 1896, 5 mars 1895.

suivirent pour y étendre leurs activités<sup>55</sup>. À peine un mois après la fondation du bureau de Rockland, 42 membres avaient été recrutés<sup>56</sup>. C'est d'ailleurs dans ce village que l'Union Saint-Joseph implanta son premier conseil local, le 13 août 1895<sup>57</sup>. Malgré la faible population de ces localités par rapport à Ottawa, l'Union Saint-Joseph réussit à y créer un certain engouement. La mutualité, qui constituait un phénomène urbain lors de l'apparition des premières sociétés de secours mutuels locales, s'étendait dorénavant aux régions rurales, à mesure que les sociétés fraternelles canadiennes-françaises y établissaient des succursales. L'enthousiasme des habitants de la campagne pour ce type de prévoyance se répercuta sur le nombre de membres recrutés.

Dans certains cas, l'Union Saint-Joseph n'avait pas à établir de succursales. L'annexion de sociétés de secours mutuels locales qui se trouvaient dans une situation financière difficile représentait une autre façon d'étendre ses activités<sup>58</sup>. Dès juillet 1895, l'Union Saint-Joseph d'Arnprior entreprit des démarches pour fusionner à l'Union Saint-Joseph d'Ottawa. Malgré sa faible moyenne d'âge, avec seulement deux membres âgés de plus de cinquante ans parmi la cinquantaine de membres, cette société de secours

---

<sup>55</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 18, Union Saint-Joseph, Minutes Book, comité de régie, 10 novembre 1893 au 2 novembre 1894; Bureau de direction, 7 février 1895 au 11 novembre 1896, 11 mars 1895 et 28 mars 1895.

<sup>56</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 18, Union Saint-Joseph, Minutes Book, comité de régie, 10 novembre 1893 au 2 novembre 1894; Bureau de direction, 7 février 1895 au 11 novembre 1896, 28 mars 1895.

<sup>57</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, no. 5, 15 septembre 1895, p. 22.

<sup>58</sup> Plusieurs petites sociétés de secours mutuels demandèrent une fusion avec les grandes sociétés fraternelles. Selon Petitclerc, « la Société des artisans incorpora l'Union Saint-Pierre de Montréal (1922), l'Union Saint-Joseph de Lachine (1921) et de Saint-Sauveur (1919) ». L'Alliance nationale quant à elle absorba « l'Union Saint-Joseph de Hull (1897), de Beauport (1918) de Trois-Rivières (1919) de Sherbrooke (1921), de Mégantic (1921) de Lachine (1921) » et plusieurs autres. M. Petitclerc, *op. cit.*, p. 280. Si ces fusions survinrent tard par rapport à la crise de la mutualité pure, c'est que les sociétés de secours mutuels locales pouvaient continuer leurs activités un certain temps malgré les difficultés financières. L'Union Saint-Joseph d'Ottawa nous donne aussi plusieurs exemples de fusion avant 1900, entre autres l'Union Saint-Thomas d'Ottawa (1894, avec la Société des artisans), la Société Saint-Pierre d'Ottawa (1895), l'Union Saint-Joseph d'Arnprior (1895) et l'Union Saint-Joseph de l'Industrie (1898).

mutuels avait amassé à peine 800 \$ en économies<sup>59</sup>. Dans cette situation, il était difficile d'envisager une transition vers un mode actuariel plus stable, puisque ces changements nécessitaient un certain capital accumulé pour affronter la mortalité. Les actifs insuffisants de l'Union Saint-Joseph d'Arnprior permettaient à peine de couvrir un certificat de décès de 500 \$<sup>60</sup>. En juillet 1895, la fusion fut complétée après que les deux conseils exécutifs aient réussi à s'entendre sur les conditions<sup>61</sup>.

En 1898, c'est l'Union Saint-Joseph de Joliette qui s'affilia à l'Union Saint-Joseph d'Ottawa. Cette organisation qui avait inspiré les premiers mutualistes d'Ottawa n'avait plus les moyens de continuer à pratiquer la mutualité pure. Ses capitaux se chiffraient à seulement 1 271,68 \$, malgré ses 37 années d'existence<sup>62</sup>. Dans cette situation, deux ou trois décès auraient suffi pour acculer l'organisation à la faillite. Les membres auraient ainsi perdu tous les avantages pour lesquels ils avaient contribué financièrement depuis plusieurs années. La seule solution pour ces associations était de négocier une entente avec une société de secours mutuels plus aisée pour prendre en charge ses contrats d'assurance. Ces négociations ne pouvaient cependant se concrétiser sans une perte de la valeur du certificat. Ainsi, les membres refusaient souvent le plan

---

<sup>59</sup>(CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 18, Union Saint-Joseph, Minutes Book, comité de régie, 10 novembre 1893 au 2 novembre 1894; Bureau de direction, 7 février 1895 au 11 novembre 1896, 23 juillet 1895.

<sup>60</sup> Nous ne savons pas quelle était la valeur des certificats des membres de l'association, mais il est clair que les fonds étaient insuffisants pour établir un système reposant sur une réserve.

<sup>61</sup> Ces conditions ne sont pas mentionnées. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 18, Union Saint-Joseph, Minutes Book, comité de régie, 10 novembre 1893 au 2 novembre 1894; Bureau de direction, 7 février 1895 au 11 novembre 1896, 30 juillet 1895.

<sup>62</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 20, Minutes du Bureau de direction, 8 octobre 1897 au 29 avril 1898, 5 janvier 1898.

d'annexion, puisqu'ils ne désiraient pas une diminution des avantages pour lesquels ils avaient parfois cotisé depuis longtemps<sup>63</sup>.

Grâce aux fusions et à l'établissement de succursales, la croissance de l'Union Saint-Joseph prit son envol graduellement. En juin 1896, l'organisation comptait trois conseils locaux, soit à Arnprior, Rockland et Mattawa, et des bureaux de perception à Clarence Creek, dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa ainsi qu'à Saint-Joseph d'Orléans<sup>64</sup>. L'année suivante, Hull et Clarence Creek obtenaient aussi le titre de conseil local<sup>65</sup>. Au mois de novembre 1897, le nombre de succursales s'élevait à treize<sup>66</sup>. Durant les trois premières années, ce fut à proximité d'Ottawa que l'organisation étendit ses activités, sans aucune réelle concurrence pour freiner son essor. Le 15 mai 1899, le nombre de conseils locaux se chiffrait à huit et le nombre de bureaux de perception à 12. Ceux-ci se situaient principalement en Ontario<sup>67</sup>. Entre 1895 et 1898, le nombre de membres en règle doubla, passant de 723 à 1 438, la plupart résidant dans la région d'Ottawa<sup>68</sup>.

Au commencement de 1898, l'Union Saint-Joseph intensifia son recrutement dans l'ensemble des régions francophones du Canada. La constitution de 1898 avait enrayé les problèmes résultant de la limite d'un seul paiement de mortalité par mois. L'adoption de tables graduées facilitait le recrutement à grande échelle, ce qui n'était

<sup>63</sup> Ce fut le cas entre autres de la Société Saint-Antoine de Padoue et de l'Union Saint-Thomas, qui refusèrent les plans proposés par l'Union Saint-Joseph.

<sup>64</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 20, Minutes du Bureau de direction, 8 octobre 1897 au 29 avril 1898, 5 janvier 1898.

<sup>65</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 juin 1897, p. 31.

<sup>66</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 novembre 1897, p. 98.

<sup>67</sup> Les huit conseils locaux sont situés dans la paroisse Notre-Dame d'Ottawa, Hull, Joliette, Rockland, Crysler, l'Orignal, Clarence Creek et Embrun. Les bureaux de perception quant à eux sont à Hawkesbury, Plantagenet, Sturgeon Falls, Curran, St. Joseph d'Orléan, Chelmsford, St. Thomas d'Alfred, St. André Avellin, Thurso, Masham, St. Jean Mantha, Sudbury, et la paroisse Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa. (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 mai 1899, p. 10.

<sup>68</sup> Voir tableau 2.1

pas possible avec la méthode *post mortem*. Le 15 mars 1901, le nombre de succursales se situait à 74, l'augmentation étant principalement due à une percée dans les régions francophones du Québec, entre autres dans les villes de Montréal et de Québec<sup>69</sup>. Les dirigeants de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa rencontrèrent même ceux de l'Union Saint-Joseph de Montréal en 1899, dans le but de forger une alliance pour établir des succursales dans cette ville<sup>70</sup>. Plusieurs tentatives de fusion entre les deux organisations échouèrent en 1899 et 1902, ce qui n'empêcha toutefois pas l'Union Saint-Joseph d'Ottawa de prolonger ses activités dans la métropole québécoise.

La percée au Québec permit une croissance considérable de l'association. En octobre 1903, le nombre de membres atteignait 8 000, répartis en 177 succursales<sup>71</sup>. En 1902, les dirigeants vérifièrent même s'il existait une société de secours mutuels canadienne-française au Nouveau-Brunswick pour y étendre ses activités<sup>72</sup>. Graduellement, l'Union Saint-Joseph devint ce que les administrateurs avaient souhaité en 1895, c'est-à-dire une organisation constituée de ramifications dans l'ensemble du Canada français. Après 1908, elles s'étendaient même aux États-Unis, notamment à Central Falls, Fall River et Pawtucket<sup>73</sup>. Il s'agissait d'une croissance considérable et qui continua jusqu'à la fin de la décennie.

Du point de vue du recrutement, le système de succursales connut un succès fulgurant. La promesse d'une association plus stable et financièrement solvable<sup>74</sup> donnait

<sup>69</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, 15 mars 1901, no. xxviii, p. 15.

<sup>70</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 21, Minutes du Conseil supérieur et de l'Exécutif, 4 mai 1898 au 25 octobre 1900, 14 février 1899.

<sup>71</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, no. 59, 15 octobre 1903, p. 16-17.

<sup>72</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 22, Minutes du Conseil Supérieur et de l'Exécutif de l'Union Saint-Joseph de la cité d'Ottawa commençant le 30 octobre 1900, 16 octobre 1902.

<sup>73</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, vol. xiv, no. 4, août 1908, p. 53-54.

<sup>74</sup> L'Union Saint-Joseph se disait solvable, mais il ne s'agit pas d'une solvabilité actuarielle telle que pratiquée par les compagnies d'assurances.

beaucoup de crédibilité à l'Union Saint-Joseph, qui était invitée à implanter ses succursales un peu partout. Par exemple, en 1908, la Société Saint-Jean-Baptiste de North Bay présenta une demande officielle à l'organisation pour qu'elle s'établisse dans sa paroisse<sup>75</sup>.

En mars 1906, l'Union Saint-Joseph se composait de 337 branches, soit des conseils locaux ou des bureaux de perception, parmi tout le Canada français<sup>76</sup>. Le nombre de membres à ce moment se fixait à 14 577. Pour donner une idée de la répartition géographique de l'association, elle comptait 9 105 sociétaires en Ontario le 31 décembre 1906<sup>77</sup>. Il s'agit en fait d'un sommet dans cette province puisque par la suite, la croissance se fit surtout au Québec. Durant cette même année, la Société des artisans comptait 295 succursales et l'Alliance nationale 282<sup>78</sup>. Les sociétés fraternelles canadiennes-françaises connurent donc une croissance importante au tournant du 20<sup>e</sup> siècle. Toutefois, vers 1905, un ralentissement général du recrutement se fit sentir au sein de ces organisations, menant à une nouvelle crise de la mutualité durant les années 1910.

La croissance de l'Union Saint-Joseph n'était donc pas unique. La Société des artisans et l'Alliance nationale connurent aussi une progression considérable (tableau 3.1). Cependant, le développement des Artisans s'effectua au début des années 1890, au même moment où la crise économique se faisait sentir. L'absence de corrélation entre l'économie et la croissance de l'organisation s'explique par la multiplication des

---

<sup>75</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, vol. xiv, no. 5, 15 septembre – octobre 1908, p. 82.

<sup>76</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, no. 85, 15 février 1906, p. 18-19.

<sup>77</sup> Ontario, *Ontario Sessional Papers*, vol. xxxiv, part iii, no. 10, L. K. Cameron, King's Printer, 1907, p. C69.

<sup>78</sup> Y. Rousseau, *loc. cit.*, p. 158-159.

succursales dans les régions où la mutualité n'était pas encore bien présente. En 1894, le nombre de sociétaires de cette association se fixait à 11 086, alors qu'il était seulement de 1332 en 1888.

**Tableau 3.1**

**la croissance de l'Union Saint-Joseph et de la Société des artisans, entre 1898 et 1906**

|      | Union Saint-Joseph d'Ottawa | Société des artisans |
|------|-----------------------------|----------------------|
| 1898 | 1 580                       | 12 780               |
| 1899 | 1 965                       | 13 956               |
| 1900 | 3 278                       | 14 846               |
| 1901 | 4 203                       | 16 284               |
| 1902 | 5 336                       | 18 008               |
| 1903 | 8 389                       | 19 712               |
| 1904 | 11 639                      | 23 020               |
| 1905 | 13 958                      | 26 946               |
| 1906 | 17 944                      | 31 263               |

*Statistiques au 31 décembre.*

*Sources : Ontario Sessional Papers 1900, The Report of the Inspector of Insurance (1898) vol. xxxii, part 3, no. 10, p. C204; Ontario Sessional Papers 1901, The Report of the Inspector of Insurance (1899) vol. xxxiii, part 3, no. 10, p. C150; Ontario, Ontario Sessional Papers 1902, The Report of the Inspector of Insurance (1900) vol. xxxiv, part 3, no. 10, p. C147; Ontario, Ontario Sessional Papers 1903, The Report of the Inspector of Insurance (1901), vol. xxxv, part 3, no. 10, p. C151; Ontario, Ontario Sessional Papers 1904, The Report of the Inspector of Insurance (1902) vol. xxxvi, part 4, no. 10, p. C158; Ontario, Ontario Sessional Papers 1905, The Report of the Inspector of Insurance (1903), vol. xxxvii, part 5, p. C163; Ontario, Ontario Sessional Papers 1906, The Report of the Inspector of Insurance (1904 et 1905) vol. xxxviii, part 3, no. 10, p. C195, C198-C199.; Ontario, Ontario Sessional Papers 1907, The Report of the Inspector of Insurance (1905) vol. xxxix, part 3, no. 10, p. C147; Ontario, Ontario Sessional Papers 1907, The Report of the Inspector of Insurance (1906) vol. xxxix, part 3, no. 10, p. C221.*

L'Alliance nationale passa quant à elle de 4 116 membres en 1897 à 19 647 en 1907<sup>79</sup>.

Ainsi, la transformation de l'idéal mutualiste profita grandement aux trois grandes sociétés fraternelles canadiennes-françaises. En s'étendant hors des régions urbaines, elles purent profiter de nouveaux bassins de recrutement, et ce, même durant la crise

<sup>79</sup> Journal de l'Alliance nationale, avril 1909, vol. xv, no. iv, p. 2,

économique du début des années 1890. Cette constatation prouve que le contexte économique est nettement insuffisant pour expliquer l'expérience mutualiste canadienne-française.

### 3.2.3 Une propagande active

La croissance rapide de l'Union Saint-Joseph fut possible grâce à la mise sur pied d'un système de recrutement axé en partie sur les membres et des agents recruteurs. Trois méthodes furent employées après 1895 pour attirer plus d'individus au sein de l'organisation. Afin de faciliter le recrutement et d'établir un lien de communication avec l'ensemble de ses sociétaires, l'Union Saint-Joseph publia un journal mensuel à partir de mai 1895, *Le Prévoyant*. L'exécutif, qui contrôlait le contenu, y présentait de l'information générale destinée aux membres, de la publicité concernant les services offerts par l'Union Saint-Joseph ainsi que les contributions à payer. Il s'agissait d'un excellent outil de propagande envoyé gratuitement aux sociétaires et les incitant à promouvoir les intérêts de l'association en aidant au recrutement de nouveaux aspirants<sup>80</sup>.

C'est d'ailleurs sur ses membres que l'organisation comptait pour effectuer une partie de la propagande. Ils étaient invités à admettre les membres de leur famille, à faire des listes de gens qu'ils connaissaient et qui n'appartenaient pas à l'association pour ensuite les solliciter. *Le Prévoyant* publiait des astuces pour aider à convaincre les Canadiens français d'adhérer à l'Union Saint-Joseph. Afin de stimuler les initiatives personnelles, l'exécutif organisait aussi des concours de recrutement. Des prix sous

---

<sup>80</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, no, 2, 15 juin 1895, p. 7.

forme d'argent devaient interpeller les membres, qui agissaient rarement par la simple bonne volonté. Ces concours furent utilisés à partir de 1897 jusqu'en 1920 et même plus tard. Le premier eut lieu en mai 1897 et offrait une prime de 1 \$ par candidat admis, c'est-à-dire ceux ayant fourni un certificat de bonne santé, payé les frais d'admission ainsi que les deux premiers mois de cotisation. Si un membre recrutait plus de cinq aspirants, la récompense augmentait à 1,25 \$ par membre, à 1,40 \$ pour 11 à 15, à 1,45 \$ pour 16 à 19, et 1,50 \$ pour 20 candidats ou plus<sup>81</sup>.

L'Union Saint-Joseph utilisa aussi la méthode des « clubs » pour attirer de nouveaux aspirants. Durant une période déterminée, les individus qui adhéraient en groupe, sous la tutelle d'un ou plusieurs membres en règle, recevaient un certain rabais sur les coûts d'adhésion ou la gratuité du certificat de bonne santé<sup>82</sup>. Les primes variaient selon la promotion en cours. Plutôt que de solliciter les membres, cette méthode incitait les aspirants à trouver d'autres personnes pour adhérer et ainsi économiser sur les tarifs d'admission. Les avantages étaient généralement proportionnels au nombre d'admissions<sup>83</sup>. L'impact de ces concours sur le recrutement était réel, mais difficile à évaluer à cause d'un manque de données sur le sujet. L'organisation affirma que le concours par les clubs avait permis l'admission de 350 membres en 1899, alors qu'au même moment, le nombre de membres se chiffrait à environ 1800<sup>84</sup>. Il s'agissait donc d'un apport considérable. Après 1900, la méthode des clubs ne sera plus utilisée. Elle s'avérait coûteuse puisqu'une prime était remise aux membres pour chacun des aspirants admis, en plus du rabais sur le tarif d'adhésion pour ce dernier.

---

<sup>81</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 mai 1897, p. 12.

<sup>82</sup> Il s'agit du certificat que fournissait un médecin examinateur pour attester de la bonne santé du candidat.

<sup>83</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 septembre 1898, p. 204.

<sup>84</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 novembre 1899, p. 10.

La troisième méthode de recrutement employée par l'Union Saint-Joseph, inspirée des compagnies d'assurances, faisait appel à un agent représentant l'organisation pour vendre les différents services. Charles Desjardins, vendeur d'assurance et organisateur en chef de l'organisation, se proposa en février 1897 pour parcourir les paroisses autour d'Ottawa afin d'y recruter des Canadiens français désireux de s'occuper de la perception des cotisations. À partir de 1897, des agents rémunérés oeuvraient à la propagande dans les différentes régions où l'Union Saint-Joseph voulait implanter des succursales. Un comité, dirigé par le président du Conseil exécutif, déterminait les endroits où l'agent devait se rendre ainsi que sa rémunération<sup>85</sup>. Le véritable artisan du plan de propagande par les agents fut d'ailleurs Charles Desjardins, qui, en plus de sa commission régulière fixée à un dollar par nouveau membre, recevait 800 \$ par année pour son travail de recrutement<sup>86</sup>. Desjardins trouvait donc certains avantages pécuniaires à vendre la mutualité à la manière des compagnies d'assurances. Il n'était cependant pas le seul à en profiter, puisque tous les sociétaires qui recrutaient un nouveau membre recevaient une récompense financière, variant entre 1 et 3 \$ selon la période. À partir de 1906, l'exécutif augmenta l'importance de la méthode de recrutement par les agents en accordant des postes permanents à certains d'entre eux. Chacun recevait 4 \$ pour les polices de 1 000 \$ vendues et 3 \$ pour celles de 750 et 500 \$<sup>87</sup>.

---

<sup>85</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 19, Bureau de direction, Procès Verbaux, 18 novembre 1896 au 29 septembre 1897, 10 février 1897.

<sup>86</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 21, Minutes du Conseil supérieur et de l'Exécutif, 4 mai 1898 au 25 octobre 1900, 21 juin 1898.

<sup>87</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/12, Conseil fédéral, rapport publiées de la sixième session, 15 août 1908, Rapport du directeur général de l'Union Saint-Joseph, p. 12.

S'il s'agissait des principales méthodes utilisées par l'Union Saint-Joseph, d'autres associations faisaient preuve de plus d'originalité lorsque venait le temps de stimuler le recrutement. L'Alliance nationale, par exemple, offrait une automobile dans l'un de ses concours. Les chances de gagner étaient proportionnelles au nombre d'aspirants recrutés. Le nom du sociétaire était placé dans une boîte chaque fois qu'il recrutait un membre<sup>88</sup>. Cette méthode ne fut jamais utilisée par l'Union Saint-Joseph, mais témoigne de la volonté des sociétés franco-catholiques d'admettre le plus de gens possible.

La sollicitation des sociétaires pour le recrutement se déroulait de façon identique au sein des sociétés concurrentes. Puisque l'enrôlement de nouveaux membres était facultatif, l'impact d'une telle démarche demeurait incertain. Il existe très peu de données à propos des résultats et des coûts concernant ce type de recrutement pour l'Union Saint-Joseph. L'étude quantitative menée par Annie Desaulnier au sujet de l'Alliance nationale révèle que sur les 6 292 sociétaires en règle en décembre 1899, 320 recrutèrent au moins un membre durant l'année 1900. De ce nombre, 190 admirèrent un seul candidat, et seulement dix-sept ont enrôlé plus de dix membres. Il y avait, selon Desaulnier, des petits groupes de militants recrutant avec enthousiasme, alors que la majorité n'y portait pas attention<sup>89</sup>.

Le même phénomène est perceptible au sein de l'Union Saint-Joseph. Un dénommé G.S. Tessier, journaliste, aurait admis à lui seul plus de 1 000 membres, ce qui lui permit d'obtenir le titre d'organisateur en chef après le départ de Charles Desjardins

---

<sup>88</sup> L'Alliance nationale, vol. xix, no, 12, décembre 1913, p. 1.

<sup>89</sup> A. Desaulnier, *op. cit.*, p. 54.

en 1902<sup>90</sup>. Dans la ville de Québec, un certain Monsieur Lemieux recruta 83 personnes en juin 1903<sup>91</sup>. Ainsi, les concours visaient surtout à stimuler les plus enthousiastes. À l'inverse, le peu de participation des autres témoigne de l'indifférence de la majorité à collaborer pour grossir les rangs des sociétés fraternelles.

L'adoption de nouveaux modes de recrutement représente une transformation drastique dans la politique d'admission de l'Union Saint-Joseph. Son ouverture à l'ensemble de la communauté est le reflet du changement important de l'idéologie mutualiste qui s'effectue au sein des sociétés de secours mutuels. Alors que l'admission représentait un privilège dans les petites organisations locales, les sociétés fraternelles cherchaient tout simplement à augmenter leurs effectifs.

### 3.3 Une nouvelle conception de la mutualité : redéfinition des objectifs de l'Union Saint-Joseph

Entre 1895 et 1906, période de croissance importante de l'Union Saint-Joseph, la gestion réaliste des finances ne faisait toujours pas partie des priorités des dirigeants. Le slogan utilisé pour le recrutement déclarait : « Nos prix d'entrée sont plus bas, les bénéfices sont plus élevés en rapport avec les contributions que nous exigeons<sup>92</sup> », tel que cité dans une publicité parue dans *le Prévoyant* en 1895. Voilà ce que cherchaient la plupart des membres des sociétés de secours mutuels : une assurance à bas prix. C'est

---

<sup>90</sup> Les sources n'indiquent pas s'il a recruté ces individus lors des missions d'implantation de succursales, ce qui expliquerait le nombre impressionnant. (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, no, 49, 15 décembre 1902, p 5.

<sup>91</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/vol. 22, Minutes du Conseil Supérieur et de l'Exécutif de l'Union Saint-Joseph de la cité d'Ottawa commençant le 30 octobre 1900, 30 juillet 1903.

<sup>92</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Bulletin officiel*, 15 mars 1895, p. 2.

sur cette idée que l'Union Saint-Joseph établit sa propagande. Ses concurrents<sup>93</sup> vont d'ailleurs l'attaquer sur ce point, affirmant que les taux de l'Union Saint-Joseph n'étaient pas établis selon des critères actuariellement reconnus et qu'elle était financièrement instable. De nombreux articles parurent dans *Le Prévoyant* pour démentir ce qu'elle considérait comme des « faussetés » venant d'une « bande de loups qui exploite le peuple », en parlant des organisations non catholiques ou anglophones qui étaient à la source de ces accusations<sup>94</sup>. En fait, la vérité était bien différente et durant les dix années qui suivirent l'adoption d'une structure nationale, les dépenses reliées à l'implantation de succursales amputaient les finances de sommes considérables<sup>95</sup>. Si d'un point de vue actuariel cette gestion pouvait sembler irresponsable, c'est qu'un fort sentiment national animait les dirigeants qui cherchaient à hisser l'Union Saint-Joseph au rang de société de secours mutuels à la défense de tous les Canadiens français. Cela explique en partie les efforts déployés pour recruter le plus de membres possible, dans la mission d'établir une grande société de secours mutuels canadienne-française.

### 3.3.1 Une nouvelle conception du risque

La méthode *post mortem* et la mutualité pure pratiquée par l'Union Saint-Joseph jusqu'en 1898 laissait peu de place au calcul du risque, puisque les cotisations de mortalité étaient payées seulement à la suite de la mort d'un sociétaire. Il n'y avait que les primes de maladie qui étaient déboursées mensuellement par les membres de l'organisation. Les recettes et les dépenses s'équivalaient, ce qui veut dire que

<sup>93</sup> Il s'agit ici des compagnies d'assurances et des sociétés fraternelles qui opéraient déjà selon des principes actuariellement reconnus.

<sup>94</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 mai 1896, p. 63.

<sup>95</sup> La question de la gestion des finances sera abordée au chapitre 4.

l'accumulation d'argent sous forme de réserve demeurait limitée. En 1895, après trente-deux ans d'activité et 824 membres à son registre, l'actif de l'Union Saint-Joseph se situait seulement à 13 807,96 \$, ce qui comprenait la valeur de l'édifice.

**Tableau 3.2**

**Les finances de l'Union Saint-Joseph entre 1895 et 1902**

| Année | Recettes     | Déboursées   | Actif net    | Membres | Actif par membre |
|-------|--------------|--------------|--------------|---------|------------------|
| 1895  | 13 149,84 \$ | 9 485,84 \$  | 13 807,96 \$ | 824     | 16,76 \$         |
| 1896  | 15 388,27 \$ | 18 483,11 \$ | 15 640,68 \$ | 1 216   | 12,86 \$         |
| 1897  | 21 896,52 \$ | 20 512,69 \$ | 16 873,19 \$ | 1 438   | 11,73 \$         |
| 1898  | 26 059,66 \$ | 25 806,16 \$ | 18 176,20 \$ | 1 580   | 11,50 \$         |
| 1899  | 30 436,18 \$ | 28 819,92 \$ | 24 388,97 \$ | 1 965   | 12,41 \$         |
| 1900  | 44 743,35 \$ | 42 825,91 \$ | 24 517,95 \$ | 3 278   | 7,48 \$          |
| 1901  | 62 109,72 \$ | 52 415,87 \$ | 35 946,54 \$ | 4 204   | 8,55 \$          |
| 1902  | 83 582,23 \$ | 61 745,14 \$ | 64 919,20 \$ | 5 333   | 12,17 \$         |

*Statistiques au 31 décembre.*

*Sources : Ontario Sessional Papers 1897, The Report of the Inspector of Insurance (1895) vol. xxix, part 3, no. 9, p. C83; Ontario Sessional Papers 1898, The Report of the Inspector of Insurance (1896) vol. xxx, part 3, no. 10, p. C82; Ontario Sessional Papers 1899, The Report of the Inspector of Insurance (1897) vol. xxxi, part 3, no. 10, p. C74; Ontario Sessional Papers 1900, The Report of the Inspector of Insurance (1898) vol. xxxii, part 3, no. 10, p. C204; Ontario Sessional Papers 1901, The Report of the Inspector of Insurance (1899) vol. xxxiii, part 3, no. 10, p. C150; Ontario, Ontario Sessional Papers 1902, The Report of the Inspector of Insurance (1900) vol. xxxiv, part 3, no. 10, p. C147; Ontario, Ontario Sessional Papers 1903, The Report of the Inspector of Insurance (1901), vol. xxxv, part 3, no. 10, p. C151; Ontario, Ontario Sessional Papers 1904, The Report of the Inspector of Insurance (1902) vol. xxxvi, part 4, no. 10, p. C158.*

En 1898, la transition actuarielle vers les primes graduées obligeait l'organisation à accumuler une réserve suffisante pour payer les polices d'assurance de mortalité et de maladie, sans compter sur l'apport supplémentaire de ses membres. Les certificats, qui se chiffraient généralement à 1 000 \$ chacun, amputaient rapidement le fonds de réserve. D'autres facteurs augmentaient considérablement les dépenses. Les frais reliés à l'admission de nouveaux membres, c'est-à-dire à la propagande et aux voyages pour implanter des succursales, représentaient des sommes importantes. D'ailleurs, entre le 31 décembre de 1895 et de 1900, l'actif par sociétaire passa de 16,76 \$ à 7,48 \$,

principalement pour cette raison (tableau 3.2). Ce n'est qu'en 1902 que l'organisation commença à bénéficier de revenus suffisant pour se reconstituer une réserve. À la fin de 1898, les actifs de l'association atteignaient 18 176,20 \$, alors que ses membres possédaient 1 326 455 \$ en certificats d'assurance<sup>96</sup>!

Si l'on compare les données de l'Union Saint-Joseph avec celle de l'Alliance nationale, on constate une grande différence en ce qui a trait à la gestion des finances. En 1897, cette dernière comptait 96 344 \$ en capital accumulé, pour un total de 4 116 sociétaires, donc une réserve considérable par rapport au nombre de membres<sup>97</sup>. Les tables mises sur pied en 1898 par Charles Desjardins ne tenaient pas compte de la réalité d'âge et de mortalité des membres de l'Union Saint-Joseph, ce qui nuisait considérablement à l'accumulation de capitaux. Malgré l'expérience de Desjardins dans le domaine des assurances, il n'était pas actuaire pour autant. Pour cette raison, les cotisations durent être ajustées à nouveau en janvier 1900. Puisque la constitution de l'Union Saint-Joseph contenait une close stipulant que les taux de ses membres ne seraient jamais augmentés, la hausse visait seulement ceux admis après cette date. Il n'était plus possible de s'inscrire aux caisses A et B, qui furent remplacées par les caisses C et D. Hausser les cotisations des futurs membres représentaient une façon d'éviter les foudres des membres tout en obtenant un certain équilibre financier.

L'adoption de méthodes actuarielles témoigne d'une transition idéologique importante au sein de l'organisation. L'idéal de partage et d'entraide relié à ce type de prévoyance a graduellement été remplacé par des idées plus individualistes. Le risque n'était plus calculé pour l'ensemble des membres, mais pour chacun d'entre eux. Ainsi,

---

<sup>96</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 5 février 1899, p. 26.

<sup>97</sup> Journal de l'Alliance nationale, vol. xiv, no, 4, avril 1909, p. 2.

les valeurs du recrutement se trouvaient aussi modifiées. Entre 1902 et 1906, deux fois plus d'aspirants furent refusés<sup>98</sup>. Les critères informels d'admission, c'est-à-dire non-inscrits dans les règlements, ni dans la constitution, et établis par la volonté des administrateurs, avaient été resserrés afin d'éliminer les candidats classés dans la catégorie des mauvais risques. Ceux-ci étaient reliés à certains emplois. L'admission d'individus issus des professions libérales et la diminution du pourcentage de journaliers admis devaient réduire les risques selon les dirigeants. Cependant, l'intensification du recrutement à la campagne contribua à l'adhésion d'un plus grand nombre de cultivateurs, un changement très bien accueilli par les tenants des valeurs catholiques (tableau 3.3). Les cultivateurs étaient perçus comme un risque moindre que les journaliers, principalement pour des raisons religieuses. Enfin, certains métiers tels les mineurs et les scaphandriers étaient jugés trop dangereux et la plupart des associations mutualistes interdisaient leur admission.

---

<sup>98</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Le Prévoyant, no. 91, septembre 1906, p. 34-36.

Tableau 3.3

**Les quinze professions les plus admises entre juillet 1904 et juin 1906, en comparaison avec octobre 1902 à juin 1904, et 1902**

| Métier/profession         | 1900-1902    | 1902-1904    | 1904-1906    |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Journaliers               | 1 298        | 2 443        | 2 349        |
| Cultivateurs              | 580          | 1 491        | 2 161        |
| Menuisiers                | 306*         | 297          | 481          |
| Commis                    | 163          | 281          | 429          |
| Forgerons                 | 81           | 122          | 211          |
| Charretiers               | 47           | 108          | 142          |
| Bouchers                  | 58           | 63           | 123          |
| Peintres                  | 25           | 11           | 117          |
| Médecins                  | 38           | 77           | 108          |
| Boulangers                | 52           | 92           | 97           |
| Cordonniers               | 37           | 60           | 94           |
| Hôteliers                 | 50           | 73           | 88           |
| Fromagers                 | 37           | 84           | 81           |
| Voyageurs                 | 44           | 25           | 78           |
| Marchands                 | 12           | 223          | 40           |
| <b>Admissions totales</b> | <b>3 852</b> | <b>7 702</b> | <b>9 993</b> |

\* inclus les Charpentiers, ouvriers artisans et menuisiers.

Sources : (CRCCF) -- *L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Le Prévoyant*, no. 48, 15 novembre 1902, p. 32-33; (CRCCF) -- *L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Le Prévoyant*, no. 70, septembre – octobre 1904, p. 32-35; (CRCCF) -- *L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Le Prévoyant*, no. 91, septembre 1906, p. 34-36.

En pourcentage, les admissions changent peu, à l'exception de celui des journaliers, qui passe de 32 % des adhésions en 1902 à 23,5 % en 1906<sup>99</sup>. Le désir de recruter plus de membres dans les classes aisées et les professions libérales a peu de répercussions sur les admissions, puisqu'ils représentaient une plus petite proportion de la communauté francophone. À l'exception des médecins, qui voyaient en une société de secours mutuels un certain revenu potentiel par l'émission de certificats de bonne santé, le recrutement demeurerait faible au sein de cette classe. Leur nombre reste négligeable par rapport au total de membres; 7 avocats en 1902, 12 en 1904 et 23 en 1906; 13

<sup>99</sup> (CRCCF) -- *L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Le Prévoyant*, no. 91, 15 septembre 1906, p. 34.

notaires en 1902, 14 en 1904 et 19 en 1906<sup>100</sup>. Les racines de l'Union Saint-Joseph demeurèrent donc sensiblement les mêmes, c'est-à-dire une organisation de travailleurs, de journaliers et de petits commerçants, avec toutefois un recrutement beaucoup plus important dans les régions rurales, ce qui permit l'admission d'un bon nombre de cultivateurs. D'ailleurs, on note une augmentation du recrutement de cultivateurs entre 1900 et 1906, passant de 15 % à 21,6 % du total des aspirants. Néanmoins, la grande différence est le pourcentage de membres refusés, qui augmenta de 3 % en 1902 à 9 % en 1906<sup>101</sup>. Les taux de radiation qui commençaient à s'élever incitaient alors l'association à resserrer ses critères d'admissions<sup>102</sup>. Il en sera question plus tard.

### 3.3.2 La sociabilité facultative

Même si la majeure partie des membres venait toujours de la classe populaire, ceux-ci n'avaient plus le pouvoir d'avant 1895. La diminution importante du caractère démocratique de l'Union Saint-Joseph, sa croissance rapide et la multiplication des succursales obligea une professionnalisation de son administration. Avant 1895, les présidents ne demeuraient jamais en poste bien longtemps. Une rotation s'effectuait, de sorte que seulement deux membres siégèrent à la présidence deux années consécutives entre 1863 et 1895. À partir de 1895, Olivier Durocher devint président et le demeura jusqu'en 1906. Il céda sa place à G. W. Seguin pour occuper le poste de directeur général jusqu'en 1912, avant de redevenir président à la suite de la mort de Séguin, la

<sup>100</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, no. 91, 15 septembre 1906, p. 34-36.

<sup>101</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, no. 91, 15 septembre 1906, p. 34.

<sup>102</sup> Il en sera question au chapitre suivant.

même année. La gestion de l'association nécessitait de plus grandes connaissances administratives et l'expérience constituait un atout important.

La démocratie participative et l'implication des membres dans le processus décisionnel furent remplacées par une série de comités et d'instances qui devaient s'occuper de gérer des aspects bien précis de l'association. Cette structure existait déjà, mais ses fonctions furent renforcées. Le Conseil supérieur, par exemple, avait une part importante du pouvoir, surtout après la constitution de 1898, qui définissait ainsi ses attributs :

Il légifère par arrêtés-en-Conseil, ordonnances, règles et règlements, sur toutes choses ou matières d'urgence et d'intérêt pour le développement et le progrès de l'association, non prévus ailleurs; mais il ne peut rien faire qui soit incompatible avec le code et les lois. Le Conseil Fédéral devra, à la prochaine session, ratifier ou ordonner le rappel de tous ordres-en-conseil, ordonnances, règles et règlements adoptés et promulgués par le Conseil supérieur, ou les déclarer partie du Code.<sup>103</sup>

Ce conseil pouvait décider de ce qui était bien ou mal pour l'association et ne devait rendre des comptes que pour les modifications à la constitution et aux règlements. D'autres comités avaient un rôle de soutien au Conseil supérieur. Le Comité judiciaire, qui existait déjà depuis les années 1880 de façon informelle, s'inscrivit dans la constitution à partir de 1895. Sa tâche se résumait à l'interprétation du code et des règlements. Le Comité financier s'occupait quant à lui des finances de l'association.

Graduellement, l'esprit de famille créé par les réunions obligatoires et les restrictions concernant les admissions s'effaça. Les nouvelles succursales, à l'exception des quelques sociétés de secours mutuels transformées en conseils locaux, n'avaient

---

<sup>103</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/4, Code de l'Union Saint-Joseph de la cité d'Ottawa, 1898, p. 17.

aucun antécédent de fraternité comme l'avait connu le conseil d'Ottawa. Pour la plupart d'entre elles, l'Union Saint-Joseph s'apparentait à une compagnie d'assurances. Le rapport privilégié du sociétaire envers son organisation n'existait plus, ce qui eut des conséquences néfastes sur la gestion financière de l'Union Saint-Joseph. Avant 1895, lorsqu'un membre tardait à payer ses cotisations et que le président faisait la lecture des sommes dues, l'humiliation se déroulait devant tous les sociétaires, d'autant plus que chacun devait assister aux réunions sous peine d'amende. De cette façon, une certaine pression était mise sur les sociétaires pour qu'ils paient régulièrement leurs contributions.

La fin des réunions obligatoires marqua le début du déclin de la sociabilité au sein de l'Union Saint-Joseph. Plusieurs nouveaux sociétaires ne tenaient pas à participer aux activités de l'association et cherchaient plutôt une assurance à bon marché. L'exécutif avait cru que par l'implantation de succursales, des gens responsables et enthousiastes prendraient la relève et dirigeraient les conseils locaux avec le zèle et l'ardeur des membres fondateurs. La réalité fut bien différente et la transition vers une structure fédérale transforma la relation entre les cotisants et l'organisation. La nouvelle constitution de 1895 ne prévoyait aucune obligation sociale ou participative des sociétaires, même si les conseils locaux pouvaient demander une certaine participation à des activités dites obligatoires. En fait, l'organisation ne possédait plus les moyens de discipliner ses membres, ayant perdu le droit d'imposer des amendes. L'exécutif déchargea cette responsabilité sur les administrateurs locaux qui, la plupart du temps, n'avaient pas le même enthousiasme qu'à l'époque du Conseil unique à Ottawa. L'effort se limitait souvent à l'obtention du quorum nécessaire pour l'élection des différents

comités en janvier de chaque année. Les effets de cette transition idéologique se firent principalement sentir après 1910, mais elles découlent de la transformation suivant les constitutions de 1895 et 1898.

### 3.3.3 Les relations entre les associations canadiennes-françaises

Lors de la création de la structure nationale, les administrateurs voulaient recréer une association à l'image des *Catholic Mutual Benefit Association* et des Forestiers catholiques, affirmant qu'il n'existait aucune société de secours mutuels du genre pour les Canadiens français<sup>104</sup>. L'identité canadienne-française était déjà bien ancrée au coeur de l'organisation avant les réformes administratives des années 1890. Il n'existait cependant aucun objectif, autre qu'admettre le plus de Canadiens français possible au sein de l'association. Ce concept ethnique accordait une certaine légitimité à l'élite canadienne-française pour prendre le pouvoir sur les sociétés de secours mutuels alors que les classes populaires avaient lutté depuis les années 1850 afin de conserver l'autonomie et l'aspect ouvrier de ces associations.

Gérald Fortin remarqua le même genre d'attitude en général au sein de la société, qui se traduisait par une prétention du pouvoir d'une élite, minimisant les luttes de classes au nom du nationalisme<sup>105</sup>. Ainsi, par la promotion des idées catholiques et de survivance de la race, les dirigeants de l'Union Saint-Joseph pouvaient justifier une certaine domination des travailleurs. Ceci explique en partie pourquoi les travailleurs

<sup>104</sup> Une telle affirmation était erronée puisque l'Alliance nationale et la Société des artisans étaient alors en pleine croissance. (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 juin 1895, p. 6.

<sup>105</sup> Gérald Fortin et Pierre Dandurand, « Le nationalisme canadien-français et les classes sociales », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 22, no. 4, 1969, p. 526.

abandonnèrent les anciennes idéologies de solidarité et d'entraide qui avaient contribué à forger l'association depuis 1863.

Il ne faudrait cependant pas croire que l'élite en place avait pleinement conscience de cette domination. Après tout, c'est grâce à son intervention si les cotisations des membres furent sauvées. Pour elle, le projet était plus important et s'alimentait des épisodes malencontreux des Canadiens français. La pendaison de Louis Riel, la crise scolaire au Manitoba, et plus tard, le règlement 17 en Ontario sont quelques exemples de ces événements qui fournissaient des munitions aux éditoriaux du *Prévoyant*. Ainsi, l'Union Saint-Joseph devint peu à peu un outil économique dans la lutte nationale. Ce projet prit graduellement forme à partir de 1895 et demeura relativement abstrait en 1906. La conscience nationaliste et identitaire ne se développa pleinement qu'en 1908.

À l'image de la nation canadienne-française, les sociétés franco-catholiques se voyaient entre elles comme des alliés menant un combat similaire pour l'autonomie des Canadiens français. Elles demeuraient tout de même des concurrentes, puisqu'elles visaient principalement la même clientèle. En fait, jusqu'en 1905, les dirigeants de l'Union Saint-Joseph et même ceux des autres organisations croyaient, dans l'optique de la centralisation de la prévoyance qui s'opérait depuis 1880, que toutes les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises fusionneraient un jour pour constituer une grande association. Un rédacteur anonyme du *Prévoyant* écrivait en 1895 :

Il n'y a pas à se le dissimuler, il viendra un temps où toutes les sociétés locales sentiront le besoin de s'unir, sous un même drapeau, pour conserver leur caractère de sociétés canadiennes-françaises de secours mutuels et pour lutter avec avantage contre les sociétés étrangères<sup>106</sup>.

---

<sup>106</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 juin 1895, p. 7.

En fait, l'Union Saint-Joseph n'était pas la seule organisation à chercher une affiliation avec d'autres sociétés de secours mutuels canadienne-française. En 1899, la Société des artisans, l'Alliance nationale, l'Union Saint-Joseph de Montréal, l'Union franco-canadienne, l'Union Saint-Joseph de Sherbrooke et l'Union Saint-Joseph d'Ottawa discutèrent d'un projet de fusion lors d'un congrès mutualiste à Sherbrooke. Un comité fut mis sur pied pour étudier les mesures à adopter pour une éventuelle alliance de ces associations<sup>107</sup>. Finalement, pour des raisons qui demeurent encore nébuleuses, l'initiative prit une tournure différente et devint un projet de colonisation financé par les sociétés de secours mutuels. La suite est tout autant mystérieuse et il ne semble pas y avoir de continuité selon les sources connues.

Après 1905, il n'était plus question de fusion avec les autres grandes sociétés fraternelles. La centralisation de la mutualité canadienne-française, telle que l'avaient perçue les dirigeants de l'Union Saint-Joseph en 1895, n'aura pas lieu. L'indépendance de l'organisation se confirma en 1905, lorsque celle-ci demanda une modification à sa charte pour changer son nom à « Union Saint-Joseph du Canada ». Ce changement ne lui donnait aucun privilège spécifique, si ce n'est que de pouvoir afficher son caractère national par sa nouvelle appellation<sup>108</sup>.

De plus, la Société des artisans et l'Alliance nationale étaient devenues, à l'image de l'Union Saint-Joseph, des organisations puissantes en nombre et en étendue. Un projet de fusion s'avérait complexe, étant donné les rajustements des taux à opérer, le choix d'une ville pour établir le conseil fédéral, ou même pour arriver à s'entendre sur

<sup>107</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Bulletin officiel, 15 juillet 1899, p. 5.

<sup>108</sup> Canada, Statuts du Canada, Ed. 7, (1905) *Acte concernant l'Union Saint-Joseph de la cité d'Ottawa, et à l'effet d'en changer le nom en celui d'Union Saint-Joseph du Canada*, Ottawa, Samuel Edward Dawson, King's Printer, 1905, p. 541.

l'unicité des critères d'admission. En fait, elles étaient devenues des concurrentes passives.

Avant 1900, cette concurrence entre les différents corps de prévoyance et l'Union Saint-Joseph était peu perceptible. Ce n'est qu'à partir du moment où elle s'étendit géographiquement et que ses succursales se multiplièrent, que l'association se trouva de plus en plus en confrontation avec ces organisations qui se proclamaient toutes des sociétés nationales canadiennes-françaises. Quelques querelles éclatèrent tout de même, entre autres en 1901, lorsque le *Catholic Mutual Benefits Association* et les Forestiers catholiques refusèrent d'envoyer des délégués au Congrès des sociétés de secours mutuels francophones américaines qui se tenait à Springfield. L'Union Saint-Joseph accusa ces organisations de vouloir se débarrasser des francophones<sup>109</sup>. Un double discours se développa et s'intensifia après 1908, encourageant les associations anglophones catholiques à cause de leur statut confessionnel et les critiquant pour des motifs linguistiques.

## CONCLUSION

En 1895, l'Union Saint-Joseph continua la transition entamée au début des années 1890. Au nom d'une association économiquement viable, la mutualité devint un peu moins charitable et se rapprocha un peu plus d'une gestion inspirée des compagnies d'assurances. La solution à la crise de la mutualité pure, d'abord en augmentant son recrutement et en changeant son mode actuariel lui permit une croissance considérable.

---

<sup>109</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, no. 32, 15 août 1901, p. 1.

Un tel changement ne pouvait se faire sans une redéfinition des objectifs sociaux, ce qui eut principalement pour conséquence d'accroître l'influence du catholicisme social en tant qu'idéologie centrale. La vision des dirigeants lors de l'adoption de la constitution de 1895 était de développer une association à l'échelle nationale. Le projet nationaliste quant à lui prit racine durant cette période, mais demeure mal défini.

Il est difficile de parler des effets néfastes de la concurrence entre 1895 et 1906, tellement les effectifs de l'Union Saint-Joseph augmentaient. Son cas n'est pas unique puisque les autres sociétés fraternelles connaissaient une situation semblable. L'engouement général des Canadiens français pour la mutualité, stimulé par les encouragements du clergé, facilita grandement la croissance de ce type d'association. Dans le cas de l'Union Saint-Joseph, l'organisation allait être victime de son succès, et elle s'enlisa à nouveau dans une nouvelle phase difficile à la fin de la décennie de 1900.

## CHAPITRE 4

### LA CONSOLIDATION ACTUARIELLE (1907-1920)

Entre 1896 et 1906, l'Union Saint-Joseph avait profité d'une conjoncture économique plutôt favorable pour développer ses succursales et augmenter le nombre de sociétaires à près de 20 000. Cependant, à partir des années 1907, une nouvelle crise commença à se faire sentir. Après plus d'une décennie de croissance importante, les sociétés fraternelles dominaient le marché de l'assurance-vie au Canada. Ce développement ne pouvait se poursuivre indéfiniment. Ces associations crurent d'abord que le ralentissement était dû à la crise économique en 1907. Malgré la reprise en 1908, la croissance ne vint pas, du moins pas autant qu'avant 1905. En fait, la mutualité était bien implantée dans l'ensemble des régions du pays, de sorte qu'il n'existait plus de nouveaux bassins de recrutement prometteurs. Pour l'Union Saint-Joseph, dont les administrateurs étaient confiants d'atteindre 50 000 membres avant 1920, l'illusion fut de courte durée.

Deux crises subsistaient au sein de l'organisation. D'abord, l'Union Saint-Joseph subissait les contre-coups de sa croissance trop rapide. Il n'y eut pas de réforme majeure de son appareil administratif après la transition vers une structure fédérale, de sorte qu'il était mal adapté pour diriger autant de succursales et de sociétaires. De plus, le ralentissement du recrutement obligea une remise en question de la solvabilité de l'organisation, qui nécessitait toujours un certain nombre d'aspirants pour conserver sa stabilité financière. C'est finalement le gouvernement ontarien qui mit fin au problème, en imposant une nouvelle législation pour les sociétés de secours mutuels.

#### 4.1 La crise administrative des années 1910

S'il y a une caractéristique étonnante dans l'évaluation de la croissance de l'Union Saint-Joseph entre 1895 et 1905, c'est le manque de planification dans l'établissement des succursales, surtout après 1900. La structure administrative mise sur pied en 1895 n'était pas efficace pour gérer une association de 20 000 membres. Pourtant, peu de modifications furent apportées. L'erreur des dirigeants était de croire que les succursales seraient administrées aussi minutieusement que le conseil fédéral et que leur implantation permettrait l'établissement d'une bureaucratie compétente. La réalité était bien différente, mais elle ne se fit sentir qu'au milieu des années 1900, c'est-à-dire lorsque le recrutement subit une baisse importante.

En 1907, l'Union Saint-Joseph fut victime de la crise financière. Celle-ci toucha l'organisation de deux façons. Premièrement, elle fit baisser les fonds d'États, les obligations et les autres valeurs de l'association<sup>1</sup>. Depuis sa transition vers des méthodes actuarielles, l'Union Saint-Joseph était devenue une véritable institution financière qui tirait une partie de ses revenus des investissements effectués à partir de la réserve accumulée. Les prévisions sur les placements diminuèrent de sorte que les recettes furent moins importantes que prévu. Deuxièmement, la crise affectait aussi les sociétaires en tant que salariés. Ils furent d'ailleurs moins nombreux à vouloir adhérer aux sociétés de secours mutuels, étant donné la diminution de leur capacité de payer. Ce ralentissement généralisé augmentait la concurrence entre les associations mutualistes, qui cherchaient

---

<sup>1</sup> Fernand Dumont et al., *Idéologie au Canada français, 1900-1929*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1974, p. 18.

à rallier le plus de membres possible. Cependant, la situation ne s'améliora pas après la reprise de l'économie en 1908. À partir des années 1910, les dirigeants de l'Union Saint-Joseph durent chercher des solutions pour relancer l'organisation.

#### 4.1.1 Un ralentissement généralisé du recrutement

Le nombre de contrats d'assurance de l'Union Saint-Joseph passa de 1965 au début de 1900 à 23 269 dix ans plus tard (tableau 4.1). Il n'était toutefois pas question d'un cas isolé. La Société des artisans connut aussi une poussée importante durant ces années, grâce à un système de succursales semblable à celui de l'Union Saint-Joseph. Ses membres possédaient 13 956 contrats au début de 1900 et 35 324 à la fin de 1909<sup>2</sup>. Toutefois, entre 1907 et 1911, le nombre de sociétaires au sein de l'Union Saint-Joseph augmenta peu par rapport aux années précédentes. La situation fut encore pire pendant la Première Guerre mondiale, alors que le recrutement connut une stagnation totale.

Il est difficile d'établir un schéma général des périodes de croissance et de déclin général de la mutualité, à moins d'étudier en détail l'histoire de chacune des associations. Cependant, en comparant les données de l'Union Saint-Joseph et de la Société des artisans, on constate une poussée de la mutualité durant les années 1900 à 1910, ainsi qu'un ralentissement entre les années 1910 à 1920. La tendance fut la même au sein des associations anglophones qui avaient implanté un système de succursales avant les sociétés fraternelles canadiennes-françaises. Si l'on compare le développement global de quatre des plus importantes sociétés de secours mutuels en Ontario, ainsi que

---

<sup>2</sup> La Société des artisans commença à implanter ses succursales quelques années avant l'Union Saint-Joseph, ce qui explique pourquoi sa croissance se fit plus tôt.

de l'Union Saint-Joseph du Canada et de la Société des artisans, ces deux phases sont évidentes (tableau 4.1)<sup>3</sup>.

**Tableau 4.1**

**Croissance du nombre de certificats entre 1900 et 1918 des Forestiers catholiques, *Knights of the Maccabees*, des *Chosen Friends*, des *Ancient Order of United Workmen*, de l'Union Saint-Joseph du Canada et de la Société des artisans**

|      | Forestiers catholiques | Knights of the Maccabees | Canadian Order, Chosen Friends | Ancient Order of United Workmen | Union Saint-Joseph du Canada | Société des artisans |
|------|------------------------|--------------------------|--------------------------------|---------------------------------|------------------------------|----------------------|
| 1900 | 87 531                 | 203 832                  | 19 918                         | 40 969                          | 3 278                        | 14 846               |
| 1901 | 94 902                 | 240 299                  | 22 574                         | 43 890                          | 4 203                        | 16 284               |
| 1902 | 104 562                | 285 564                  | 23 829                         | 45 404                          | 5 336                        | 18 008               |
| 1903 | 112 608                | 341 304                  | 25 324                         | 46 125                          | 8 389                        | 19 712               |
| 1904 | 114 266                | 322 376                  | 27 500                         | 44 140                          | 11 639                       | 23 020               |
| 1905 | 118 061                | 298 891                  | 29 406                         | 39 117                          | 13 958                       | 26 946               |
| 1906 | 122 691                | 285 823                  | 31 526                         | 37 457                          | 17 944                       | 31 263               |
| 1907 | 128 475                | 281 817                  | 33 122                         | 37 349                          | <b>22 641</b>                | 34 446               |
| 1908 | 134 511                | 272 017                  | 33 807                         | 37 814                          | <b>23 637</b>                | 34 663               |
| 1909 | 137 479                | 269 014                  | 35 437                         | 37 360                          | <b>23 269</b>                | 35 324               |
| 1910 | 144 644                | 270 401                  | 37 680                         | 37 820                          | <b>25 373</b>                | 36 570               |
| 1911 | 149 295                | 271 784                  | 39 577                         | 38 088                          | <b>27 704</b>                | 39 282               |
| 1912 | 148 321                | 271 407                  | 41 238                         | 34 525                          | 26 375                       | 40 220               |
| 1913 | 144 579                | 270 023                  | 40 814                         | 28 830                          | 28 197                       | 39 091               |
| 1914 | 143 914                | 318 402                  | 40 811                         | 28 020                          | 27 898                       | 40 095               |
| 1915 | 144 000                | 308 561                  | 34 111                         | 26 673                          | 27 363                       | 41 834               |
| 1916 | 148 989                | 302 531                  | 31 181                         | 16 589                          | 28 875                       | 43 542               |
| 1917 | 150 797                | 300 061                  | 29 580                         | 12 909                          | 28 855                       | 44 405               |
| 1918 | 150 450                | 294 800                  | 28 189                         | 11 768                          | 21 708                       | -                    |

Sources : Ontario, *Ontario Sessional Papers 1902, The Report of the Inspector of Insurance (1900)* vol. xxxiv, part. 3, no. 10, p. C147; Ontario, *Ontario Sessional Papers 1903, The Report of the Inspector of Insurance (1901)*, vol. xxxv, part 3, no. 10, p. C151; Ontario, *Ontario Sessional Papers 1904, The Report of the Inspector of Insurance (1902)* vol. xxxvi, part 4, no. 10, p. C158; Ontario, *Ontario Sessional Papers 1905, The Report of the Inspector of Insurance (1903)*, vol. xxxvii, part 5, p. C163; Ontario, *Ontario Sessional Papers 1906, The Report of the Inspector of Insurance (1904 et 1905)* vol. xxxviii, part 3, no.

<sup>3</sup> Ces associations ont été choisies parce qu'elles ont des activités importantes en Ontario et parce que la mutualité est leur principale raison d'être. L'analyse exclut les ordres orangistes qui, pour 60 000 membres, ne comptent qu'environ 5000 certificats d'assurance. Si les associations comme l'*Independent Order of Oddfellows* sont constituées de beaucoup de membres, les données sont soit fragmentaires, c'est-à-dire seulement pour une province, ou ne permettent pas une analyse pour l'ensemble de la période.

10, p. C195, C198-C199.; Ontario, Ontario Sessional Papers 1907, *The Report of the Inspector of Insurance* (1905) vol. xxxiix, part 3, no. 10, p. C147; Ontario, Ontario Sessional Papers 1907, *The Report of the Inspector of Insurance* (1906) vol. xxxix, part 3, no. 10, p. C221; Ontario, Ontario Sessional Papers 1908, *The Report of the Inspector of Insurance* (1907) vol. lx, part 3, no. 10, p. C219; Ontario, Ontario Sessional Papers 1909, *The Report of the Inspector of Insurance* (1908) vol. xli, part 3, no. 10, p. C225; Ontario, Ontario Sessional Papers 1910, *The Report of the Inspector of Insurance* (1909) vol. xlii, part 3, no. 10, p. C223; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies* (1910), Toronto, Queen's Printer, 1911, p. C243; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies* (1911), Toronto, Queen's Printer, 1912, p. C263; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies* (1912), Toronto, Queen's Printer, 1913, p. C275; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies* (1913), Toronto, Queen's Printer, 1914, p. C263; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies* (1914), Toronto, Queen's Printer, 1915, p. 309; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies* (1915), Toronto, Queen's Printer, 1916, p. 311; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies* (1916), Toronto, Queen's Printer, 1917, p. 321; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies* (1917), Toronto, Queen's Printer, 1918, p. 319; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies* (1918), Toronto, Queen's Printer, 1919, p. 325.

Ce tableau est un bon indice des perspectives de la concurrence qui pouvait devenir très forte lorsque l'admission d'aspirants devenait plus difficile. Cette situation donnait souvent lieu à des initiatives qui nuisaient aux finances des associations, par exemple à des concours de recrutement trop généreux ou à des dépenses de propagande exagérée. Le cas des Forestiers catholiques et des *Chosen Friends* ressemble à celui de l'Union Saint-Joseph. Celui des *Knights of Maccabees* est plutôt intrigant. Sa croissance rapide s'explique sans aucun doute par une fusion avec une autre société juive, puisque le nom de l'association changea à *The Maccabees* en 1914. *L'Ancient Order of United Workmen*, quant à lui, connut un recul important après 1905, mais il faut noter que cette société fraternelle traversait un processus de transformation ayant pour objectif d'atteindre une solvabilité actuarielle de 100 % et devait faire face aux poursuites des membres mécontents<sup>4</sup>.

---

<sup>4</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvii, no. 30, janvier 1917, p. 228.

Le ralentissement généralisé de la mutualité est tout à fait normal, puisque la croissance a ses limites<sup>5</sup>. Les Canadiens français participaient déjà en grand nombre aux activités des sociétés de secours mutuels. Ainsi, il y avait peu d'aspirants potentiels, comparativement aux années où le phénomène de la mutualité émergeait. Pour l'Union Saint-Joseph, qui devait constamment augmenter ses effectifs afin de conserver une stabilité financière, la situation pouvait devenir critique. Il n'était plus possible d'offrir une protection à un prix moindre que la valeur réelle. L'association demeurait toujours insolvable d'un point de vue actuariel et ses dépenses augmentaient constamment<sup>6</sup>. La diminution du nombre de membres entre la fin de l'exercice financier de 1908 et de 1909 obligea les administrateurs à reconsidérer leur façon de gérer les finances.

Après plusieurs débats et l'étude de diverses solutions, de nouvelles caisses furent mises sur pied en 1911, établies selon les normes actuarielles du *Congrès Fraternel*<sup>7</sup>. Cependant, cette mesure touchait seulement les futurs membres, puisque la constitution de l'Union Saint-Joseph comportait une clause assurant les sociétaires que leur taux ne serait jamais augmenté durant leur sociétariat<sup>8</sup>. Ainsi, cette initiative ne réglait pas le déséquilibre accumulé par les membres qui payaient des cotisations beaucoup trop faibles.

---

<sup>5</sup> En 1907, les sociétés fraternelles de l'Ontario avaient un total de 279 755 membres. Ce chiffre diminua à 236 135 en 1913. Ontario, Ontario Sessional Papers 1908, *The Report of the Inspector of Insurance (1907)* vol. ix, part 3, no. 10, p. C219; Ontario, Office of the Superintendent of Insurance, *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1913)*, Toronto, Queen's Printer, 1914, p. C263.

<sup>6</sup> L'Union Saint-Joseph reçut d'ailleurs les critiques de sociétés de secours mutuels concurrentes et de vendeurs d'assurances pour son insolvabilité, ce qui ne lui donnait pas une bonne réputation dans les milieux mutualistes. Elle s'en défendit à plusieurs reprises dans le *Prévoyant*. Voir par exemple : (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvii, no. 28, novembre 1916, p. 214.

<sup>7</sup> Le problème vient du fait qu'en augmentant les taux des nouveaux membres, l'organisation est moins attrayante pour les aspirants. Charles Leclerc, *L'Union Saint-Joseph du Canada : son histoire, son oeuvre, ses artisans!*, Ottawa, Union Saint-Joseph du Canada, 1939, p. 19.

<sup>8</sup> Cette promesse venait en fait avec l'émission du certificat qui fixait le prix mensuel de la protection. Le certificat en question agissait comme contrat entre le sociétaire et l'association. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/5, Code de l'Union Saint-Joseph de la Cité d'Ottawa, 1900, p. 24.

Cette initiative eut comme conséquence de rendre l'Union Saint-Joseph moins attirante à une période où elle avait grandement besoin de recruter de nouveaux sociétaires. Beaucoup de membres quittaient l'organisation, ce qui nuisait à sa croissance (tableau 4.2). Il s'agissait d'un problème récurrent. Cependant, avec le ralentissement du recrutement, l'exécutif se pencha beaucoup plus sérieusement sur le problème à partir des années 1910. Il n'y avait pas de solution facile. La précarité financière de plusieurs sociétaires les rendait dépendants de la condition générale du marché du travail afin de payer leurs cotisations. L'exécutif, quant à lui, blâmait les conseils locaux de l'admission d'un grand nombre de « mauvais membres »<sup>9</sup>.

En étudiant plus en détail les causes des taux de radiations élevés, les pourcentages surprennent peu. L'Union Saint-Joseph ne faisait plus de bienfaisance et ses règlements étaient beaucoup plus sévères envers les mauvais payeurs depuis 1895. La politique de retard de paiement prévoyait une radiation complète de l'association après seulement soixante jours sans payer. Ainsi, le chômage saisonnier obligeait un bon nombre de sociétaires à abandonner leur certificat. C'est un changement considérable par rapport à 1895, quand la période de grâce se situait entre six et douze mois<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/2, Septième session du Conseil fédéral, août 1911, Rapports des officiers, p. 55.

<sup>10</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada. -- C20/b1/3, Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, 1893, p. 24.

Tableau 4.2

**Recrutement, radiations et décès des membres de l'Union Saint-Joseph du Canada,  
entre 1908 et 1916**

| Année | Recrutement | Radiation | Membres | Décès | Pourcentage de radiation |
|-------|-------------|-----------|---------|-------|--------------------------|
| 1908  | 4 454       | 3 351     | 2 3637  | 172   | 12,42 %                  |
| 1909  | 3 245       | 3 446     | 2 3269  | 151   | 12,90 %                  |
| 1910  | 4 305       | 2 055     | 2 5373  | 146   | 7,49 %                   |
| 1911  | 4 336       | 2 005     | 2 7704  | 174   | 6,75 %                   |
| 1912  | 2 382       | 3 546     | 2 6375  | 165   | 11,85 %                  |
| 1913  | 5 693       | 3 391     | 2 8197  | 180   | 10,74 %                  |
| 1914  | 3 292       | 3 371     | 2 7898  | 220   | 10,7 %                   |
| 1915  | 2 396       | 2 751     | 2 7363  | -     | 9,14 %                   |
| 1916  | 3 854       | 2 137     | 2 8875  | 206   | 6,89 %                   |

*Ontario, Ontario Sessional Papers 1909, The Report of the Inspector of Insurance (1908) vol. xli, part 3, no. 10, p. C225; Ontario, Ontario Sessional Papers 1910, The Report of the Inspector of Insurance (1909) vol. xlii, part 3, no. 10, p. C223; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1910), Toronto, Queen's Printer, 1911, p. C243; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1911), Toronto, Queen's Printer, 1912, p. C263; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1912), Toronto, Queen's Printer, 1913, p. C275; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1913), Toronto, Queen's Printer, 1914, p. C263; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1914), Toronto, Queen's Printer, 1915, p. 309; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1915), Toronto, Queen's Printer, 1916, p. 311; Ontario, Office of the Superintendent of insurance. Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1916), Toronto, Queen's Printer, 1917, p. 321.*

À partir du moment où les radiations dépassaient régulièrement le nombre d'aspirants admis, la situation risquait de devenir critique, comme ce fut le cas en 1909, 1912, 1914 et 1915. Les sociétaires qui abandonnaient leur protection perdaient l'argent investi et cette situation donnait une mauvaise image à l'Union Saint-Joseph. En comparant les chiffres avec ceux des autres associations mutualistes de l'Ontario, il est évident que l'instabilité fait partie du quotidien de plusieurs d'entre elles (tableau 4.3).

Tableau 4.3

**Pourcentage de radiations entre 1900 et 1920 au sein du *Canadian Order of Chosen Friends*, des Forestiers catholiques, des *Knights of Maccabees*, *Ancient Order of United Workmen* et de l'Union Saint-Joseph du Canada**

|      | Canadian Order of Chosen Friends | Forestiers catholiques | Knights of Maccabees | Ancient Order of United Workmen | Union Saint-Joseph du Canada |
|------|----------------------------------|------------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------------|
| 1900 | 4,21%                            | 0,67%                  | 7,57%                | 2,83%                           | -                            |
| 1901 | 3,88%                            | 0,56%                  | 7,27%                | 3,48%                           | -                            |
| 1902 | 6,46%                            | 0,51%                  | 7,69%                | 4,29%                           | -                            |
| 1903 | 5,45%                            | 0,64%                  | 8,24%                | 5,16%                           | -                            |
| 1904 | 4,47%                            | 6,50%                  | -                    | 7,12%                           | -                            |
| 1905 | 5,43%                            | 4,61%                  | 16,77%               | 11,49%                          | -                            |
| 1906 | 5,68%                            | 4,09%                  | 9,76%                | 5,50%                           | -                            |
| 1907 | 5,97%                            | 3,66%                  | 8,70%                | 2,81%                           | -                            |
| 1908 | 7,00%                            | 4,43%                  | 10,32%               | 3,62%                           | 12,42%                       |
| 1909 | 8,27%                            | 4,14%                  | 9,13%                | 4,63%                           | 12,90%                       |
| 1910 | 8,11%                            | 3,39%                  | 8,26%                | 4,95%                           | 7,49%                        |
| 1911 | 6,20%                            | 3,65%                  | 9,44%                | 4,72%                           | 6,75%                        |
| 1912 | 6,95%                            | 5,22%                  | 10,57%               | 6,29%                           | 11,85%                       |
| 1913 | 6,94%                            | 5,98%                  | 9,00%                | 16,60%                          | 10,74%                       |
| 1914 | 6,52%                            | 4,49%                  | 8,27%                | 6,46%                           | 10,70%                       |
| 1915 | 17,41%                           | 3,83%                  | 8,23%                | 7,18%                           | 9,14%                        |
| 1916 | 6,35%                            | 3,39%                  | 6,34%                | 37,66%                          | 6,89%                        |
| 1917 | 5,40%                            | 3,48%                  | 5,51%                | 21,06%                          | 7,66%                        |
| 1918 | 4,51%                            | 2,40%                  | 5,87%                | 7,23%                           | 27,71%                       |
| 1919 | 3,51%                            | 2,41%                  | 5,44%                | 4,02%                           | 9,11%                        |

*Le pourcentage de radiation est calculé selon les données fournies par le gouvernement de l'Ontario.*

*Sources : (voir tableau 4.1)*

Les taux élevés de radiation, comme ceux connus par l'Union Saint-Joseph en 1918, ou de l'*Ancient Order of United Workmen* en 1916 et 1917 (tableau 4.3) résultaient souvent d'une réorganisation ou d'un changement actuariel important. Puisque chaque organisation connaissait un développement unique, il faudrait être informé des détails de la croissance de chacune d'entre elles pour être en mesure de comprendre leur évolution.

Cependant, il est facile de constater la grande instabilité de l'Union Saint-Joseph comparativement à certaines autres associations.

À cette instabilité s'ajouta la difficulté de recrutement découlant du déclenchement de la Première Guerre mondiale qui contribua à amputer les caisses en raison de la mort prématurée de plusieurs membres. L'organisation décida de payer les primes des sociétaires acceptés avant août 1914 qui s'enrôlèrent pour défendre leur patrie, à condition qu'ils combattent sous le drapeau britannique<sup>11</sup>. Le risque lié à la guerre, qui n'était pas pris en considération dans le calcul des tables de mortalité, augmentait le déséquilibre des caisses pour les sociétaires admis avant 1911.

Puisque le recrutement devenait plus difficile, l'exécutif œuvra à conserver ses membres en règle. Pour tenter de diminuer le nombre de radiations en responsabilisant les conseils locaux, l'organisation lança en 1914 un concours offrant des primes aux succursales qui auraient la plus basse moyenne de sociétaires rayés. Tous les trois mois, les cinq succursales par district ayant obtenu les taux les plus faibles obtenaient une récompense de 20 \$ ou 10 \$. Ces primes en argent devaient servir à l'organisation d'activités<sup>12</sup>.

Le succès de l'initiative est difficile à évaluer, mais elle semble inefficace, puisque les taux de radiations demeurèrent élevés, malgré une légère diminution (tableau 4.3). En vérité, l'exécutif n'avait aucun contrôle sur la situation. La raison est simple : le fondement de l'organisation sur lequel s'était érigée sa structure administrative et son idéal mutualiste s'appuyait sur la fraternité entre les membres. Ceux-ci s'étaient unis pour mieux affronter les risques sociaux reliés à la nouvelle société industrielle. Cette

<sup>11</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/4, Session du Conseil fédéral, août 1917, Rapport du comité financier, Rapport de l'exécutif, p. 8.

<sup>12</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvi, no. 28, janvier 1914, p. 251.

fraternité était presque disparue durant les années 1910, à l'exception de quelques rencontres sociales sans véritable influence sur la gestion des affaires. Ainsi, l'Union Saint-Joseph commençait à ressembler de plus en plus à une compagnie d'assurances bon marché. Les sociétaires étaient encore propriétaires de l'organisation, mais les moins instruits, c'est-à-dire la majorité d'entre eux, se voyaient exclus des fonctions importantes en raison de la complexité de la nouvelle administration. Une fois ce lien d'appartenance détruit, il faut s'en remettre à la réalité financière de chacun des membres pour comprendre les fluctuations des taux de radiations. Par contre, il est difficile de faire le rapport entre la conjoncture économique générale et l'augmentation des admissions ou des radiations, étant donné l'enracinement local et la dépendance aux divers secteurs de l'économie régionale.

D'autres facteurs peuvent aussi expliquer le nombre élevé de sociétaires qui abandonnaient leur certificat, surtout si l'on tient compte des critiques de l'exécutif envers les conseils locaux. La mauvaise gestion de plusieurs organisateurs locaux était souvent pointée du doigt et même perçue comme un problème majeur. Sur 5 501 radiations en 1909 et 1910, 3 834 avaient été admis après 1907<sup>13</sup>. Il s'agissait donc de membres récemment admis qui n'avaient pas cotisé suffisamment pour compenser les coûts de leur admission. Puisque les commissions étaient données aux agents recruteurs selon le nombre d'aspirants acceptés, il semble que plusieurs ne satisfaisaient pas aux critères ou n'avaient pas les moyens de payer les cotisations. Beaucoup de nouveaux membres quittaient les rangs, d'où la critique de l'exécutif sur la mauvaise sélection des sociétaires de la part des conseils locaux. Cependant, le Conseil fédéral ne possédait pas

---

<sup>13</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/3, 8<sup>e</sup> session du Conseil fédéral, août 1914, Rapport de l'exécutif, p. 36.

les outils pour superviser l'ensemble des conseils locaux, ce qui donnait lieu à ce genre d'abus.

D'un point de vue plus général, la décennie 1910 en fut une de transition pour la mutualité, ce qui créa inévitablement un certain déséquilibre. Dans son rapport annuel de 1920, le surintendant des assurances de la province de l'Ontario, Evan Gray, traita de la situation qui prévalait pour les sociétés de secours mutuel durant les années 1910 en mentionnant :

Before the war Friendly Societies were in a transition stage, both in regard to membership and financial status. An uncertainty in the public mind as to the permanency of the basis on which the insurance structure of the societies rested resulted in an annual decrease in the number of new members secured. Then the war and the influenza epidemic added disturbing influences. Some of the societies have met the situation by a readjustment of their rates, which placed the insurance fund on a basis actuarially sound, and these are now on the clear road to a development which will render a larger and better service than even before.<sup>14</sup>

Il est difficile d'évaluer la crainte des gens face à l'insolvabilité actuarielle de ces associations. Dans le cas de l'Union Saint-Joseph, la véritable transition durait depuis 1895, puisque les nombreux changements constitutionnels et les conséquences de ceux-ci transformèrent peu à peu sa réalité. Il s'agissait d'une période d'adaptation pour l'organisation.

#### 4.1.2 La crise administrative : la recherche de solutions

La croissance rapide et non planifiée de l'Union Saint-Joseph rendit la gestion administrative et économique de l'organisation chaotique. D'un point de vue strictement

---

<sup>14</sup> Ontario, Office of the Superintendent of insurance, *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1920)*, Toronto, Queen's Printer, 1921, p. 2.

financier, la crise de 1907 eut pour conséquence de diminuer les prévisions de revenus sur les différents placements de l'association de sorte que l'exécutif cherchait à économiser pour combler cette perte<sup>15</sup>. Du point de vue de la gestion, la multiplication des conseils locaux, ainsi que l'administration des caisses se complexifiait et nécessitait une professionnalisation des services pour assurer un certain succès. L'Union Saint-Joseph arrivait à un autre stade de son développement où l'établissement de mesures professionnelles, semblables aux normes des compagnies d'assurances, devenait nécessaire. L'inspecteur général à l'interne se plaignait d'ailleurs en 1908 du manque de rigueur dans la gestion des finances internes :

Il y a beaucoup de retard dans les aréages. Normale puisqu'il y a 168 conseils et 225 bureaux.[...] La branche statistique de la société St. Joseph semble depuis longtemps négligé [sic]. Nous avons plusieurs tableaux, mais je crois qu'il serait sage de s'enquérir si la société dans certains cas gagne quelque chose ou non avec certaines de nos caisses. Les tableaux indiquent des paiements substantiels, mais on ne sait pas exactement lesquelles de nos échelles nous rapportent des bénéfices.<sup>16</sup>

Il fut décidé lors de la session du conseil fédéral de 1908 qu'une réforme du système comptable serait effectuée. La nouvelle formule permettait le calcul indépendant des revenus et des dépenses pour chacune des caisses<sup>17</sup>. Avant la mise en vigueur de cette mesure, l'exécutif et le conseil financier ignoraient totalement la rentabilité réelle de chacune d'entre elles, puisque l'argent était comptabilisé à même la caisse générale. Ce fond servait à payer les décès, les primes de maladie, les dépenses administratives, et ce, sans tenir compte de l'efficience des tables graduées imposées aux membres. La

---

<sup>15</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b2/6, Conseil fédéral, août 1908, Rapport du contrôleur supérieur, p. 1.

<sup>16</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b2/6, Conseil fédéral, août 1908, Rapport de l'inspecteur général, p. 12.

<sup>17</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/2, Septième session du Conseil fédéral, août 1911, Rapports des officiers, p. 16.

comptabilité déficiente restera un désagrément jusqu'en 1920, mais la modification de 1908 permit une prise de conscience de l'insolvabilité de certaines caisses, ce qui déboucha sur un rajustement en 1911.

Le problème de la comptabilité provenait en partie des conseils locaux, qui ne produisaient pas toujours les documents nécessaires à temps ou n'effectuaient pas le travail convenablement. À plusieurs reprises, le système comptable fut simplifié pour faciliter la tâche des administrateurs locaux. Ces mesures ne pouvaient cependant régler le véritable problème, c'est-à-dire le manque d'enthousiasme dans la gestion des affaires de l'Union Saint-Joseph par les succursales. L'un des rédacteurs du *Prévoyant* présenta ainsi la situation qui prévalait en 1915 :

Les Sociétés de secours mutuels n'ont pas de pires ennemis que les membres malhonnêtes, qui, lorsque vient le temps du chômage, tombent malades comme par enchantement. Ce sont des malades imaginaires qui saignent à blanc la caisse de secours en maladies. [...] Ne sont pas moins coupables que les exploiters, pensionnaires et malades imaginaires, les officiers qui, par leur incurie, leur négligence et leur mollesse, rendent possible le paiement de bénéfices à des sociétaires qui n'y ont aucun droit.<sup>18</sup>

L'absence de contrôle et le peu de liens entre les succursales et l'exécutif n'amélioraient pas le dialogue. Les conventions de la société furent même espacées de trois ans plutôt que deux, afin d'économiser 8 000 \$ pour chaque congrès, ce qui diminuait le rôle des conseils locaux dans le processus décisionnel<sup>19</sup>. Forcément, ces réunions perdaient de leur importance dans la gestion de l'Union Saint-Joseph et prenaient un caractère beaucoup plus symbolique. Les grandes questions et changements constitutionnels y étaient encore votés, mais le débat avait généralement lieu avant, de sorte qu'il ne restait

<sup>18</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol xvii, no. 12, Juillet 1915, p. 83.

<sup>19</sup> Il s'agit des frais reliés aux dépenses d'une convention en 1908. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b2/6, Conseil fédéral, août 1908, Rapport du contrôleur supérieur, p. 3.

qu'à formaliser le tout ou discuter de certains détails. Meister décrit cette étape du développement de ce type d'association :

Dans tous les groupes le pouvoir du conseil d'administration se renforce : les administrateurs sont réélus, leurs compétences s'accroissent, les limites posées à leur initiative s'élargissent. En corollaire, les nombreux contrôles – dont ces dirigeants s'accommodaient du reste mal – s'affaiblissent. Il faut même les supprimer pour augmenter l'efficacité de l'organisation. On assiste alors à un renforcement du noyau central et à l'apparition d'un nouveau type de démocratie, la démocratie déléguée. Les administrateurs sont devenus des spécialistes et le groupe ne peut se passer d'eux; en outre, les membres de la base n'ont ni le temps ni surtout la formation pour contrôler ou même juger leur travail.<sup>20</sup>

Ainsi, les conseils locaux agissaient comme simples exécutants, souvent avec un grand désintéressement.

La mutualité était-elle devenue trop complexe pour la plupart des membres? Le seul lien qui unissait les cotisants et l'administration était d'ordre économique<sup>21</sup>. L'exécutif tenait quant à lui un double discours, critiquant le désintéressement des sociétaires pour la mutualité et, par la même occasion, se plaignant d'une trop grande ingérence de certains dans les affaires de l'organisation sans en avoir les compétences. Le rapport du receveur général de 1908 mentionnait un trop grand nombre de têtes dirigeantes, trop d'employés incompetents, et prônait une centralisation des pouvoirs entre les mains du directeur général<sup>22</sup>. Le discours du receveur général de 1914 lors de la convention fédérale divergeait :

Le peuple se désintéresse des sociétés mutuelles. On ne va pas aux assemblées, les officiers remplissent leurs devoirs vaille que vaille. Ce mal dû à

<sup>20</sup> Albert Meister, *La participation dans les associations*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1974, p. 200.

<sup>21</sup> Il pouvait y avoir une solidarité locale, mais elle ne découlait pas des activités de l'Union Saint-Joseph. Il s'agissait d'une solidarité paroissiale déjà existante.

<sup>22</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b2/6, Conseil fédéral, août 1908, Rapport du receveur général, p. 2.

l'esprit mercantilisme et je m'en fichetisme du siècle présent, est général. Toutes les sociétés en souffrent. On paie les bénéfices en maladie avec une désinvolture presque criminelle. À vous, messieurs de trouver un remède à cet état de choses, et d'enrayer le courant qui veut transformer les sociétés mutuelles en de simples compagnies d'assurances.<sup>23</sup>

Plusieurs raisons expliquent le manque d'enthousiasme. En fait, le problème n'était pas la mutualité en tant que telle, mais le fondement même de l'association. L'idéologie, qui regroupait les membres et la direction donnée par l'Union Saint-Joseph, ne mobilisait plus la plupart des individus. Les préoccupations quotidiennes de l'élite dirigeante étaient différentes de celles des travailleurs. Alors que les plus instruits luttaienent contre l'assimilation, les moins fortunés devaient travailler pour satisfaire les besoins de base de leur famille. L'attrait d'une organisation à la défense de la « race » canadienne-française n'intéressait pas le simple travailleur autant que la possibilité d'avoir une assurance bon marché. L'aspect social de la mutualité, forgé en réaction à la transition vers une société industrielle et une vie plus urbaine, avait composé sa raison d'être. En 1910 ce n'était plus le cas, puisque le membre était réduit à la position de sociétaire-client. Compte tenu de cette situation, il n'est pas surprenant d'observer autant de difficultés dans l'administration des affaires résultant d'un désintéressement.

Le Comité exécutif croyait que les administrateurs locaux éprouveraient autant d'enthousiasme qu'eux à l'idée de participer à l'effort national de prévoyance. L'implantation des premiers conseils dans la région d'Ottawa après 1895 se déroula selon les attentes des gestionnaires, ce qui les encouragea à continuer à implanter des succursales dans différentes régions. La croissance rapide et la distance des nouveaux conseils ne laissaient plus le temps aux administrateurs de bien gérer l'établissement de

---

<sup>23</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/3, 8e session du Conseil fédéral, Rapport du receveur général, août 1914, p. 8.

ceux-ci de sorte qu'ils se trouvèrent rapidement avec de sérieux problèmes de représentation et de gestion locale<sup>24</sup>. Il devenait plus difficile de surveiller les succursales situées dans les régions moins accessibles. La solidarité paroissiale devenait plus importante que les avertissements des administrateurs d'Ottawa lors d'une période économiquement difficile. Les dirigeants des conseils locaux pouvaient déroger aux règles et payer des primes de maladie lorsqu'un ami se retrouvait au chômage, et ce, sans que le Conseil fédéral soit au courant. Il semble que cette pratique était répandue dans certaines succursales<sup>25</sup>. Dans d'autres cas, il s'agissait tout simplement d'un désintéressement complet face à la gestion, de sorte que les paiements étaient effectués sans la consultation d'un médecin compétent, comme les règlements le spécifiaient.

En conséquence, la caisse de maladie n'obtenait plus les fonds nécessaires pour assurer sa stabilité en 1913<sup>26</sup>. En 1910, la moyenne annuelle de dépense par personne pour la caisse se situait à 3,42 \$. Elle grimpa à 4,50 \$ en 1915<sup>27</sup>. L'abus s'explique par l'inefficacité de l'exécutif à surveiller l'ensemble des activités. En 1920, l'Union Saint-Joseph n'avait toujours pas trouvé de solution à ce problème. Ce n'est qu'avec l'abolition des succursales vers 1940 et l'établissement d'agents d'assurances responsables de la perception que la situation put se rétablir.

La mauvaise gestion locale pouvait entraîner d'autres conséquences fâcheuses pour l'exécutif, principalement à cause des décisions jurisprudentielles. Les risques de

---

<sup>24</sup> Le problème est soulevé à plusieurs reprises dans les différents documents de l'organisation. voir par exemple : (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/3, 8e session du Conseil fédéral, Rapport de l'exécutif, août 1914, p. 46.

<sup>25</sup> Dans certains cas, les caisses de maladie des conseils locaux avaient des déficits élevés. À Cap-Chat, le déficit était de 432 \$ en 1917, soit 123 % plus que la recette. De plus, 67 conseils locaux avaient une caisse de maladie déficitaire. CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvii no. 4, décembre 1917, p. 34.

<sup>26</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/3, 8e session du Conseil fédéral, Rapport de l'exécutif. août 1914, p. 46.

<sup>27</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvii, no. 12, 15 juillet 1915, p. 83.

poursuites augmentaient considérablement lorsque les administrateurs des succursales n'effectuaient pas le travail convenablement. Par exemple, un jugement rendu en 1916 dans la cause de l'Association Canado-Américaine contre Turmel affirmait :

Une société de secours mutuels ou une compagnie d'assurances qui tolère l'inobservation habituelle de ses règlements, et accepte le paiement tardif des contributions de ses sociétaires, ne peut se réclamer de l'application rigoureuse des mêmes règlements, pour se soustraire au paiement de la dotation d'un membre décédé, sous prétexte que le paiement de la dernière contribution aurait été fait tardivement.<sup>28</sup>

Pour exiger une certaine responsabilité de la part des sociétaires, l'association devait effectuer un travail uniforme, y compris de la part des conseils locaux. .

L'exécutif essaya plusieurs types de surveillance des conseils locaux, qui se résumaient généralement par la nomination de personnes chargées d'inspecter les activités des succursales. Cependant, l'Union Saint-Joseph ne pouvait assumer les dépenses nécessaires pour assurer une supervision efficace. Les visites se résumaient à deux ou trois rencontres par année, ce qui ne laissait pas le temps aux inspecteurs de corriger les irrégularités. Les tentatives de l'exécutif pour enrayer le problème représentaient un effort insuffisant et trop coûteux, de sorte que la question ne fut jamais véritablement réglée. Les conséquences de cette instabilité dépassaient les limites de la sphère économique et pouvaient avoir des incidences judiciaires fâcheuses.

#### 4.1.3 Augmentation des poursuites judiciaires

Avec la diminution de la sociabilité entre les membres, la façon de régler les problèmes internes changea, entraînant une judiciarisation de la gestion de conflits.

---

<sup>28</sup> Joseph Fortunat Saint-Cyr, *Supplément au Répertoire général de jurisprudence canadienne : mai 1913 à décembre 1927*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1927, vol. 2, p. 1191.

Avant l'implantation de la structure nationale, les liens fraternels permettaient une meilleure résolution des disputes au sein de l'organisation en accordant un droit de parole à tous les cotisants. La gestion impersonnelle, caractéristique de la mutualité suivant la transformation actuarielle et administrative, jumelée à une croissance rapide, eut pour conséquence d'augmenter les poursuites judiciaires intentées par des membres de l'Union Saint-Joseph. Pour certains, l'action en justice devenait la seule forme d'expression possible afin de contester les nouveaux règlements ou les changements que l'exécutif voulait apporter.

Le Comité judiciaire de l'Union Saint-Joseph, mis sur pied de façon informelle dès les premières années de son existence, avait pour mission d'éviter les procès inutiles et d'interpréter le code de l'organisation ainsi que les différentes lois régissant la mutualité. L'objectif principal était d'éviter les coûts exubérants et la mauvaise publicité<sup>29</sup>. Cependant, une grande partie du travail tournait autour de l'attribution ou non de primes aux membres qui n'étaient pas en règle ou qui avaient présenté des déclarations frauduleuses lors de leur admission<sup>30</sup>.

Dans son rapport annuel de 1911, le comité judiciaire mentionna que des vingt-trois réclamations pour décès de 1908, huit avaient été payées et quinze étaient refusées pour différentes raisons, principalement des retards de paiement<sup>31</sup>. En 1914, sept primes ne furent pas accordées, dont six en raison de fausses déclarations lors de l'admission. Il y en aurait probablement eu davantage, mais les retards administratifs empêchaient l'association de communiquer à temps avec certains membres arriérés pour leur envoyer

---

<sup>29</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Le Prévoyant*, no. 24, novembre 1900, p. 20.

<sup>30</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/2, Septième session du Conseil fédéral, août 1911, Rapport du Conseil judiciaire, p. 30.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 33.

un avertissement légal, ce qui était obligatoire avant d'imposer des sanctions. Sans cet avis, l'Union Saint-Joseph se devait de payer les primes de décès<sup>32</sup>.

Le comité judiciaire se penchait aussi sur les cas d'abus d'alcool ou de mauvaise conduite de certains sociétaires. La nécessité de l'organisation de se protéger contre les poursuites obligeait l'accumulation de preuves à la suite des radiations<sup>33</sup>. Cependant, la tâche la plus difficile du comité judiciaire était sans aucun doute de s'enquérir de la jurisprudence, qui évoluait continuellement. Le *Canadian Fraternal Association*, à laquelle l'Union Saint-Joseph était affiliée, retenait les services d'un avocat-conseil spécialisé en assurance pour aider les sociétés de secours mutuels. Cette association avait pour objectif d'informer les organisations mutualistes des modifications de la législation et de l'évolution de la jurisprudence<sup>34</sup>. Le comité judiciaire continuait à jouer un rôle primordial puisqu'il détenait la responsabilité des décisions finales en matière juridique. Alex Guilbault, président du Comité judiciaire, présenta ainsi la situation en 1917 :

À mesure que les statuts légaux deviennent plus nombreux et plus volumineux, il est de plus en plus difficile, en matière d'assurance surtout, de fixer la teneur exacte de la loi. Trop de lois sont en train d'enterrer la loi. Et les décisions variantes, différentes, contraires mêmes des tribunaux n'ont rien de propre à remédier à la situation. Avocats et plaideurs semblent faire leurs délices de l'envergure prise par les lois écrites, qui leur assure aux uns des causes, aux autres matières à chicane.<sup>35</sup>

---

<sup>32</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/3, 8e session du Conseil fédéral, août 1914, Rapport du Conseil judiciaire, p. 28.

<sup>33</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b1/5, Code de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa de la Cité d'Ottawa, 1900, p. 20.

<sup>34</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/4, 9e session du Conseil fédéral, août 1917, Rapport du Comité judiciaire, p. 3.

<sup>35</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/4, 9e session du Conseil fédéral, août 1917, Rapport du Comité judiciaire, p. 35.

L'imprévisibilité des jugements des tribunaux explique en partie cette volonté d'éviter les procès.

La plupart des poursuites contre l'organisation survenaient après la mort d'un sociétaire suspendu. Par exemple, dans l'affaire St-Onge de janvier 1916, un membre avait accumulé du retard dans ses paiements, au point de devoir présenter un nouveau certificat de santé. Il mourut d'une tuberculose après avoir remboursé ses aréages, sans toutefois fournir le certificat en question, puisqu'il était parti travailler à New York. L'argent avait été placé dans un compte spécial en attendant la preuve de bonne santé. La famille poursuivit l'Union Saint-Joseph, qui refusait de verser la prime. Le tribunal déclara sa police nulle, mais l'organisation dut rembourser les cotisations payées depuis la suspension<sup>36</sup>. Le cas Charbonneau et le cas Chateauvert ressemblaient à l'affaire St-Onge, mais l'Union Saint-Joseph perdit le procès Chateauvert, puisque le conseil local avait accepté les paiements du membre sans les déposer dans un compte spécial<sup>37</sup>.

Ces exemples montrent à quel point la situation juridique des sociétés de secours mutuels demeurait précaire, malgré l'évolution des jugements et l'implication du gouvernement pour encadrer ces organisations. La jurisprudence ne s'ajustait pas assez vite pour éviter les litiges et les périodes d'incertitudes quant à la façon d'agir dans certains cas. Cette situation était coûteuse pour les sociétés de secours mutuels et pouvait amputer leurs finances de sommes considérables. Pour les années 1918 et 1919, l'Union Saint-Joseph dépensa 8 591,85 \$ en frais juridiques, ce qui représente un montant

---

<sup>36</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/5, 10e session du Conseil fédéral, août 1920, Rapport du Comité judiciaire, p. 10.

<sup>37</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/5, 10e session du Conseil fédéral, août 1920, Rapport du Comité judiciaire, p. 15.

supérieur à l'argent exigé par les poursuivants<sup>38</sup>. Par exemple, un cas de bénéfice en maladie de 30 \$ refusé coûta 173,60 \$ à la société même si cette dernière sortit vainqueur<sup>39</sup>. Le comité judiciaire devait donc envisager la solution la plus avantageuse tout en assurant le respect de sa constitution.

À la suite de différents jugements rendus, la cour obligea les sociétés de secours mutuels à maintenir une bonne communication avec leurs membres, que ce soit en leur faisant part des divers règlements ou de leur retard de paiement<sup>40</sup>. Au sein de l'Union Saint-Joseph, *Le Prévoyant*, avec sa parution mensuelle, comblait une partie de ce besoin. Étant donné l'éloignement entre la structure fédérale et les sociétaires et l'impossibilité pour tous d'assister aux réunions, *Le Prévoyant* effectuait le lien entre l'exécutif et les cotisants. En publiant les noms des succursales qui tardaient à envoyer leur rapport mensuel, les dirigeants pouvaient ainsi espérer une pression des membres sur leur comité local. *Le Prévoyant* agissait comme protection en cas de poursuite des conseils locaux, le journal fournissant la preuve d'un avertissement avant d'entreprendre des sanctions contre les succursales fautives.

Cette longue explication de la situation juridique, administrative et financière de l'Union Saint-Joseph met en lumière la précarité de l'organisation durant les années 1910. Elle n'était pas au bord de la faillite, mais l'instabilité judiciaire et administrative la plaçait dans une situation de transition inachevée, sans outils pour se sortir de cette crise.

---

<sup>38</sup> Ce montant exclut les frais reliés au fonctionnement du comité judiciaire, les dépenses de déplacements et autres coûts indirects. (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/5, 10e session du Conseil fédéral, août 1920, p. 15.

<sup>39</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/3, 8e session du Conseil fédéral, août 1914, Rapport du Conseil judiciaire, p. 40.

<sup>40</sup> Ontario, *Ontario Weekly notes*, Toronto, Canadian Law Book, 1917, p. 219.

## 4.2 Concurrence et instabilité

La nouvelle crise de la mutualité obligea l'Union Saint-Joseph à accentuer ses efforts de recrutement et de propagande. Étant donné les difficultés, les dirigeants devaient trouver une façon d'inciter plus de gens à adhérer, ou du moins à ne pas quitter l'association au moindre problème financier. Il semble en fait qu'une partie de la solution soit venue d'elle-même. L'implantation de succursales au sein des communautés francophones de l'Ontario, du Québec, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et même des États-Unis permit une certaine prise de conscience du développement général de « la race canadienne-française ». En fait, l'Union Saint-Joseph s'inscrivait dans le réseau institutionnel canadien-français, se présentant comme un outil de nationalisme économique. Selon les administrateurs, les difficultés rencontrées par les francophones un peu partout sur le continent étaient les mêmes : ils voyaient leur avenir assombri par l'assimilation économique. Cette conscience nationale n'était pas pleinement développée vers 1900, mais la réalité devint tout autre vers la fin de la décennie, principalement en raison du contexte linguistique difficile en Ontario.

C'est à partir des années 1910 que l'Union Saint-Joseph s'affirma véritablement comme une association patriotique se portant à la défense des intérêts des Canadiens français. L'initiative de l'organisation s'inscrit dans le projet de société des Canadiens français, tel que présenté par Marcel Martel. L'association se donna comme mission d'offrir une alternative aux sociétés de secours mutuels anglophones dans l'ensemble des communautés canadiennes-françaises. La présence de francophones un peu partout au pays justifiait pour les nationalistes la nécessité de la croissance de ces institutions, au

nom de la cause<sup>41</sup>. L'obtention d'une protection économique, en jumelant la prévoyance au nationalisme et en assurant un service dans les régions rurales, offrait une contribution substantielle à l'avancement du projet national, formulé par l'élite canadienne-française. L'Union Saint-Joseph y contribua selon ses moyens. Cependant, la comparaison avec l'œuvre de Martel va plus loin. Elle s'inscrit en tout point dans son analyse, qui insiste sur les différences identitaires des élites de la province de Québec, comparativement à celles des régions minoritaires<sup>42</sup>. Ainsi, l'Union Saint-Joseph œuvrait parmi un bon nombre d'institutions nationales qui visaient à améliorer l'éducation et la protection des droits des francophones, et ce, d'une façon plus virulente que les associations fraternelles québécoises.

#### 4.2.1 Renforcement du sentiment national

C'est en 1908 que la transition finale vers une organisation nationale se fit. Un nouveau président, G. W. Séguin, prit la tête de l'association. Dans son premier discours, il déclara vouloir donner un rôle national à l'Union Saint-Joseph, dans la sauvegarde de la « race » canadienne française. Il insistait cependant sur un aspect en particulier :

L'action sociale vise surtout les générations futures. C'est pourquoi son premier champ d'opérations est où doit être l'école, l'école catholique et, particulièrement dans la province d'Ontario, l'école française, où comme nous sommes convenus de l'appeler pour faire taire certains préjugés puissants, l'école bilingue. La sphère dans laquelle la St-Joseph doit mettre en oeuvre ses

---

<sup>41</sup> Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p. 30.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 28.

ressources et son influence est donc toute délimitée. C'est sur l'école que doit s'exercer sa vigilance, s'étendre sa sollicitude.<sup>43</sup>

Séguin œuvrait lui-même à la question scolaire. Il n'était pas le seul. Le sénateur Napoléon Antoine Belcourt, premier président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, avait travaillé comme avocat de l'Union Saint-Joseph durant les années 1890 et conservait beaucoup de liens avec la société. C'est d'ailleurs lui qui avait présenté au Parlement la demande pour changer le nom de l'Union Saint-Joseph en 1905, alors qu'il était député<sup>44</sup>.

Au cours du mois suivant la déclaration de Séguin, *Le Prévoyant* modifia son format et commença à publier des éditoriaux à saveur patriotique. Le journal propagea une idéologie de solidarité axée sur le sentiment d'identité canadienne-française et intensifia la lutte contre les associations mutualistes anglophones et neutres. En 1910, ses objectifs étaient clairement définis et son militantisme se nourrissait de deux aspects importants. Premièrement, les crises scolaires et surtout le règlement XVII en Ontario, qui limitait l'enseignement du français dans les écoles de la province, touchaient un grand nombre de membres en plus d'une partie de l'élite dirigeante de l'Union Saint-Joseph<sup>45</sup>. Deuxièmement, l'exécutif incitait les Canadiens français à se joindre à l'Union Saint-Joseph afin d'œuvrer à la cause nationale en encourageant une institution économique canadienne-française. Ils espéraient, par la même occasion, attirer plus de gens en utilisant le prétexte national pour augmenter le recrutement. C'est l'une des

<sup>43</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xiv, no. 1, novembre 1908, p. 2.

<sup>44</sup> Débats de la Chambre des communes : compte rendu officiel, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1905, p. 2598; Canada, Statutes of Canada, Ed. 7 (1905) *An Act respecting l'Union Saint-Joseph de la cité d'Ottawa, and to change its name to l'Union Saint-Joseph du Canada*, Ottawa, Samuel Edward Dawson, King's Printer, p. 517.

<sup>45</sup> En 1910, des 36 administrateurs les plus hauts placés, dix-huit habitaient l'Ontario, ce qui explique pourquoi cette question représentait un aspect important de « l'œuvre patriotique » (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, vol. xv, no. 18, juin 1910, p. 56.

raisons pour laquelle ce nationalisme gagna en vigueur durant la crise du recrutement des années 1910. Il ne faut toutefois pas minimiser l'impact des luttes linguistiques dans la transition vers une idéologie unificatrice nationale. Il ne s'agissait pas seulement d'utiliser ce sujet pour attirer des aspirants, mais plutôt de prendre part à un projet plus vaste dans l'espoir d'établir des bases solides pour l'Union Saint-Joseph.

Le catholicisme social et les idées ultramontaines exprimées par l'association à partir de 1895, avaient tendance à se renforcer lors des périodes où un recul du recrutement se faisait sentir. Cependant, l'aspect national prit une place de plus en plus grande dans ce discours. En fait, c'est un véritable travail de redéfinition de la raison d'être de l'Union Saint-Joseph qui s'effectuait, allant même jusqu'à une réinterprétation du passé et des débuts de l'organisation pour consolider le sentiment patriotique<sup>46</sup>. On pouvait lire dans *Le Prévoyant* en 1908 : « Notre société est née aussi d'une idée religieuse et patriotique. Ne lit-on pas à l'entête [sic] de ses publications, de ses circulaires, de ses annonces, qu'elle est exclusivement catholique et canadienne-française? » Bien sur, l'Union Saint-Joseph était née d'un mouvement canadien-français, mais l'objectif de ses débuts était de secourir son prochain et non de promouvoir un nationalisme canadien-français, comme c'était le cas en 1910.

Cette révision de sa propre histoire se voulait en quelque sorte une tentative de légitimation des actions de l'organisation, en insistant sur l'aspect national qui était présent depuis sa fondation. L'élite, par le biais du *Prévoyant*, véhiculait cette idée aux sociétaires. Cette propagande nationaliste représente cependant la limite de son rôle dans la cause nationale hors de la sphère économique.

---

<sup>46</sup> On peut le constater en lisant les livres de Charles Leclerc au sujet de l'histoire de l'Union Saint-Joseph. L'emphasis est mise sur la question nationale canadienne-française, même si ce n'était pas le cas durant les premières décennies.

Les éditoriaux étaient souvent enflammés et se servaient de l'actualité pour convaincre les Canadiens français de s'impliquer dans la cause nationale. Durant la Première Guerre mondiale, il n'était pas rare de voir des affirmations du genre :

Dans cette Allemagne américaine, sous l'absolutisme d'un kaiser canadien et la complicité d'un Reichstag anglais, les Canadiens français subissent, au point de vu scolaire une persécution pire que celle de la russification de la Pologne ou de la germanisation de l'Alsace-Lorraine.<sup>47</sup>

Cependant, l'influence idéologique à l'origine du discours social est difficile à cerner à cause de l'anonymat des rédacteurs qui citaient rarement des intellectuels de l'époque, si ce n'est que dans de vagues allusions<sup>48</sup>.

Le Conseil exécutif lutta à sa façon contre le règlement 17. Selon Gayle Comeau, l'Union Saint-Joseph aurait joué un rôle primordial dans la fondation de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO). Grâce à son réseau de succursales et par l'envoi de lettres circulaires, elle aurait réuni les Canadiens français présents lors de l'important « grand congrès des Canadiens français d'Ontario », qui eut lieu dans la salle de l'organisation en 1910. En fait, son analyse se base sur la présence de bon nombre d'individus issus de l'élite sociale au sein de l'Union Saint-Joseph et qui jouaient un rôle dans la lutte contre le règlement XVII<sup>49</sup>. Le seul véritable point prouvé par Comeau est que le réseau de succursales permit de joindre un vaste public, au même titre que celui de la Société des artisans, de l'Alliance nationale, des sociétés Saint-Jean-Baptiste et autres associations canadiennes-françaises, pour les convier au congrès.

---

<sup>47</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvii, no. 2, octobre 1914, p. 12.

<sup>48</sup> Cette situation nous empêche d'élaborer sur l'origine intellectuelle du mouvement nationaliste qui a touché l'Union Saint-Joseph durant les années 1910.

<sup>49</sup> Gayle Comeau, *The rôle of the Union Saint-Joseph du Canada in the Organization of the Association canadienne-française d'éducation d'Ontario*, Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, Département d'histoire, 1982, p. 42.

En fait, c'est beaucoup plus la cause nationale qui servit les intérêts de l'Union Saint-Joseph que l'inverse. Le rapport des officiers de 1911 témoigne de cette situation :

Nos nombreux groupements existant dans les diverses sections de la province ont permis l'inauguration de cette association patriotique en peu de temps. Si les Canadiens français d'Ontario ont beaucoup bénéficié de la création de cette association, il faut, en toute justice, dire que l'Union St-Joseph du Canada, par l'entremise de cette coopération, a pu recruter un plus grand nombre d'adhérents et a ajouté considérablement à son prestige dans la province<sup>50</sup>.

La présence de plusieurs membres de l'association au congrès de 1910, notamment celle du président G.W. Séguin, permit d'envisager l'union des Canadiens français par la mutualité et donc d'unir les intérêts des mutualistes et des nationalistes<sup>51</sup>. Cependant, le rôle de l'Union Saint-Joseph dans l'ACFEO fut de courte durée. Une querelle éclata C.-S.-O. Boudreault et Olivier Durocher, respectivement présidents de l'ACFEO et de l'Union Saint-Joseph. Ils s'accusaient mutuellement, par le biais de discours, d'effectuer leurs tâches médiocrement et d'essayer de prendre la place de l'autre dans leur organisation respective<sup>52</sup>.

Le secrétaire de l'Union Saint-Joseph, Charles Leclerc, tenta en 1915 de rapprocher les deux organisations par une lettre adressée à l'exécutif de l'ACFEO :

Pour activer notre campagne de propagande dans les principaux centres franco-ontariens, et stimuler en même temps le sentiment national canadien-français, notre société tient actuellement des assemblées où elle traite simultanément de mutualité et de résistance aux lois oppressives du gouvernement de l'Ontario. Vous avez été témoin vous-même de plusieurs de ces assemblées, auxquelles votre voix s'est même jointe à celle des officiers de l'Union Saint-Joseph du Canada, pour prêcher l'Union et l'action. Et vous en

<sup>50</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/2, Septième session du Conseil fédéral, août 1911, Rapports des officiers, p. 56.

<sup>51</sup> Gaétan Gervais, *Des gens de résolution. Le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*, Sudbury, Institut franco-ontarien, 2003, p. 60.

<sup>52</sup> (CRCCF) -- Fonds de l'ACFEO -- C2/240/4 Correspondance, Union Saint-Joseph du Canada, 9 septembre 1912; (CRCCF) -- Fonds de l'ACFEO-- C2/240/4 Correspondance, Union Saint-Joseph du Canada, 15 octobre 1915.

avez certainement conclu que ces réunions ne moussaient pas seulement l'Union Saint-Joseph du Canada, mais profitaient aussi à l'association d'éducation.<sup>53</sup>

Aucune suite à la lettre de Charles Leclerc n'est connue, pas plus qu'à la querelle entre les deux présidents. L'Union Saint-Joseph continua à militer contre le règlement XVII, mais le fit à sa façon et d'une manière autonome.

L'exécutif poursuivit tout de même son objectif de donner un rôle national à l'organisation. Après sa transition vers une structure fédérale, son message social incitait les Canadiens français à adhérer à une association catholique, peu importe la langue. Cependant, durant les années 1910, l'identité religieuse n'était plus suffisante, car même les organisations anglophones catholiques représentaient un danger, selon les dirigeants :

Pourquoi ne pas entrer dans l'Union St-Joseph du Canada, et autres sociétés nationales, plutôt que de se joindre aux Forestiers catholiques, aux Chevaliers de Colomb, à l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle, plutôt surtout que de grossir les rangs des Forestiers indépendants, des Forestiers Canadiens et des Amis Choisis? N'est-il pas désastreux de voir que des sociétés neutres et mixtes sont aussi en faveur que des sociétés nationales dans la bonne vieille province de Québec?[...]C'est à la classe dirigeante de réagir contre l'idée fausse qu'ont certains Canadiens français, que les entreprises à base anglo-saxonne ne sont plus sûres et plus avantageuses que l'entreprise canadienne-française. Trop longtemps, nos sommités sociales, dans Québec comme dans les centres français de l'Ontario, ont laissé se faire l'invasion pacifique de la race française par des sociétés étrangères à notre nationalité. Et ces sociétés se sont appliquées à déformer l'âme franco-canadienne et catholique. Elles se sont servies de notre influence pour nous combattre.<sup>54</sup>

La difficulté à recruter davantage d'aspirants est l'une des raisons qui expliquent ce nouveau souffle dans la lutte contre l'admission des francophones au sein des sociétés de secours mutuels étrangères et contre l'achat de certificats d'assurances des compagnies

<sup>53</sup> (CRCCF) -- Fonds de l'ACFEO -- C2/240/4 Correspondance, Union Saint-Joseph du Canada, 30 novembre 1915.

<sup>54</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/4, 9e session du Conseil fédéral, août 1917, Rapport du Comité financier, p. 8.

privées. Une vaste entreprise de propagande pour militer contre les associations ne partageant pas les mêmes objectifs nationaux et religieux fut lancée par le biais du *Prévoyant*.

#### 4.2.2 Une concurrence « nationale » entre les associations mutualistes

La propagande de l'Union Saint-Joseph visait à encourager les associations de prévoyance canadienne-française. Elle se basait sur une classification des organisations mutualistes, inspirée en partie des valeurs de l'Église et des valeurs nationales. En tête de liste se trouvaient les sociétés nationales, c'est-à-dire l'Union Saint-Joseph, la Société des artisans et l'Alliance nationale, trois associations canadiennes-françaises. Un peu moins recommandées pour des questions linguistiques, mais toujours aussi importantes à cause de leur caractère confessionnel, il y avait les sociétés catholiques, dont faisaient partie les Forestiers catholiques, le *Catholic Mutual Benefit Association* ou encore les Chevaliers de Colomb. Ces associations portaient aussi le nom de sociétés mixtes étant donné qu'elles n'avaient pas de restrictions reliées à la langue. Selon l'exécutif de l'Union Saint-Joseph, les sociétés mixtes représentaient tout de même une menace à la sauvegarde de la « race » canadienne-française, étant donné leur administration majoritairement anglophone. À cela s'ajoutaient les capitaux des Canadiens français qui étaient souvent investis à l'étranger. Dans le troisième groupe se trouvaient les sociétés neutres ou secrètes, c'est-à-dire celles jugées dangereuses ou suspectes par le clergé, par exemple les *Independant Order of Foresters* et les *Canadian Order of Chosen Friends*<sup>55</sup>.

---

<sup>55</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvii, no. 24, juillet 1916, p. 180.

L'intensification de la lutte contre les sociétés neutres et mixtes avait pour objectif de rallier les francophones dans les associations mutualistes canadiennes-françaises. Il y avait toujours un grand nombre de Canadiens français au sein de ces organisations. En juin 1916, l'Union Saint-Joseph comptait 20 250 membres au Québec, alors qu'au même moment, la Société des artisans en dénombrait 25 325 et l'Alliance nationale, 24 492. Durant la même année, les Forestiers catholiques avaient 20 479 sociétaires, les Chevaliers de Colomb, 1 009, et les autres sociétés mixtes 3 550, toujours pour le Québec. Les sociétés neutres quant à elles, condamnées par le clergé, attiraient tout autant de Canadiens français dans cette province. *L'Independant Order of Foresters* comptait 25 000 sociétaires, alors que les *Canadian Order of Foresters* en avaient 21 711, en plus des autres organisations de moins grande importance. Au total, 84 986 Québécois appartenaient à des sociétés neutres. Ces statistiques n'indiquent pas l'origine ethnique des membres, mais selon les dirigeants de l'Union Saint-Joseph, il y aurait 20 000 Canadiens français dans les organisations mutuelles irlandaises catholiques et plus de 68 000 dans les associations anglo-saxonnes en 1916<sup>56</sup>. Ce sont ceux-ci que tenta de rallier l'exécutif de l'Union Saint-Joseph.

L'implication sociale de l'Union Saint-Joseph n'avait pas son équivalent au sein des autres sociétés fraternelles canadiennes-françaises, qui n'étaient pas aussi présentes en Ontario. L'Alliance nationale récolta de l'argent pour envoyer aux organismes de défense des francophones de l'Ontario, mais son rôle demeura limité<sup>57</sup>. Son journal, qui portait le nom de l'association, se contentait de rapporter les informations strictement

---

<sup>56</sup> Ces données concernant le nombre de francophones dans les associations mixtes et neutres sont toutefois calculées selon une méthode peu fiable par le comité de propagande de l'Union Saint-Joseph. Ceci nous donne cependant une idée des objectifs de recrutement de l'association. (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvii, no. 24, juillet 1916, p. 180.

<sup>57</sup> L'Alliance nationale, mai 1913, vol. xix, no. 5, p. 2.

relatives à ses activités, souvent en adoptant une attitude très paternaliste. Ainsi, le contexte minoritaire d'une bonne partie des dirigeants de l'Union Saint-Joseph influença le développement de l'association.

La concurrence, quant à elle, se transformait en une guerre de chiffres grâce à la publication de statistiques par le Congrès fraternel et les différents gouvernements. Taux de mortalité, moyenne d'âge, frais administratifs, en bref, beaucoup d'évaluations dont il était possible d'interpréter la signification. Les dépenses administratives, par exemple, pouvaient exclure les coûts de maintien des succursales si la déduction était effectuée à la source, c'est-à-dire lors du paiement des cotisations. L'Union Saint-Joseph accusa d'ailleurs le journal *La Patrie* d'avoir publié de faux chiffres au profit de la Société des artisans<sup>58</sup>. À l'inverse, entre 1910 et 1912, cette société demanda des explications à un haut placé de l'ACFEO après qu'il ait affirmé que l'Union Saint-Joseph et son association étaient indissociables, alors que la Société des artisans avait aussi contribué à sa fondation<sup>59</sup>. Les critiques ne s'arrêtèrent pas là. L'Union Saint-Joseph attaqua les compagnies d'assurances pour leurs tarifs trop élevés, alors que leurs agents blâmèrent l'organisation pour son insolvabilité actuarielle<sup>60</sup>.

Le développement des trois grandes sociétés fraternelles canadiennes-françaises se fit de façon quelque peu différente. L'analyse spatiale des succursales de la Société des artisans et de l'Alliance nationale de 1906, constituée par Yvan Rousseau, a permis d'établir les caractéristiques de ces deux associations. La Société des artisans affichait un caractère urbain très développé, avec des ramifications dans les communautés

---

<sup>58</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvi, no. 29, février 1914, p. 252.

<sup>59</sup> (CRCCF) -- Fonds de l'ACFEO -- C2/240/4 Correspondance, Union Saint-Joseph du Canada, lettre non datée.

<sup>60</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvii, no. 28, novembre 1916, p. 214.

canadiennes-françaises des villes canadiennes et américaines. Quant à L'Alliance nationale, elle était principalement plus centrée dans la province de Québec et s'étendait dans les régions rurales, avec tout de même une forte représentation à Montréal<sup>61</sup>. L'Union Saint-Joseph, au même moment, comptait un noyau de membres très important dans la région d'Ottawa. Cependant, ses conseils locaux s'étendaient un peu partout, c'est-à-dire dans les villes, les régions rurales du Québec, de l'Ontario, ainsi que dans les provinces maritimes. Puisqu'elle était principalement établie dans les régions rurales, le ratio de membres par succursale se situait à environ 43, alors qu'au même moment, il se chiffrait à 59 pour l'Alliance nationale et à 109 pour la Société des artisans. Certaines succursales de l'Union Saint-Joseph comptaient un nombre élevé de sociétaires (tableau 4.4), tandis d'autres avaient à peine quelques cotisants<sup>62</sup>.

Les bassins de membres les plus importants se concentraient dans la région d'Ottawa et dans les centres urbains (tableau 4.4). Il n'est donc pas surprenant de voir l'association établir une propagande par le biais du *Prévoyant* pour lutter contre le règlement XVII. La transition vers des valeurs chrétiennes, telle que présentée dans le chapitre précédent avait encouragé l'organisation à continuer de fonder des succursales dans les régions rurales, mais celles-ci avaient peu d'impact dans le processus décisionnel.

---

<sup>61</sup> Yvan Rousseau, « De la cotisation à la prime d'assurance. Le secours mutuel au Québec entre 1880 et 1945 », *Espaces et histoire : Colloque franco-québécois*, Université Renne 2, Haute-Bretagne, 20-21 mai 2003, actes publiés sous la direction de : Alain Croix et Patrick Harismendy, Presses universitaires de Rennes, p. 159.

<sup>62</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvii, no. 35, août 1917, p. 282.

**Tableau 4.4**

**Les dix succursales les plus importantes de l'Union Saint-Joseph en 1906 et  
1916**

| Succursale     | Nombre de membres<br>en 1906 | Succursale                  | Nombre de<br>membres en 1916 |
|----------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| Ottawa         | 1 591                        | Notre Dame<br>d'Ottawa      | 1 700                        |
| Hull           | 773                          | Notre-Dame de Hull          | 1 010                        |
| Québec         | 400                          | Chute Shawenegan            | 377                          |
| Montréal       | 320                          | Hawkesbury                  | 374                          |
| Hawkesbury     | 282                          | Rockland                    | 366                          |
| Rockland       | 269                          | Buckingham                  | 349                          |
| Sherbrooke     | 267                          | Saint-Rédempteur de<br>Hull | 296                          |
| Buckingham     | 253                          | Sherbrooke                  | 294                          |
| Windsor        | 178                          | Québec                      | 283                          |
| Clarence Creek | 156                          | Saint-Anne d'Ottawa         | 270                          |

Sources : (CRCCF) -- *L'Union Saint-Joseph du Canada, Le Prévoyant*, no. lxxxvii, avril 1906, p. 9;  
(CRCCF) -- *L'Union Saint-Joseph du Canada, Le Prévoyant*, vol. xvii, no. 26, septembre 1916, p. 198.

#### 4.3 Le cheminement vers la solvabilité actuarielle

La transformation de l'idéal mutualiste à la suite des constitutions de 1895 et de 1898 changea complètement la conceptualisation de la gestion des finances des sociétés de secours mutuels. Étant donné que ces associations étaient devenues de véritables institutions financières, la question se posait à savoir si les cotisations devaient être établies selon des principes actuariellement reconnus, au même titre que les compagnies d'assurances. Cette question fut débattue dès les années 1890. Elle se prolongea cependant jusqu'aux années 1910, quand le débat prit une ampleur considérable.

La mutualité scientifique, c'est-à-dire le calcul du risque sur une base individuelle et des cotisations établies selon des tables de mortalité permettant aux membres de payer l'ensemble de leur protection sur la période estimée de leur vie, était

déjà en vigueur au sein de l'Union Saint-Joseph. Cette méthode avait été instaurée lors du changement des taux de 1911<sup>63</sup>. Cependant, les cotisations des membres plus anciens demeuraient pour la plupart insuffisantes pour contribuer à la caisse de réserve. L'absence de calculs rigoureux lors de l'admission de ceux-ci et la promesse du maintien de taux fixes pour toute la durée de leur sociétariat empêchait le rajustement nécessaire. Il faut dire que jusqu'au tournant du 20<sup>e</sup> siècle, la mutualité n'était pas tant une question d'estimation et de gestion administrative que de bienfaisance. D'ailleurs, l'association recevait bon nombre de critiques concernant son insolvabilité, ce qui ternissait sa réputation. Le problème du rajustement des taux des anciens membres fut soulevé dès 1908, mais se heurta à l'incertitude juridique<sup>64</sup>.

En 1914, le docteur Chevrier fut désigné pour évaluer les polices d'assurance de l'organisation en vue de trouver une solution pour atteindre une solvabilité actuarielle et ainsi faire taire les critiques. Cependant, ce dernier n'avait pas les compétences requises pour effectuer le travail. Un comité fut alors mis sur pied, sous la supervision d'un actuaire - une première pour l'Union Saint-Joseph - afin d'étudier les différentes possibilités. Pour l'exécutif, la solvabilité actuarielle représentait la solution pour ne plus dépendre du recrutement intensif. C'est finalement l'intervention du gouvernement qui mit fin à l'incertitude judiciaire quant à la possibilité d'augmenter les taux.

---

<sup>63</sup> À l'époque, les administrateurs n'étaient pas certains que les taux étaient suffisants. Ils seront toutefois approuvés par l'actuaire Landis en 1917. (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xviii, no. 10, juin 1918, p. 78.

<sup>64</sup> (CRCCF) -- *Fond Union du Canada* -- C20/b2/6, Conseil fédéral, août 1908, Rapport du Comité de finance, p. 5.

#### 4.3.1 L'intervention du gouvernement ontarien

En 1916, le gouvernement ontarien modifia sa Loi sur les assurances afin d'imposer une plus grande responsabilité actuarielle au sein des sociétés de secours mutuels œuvrant sur son territoire. En agissant ainsi, la province suivit l'exemple de plus de 40 États américains qui décidèrent d'établir une loi semblable, à la suite d'une conférence à New York en 1912. Depuis 1895, le *National Fraternal Congress* militait auprès des gouvernements pour implanter une gestion scientifique du risque. Après dix ans de querelle intestine à ce sujet et la création d'une deuxième association pour représenter les sociétés fraternelles américaines, l'*Associated Fraternities of America*, une première rencontre eut lieu en 1910 à Mobile en Alabama entre les deux organisations et le *State insurance Commissioners* afin de constituer une loi visant la solvabilité actuarielle des sociétés de secours mutuels<sup>65</sup>. Le « Mobile Bill » était beaucoup trop sévère selon certains États, car il imposait une solvabilité de 100 % dans une très courte période, ce qui laissait peu de temps aux associations pour s'ajuster. Les suggestions apportées lors de la conférence de New York en 1912 permirent l'adoption du « Bill de New York », dont l'Ontario s'inspira pour proposer son propre amendement à sa Loi sur les assurances en 1916<sup>66</sup>.

Selon cette nouvelle loi ontarienne, qui devait entrer en vigueur en janvier 1918, les sociétés de secours mutuels devaient fournir une expertise d'un actuaire reconnu une fois tous les trois ans. Le rapport présentait les engagements de l'organisation par rapport aux bénéfices à venir, établis selon une table de mortalité reconnue qui devait

---

<sup>65</sup> Ontario, Office of the Superintendent of insurance, *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1920)*, Toronto, Queen's Printer, 1921, p. 344.

<sup>66</sup> *Ibid.*

être au minimum celle fournie par la province de l'Ontario. Pour être en mesure de constituer sa propre table de mortalité en fonction de son expérience, une société de secours mutuels devait avoir au moins 50 000 membres et vingt ans d'ancienneté, ce qui n'était pas le cas de l'Union Saint-Joseph. Les taux d'intérêt quant à eux ne pouvaient se fixer à plus de 4 % dans le calcul des risques. Tous les membres recevaient une copie de l'expertise et du rapport annuel pour qu'ils puissent prendre conscience de l'état des finances de leur organisation<sup>67</sup>.

L'amendement à la Loi des assurances du gouvernement ontarien de 1916 se voulait le début du cheminement vers une législation obligeant les sociétés de secours mutuels à atteindre la solvabilité actuarielle. En fait, la loi prévoyait seulement qu'une organisation devait maintenir le même niveau de solvabilité par rapport à son évaluation la plus élevée. En cas de baisse, les nouveaux aspirants formaient une caisse séparée des anciens membres<sup>68</sup>. Dans une telle situation, le redressement des taux était obligatoire pour les sociétés de secours mutuels qui comptaient sur le recrutement intensif pour conserver des bases financières solides. La baisse des admissions, qui aurait inévitablement entraîné une diminution du rendement de l'organisation par l'augmentation du taux de mortalité ainsi que de la moyenne d'âge, menaçait de faillite les anciennes caisses, puisque la loi empêchait de combler le vide par de nouveaux membres.

Compte tenu de la nouvelle législation, l'Union Saint-Joseph n'avait plus le choix. De plus, la loi interdisait dorénavant d'utiliser les fonds des caisses actuariellement solvables pour défrayer les primes de mortalité des membres des

---

<sup>67</sup> Ontario, Statutes of Ontario, 6 Geo. V. (1916), *An Act to amend the ontario Insurance Act*, King's Printer, 1916, p. 171.

<sup>68</sup> *Ibid.* p. 172.

anciennes caisses, qui elles ne l'étaient pas. Il s'agissait d'une situation difficile, voire même critique pour certaines caisses qui risquaient de manquer de fonds. Cependant, l'amendement donnait une certaine légitimité à l'augmentation des cotisations des membres plus âgés, chose que les dirigeants de l'Union Saint-Joseph cherchaient à faire depuis 1911<sup>69</sup>. Ainsi, en août 1917, lors du congrès triennal de l'organisation, il fut résolu de rajuster les taux des anciens membres.

#### 4.3.2 L'atteinte de la solvabilité actuarielle

Lors de la neuvième session fédérale de l'Union Saint-Joseph en août 1917, les soixante-trois conseillers passèrent au crible le projet de refonte actuarielle. De nouvelles tables furent proposées afin d'atteindre une solvabilité actuarielle de 100 %. Contrairement aux rajustements précédents, c'est un actuaire compétent de Memphis, Abb Landis, qui établit les tables graduées. La réforme touchait plus particulièrement les membres admis avant 1900, dont les cotisations mensuelles étaient insuffisantes<sup>70</sup>. D'ailleurs, un plan fut mis sur pied afin d'aider les moins fortunés et de diminuer le nombre de membres qui auraient été incapables de payer les nouvelles cotisations.

L'Union Saint-Joseph décida d'offrir une diminution des paiements pour les membres des caisses A et B, faisant passer les cotisations de 6,40 \$ par mois comme l'exigeaient les actuaires, à 4,01 \$, pour un certificat de 1 000 \$. Il s'agissait tout de même d'une augmentation considérable, compte tenu des tarifs en vigueur lors de

<sup>69</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvi, no. 31, août 1911, p. 177.

<sup>70</sup> Les membres admis avant 1900 payaient moins de 1 \$ par mois en cotisations, alors que les nouveaux taux s'élevaient parfois à plus de 6 \$. Il s'agit d'une augmentation considérable. (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xviii, no. 10, juin 1918, p. 78.

l'admission à ces caisses. Pour ceux admis après 1911, il n'y avait aucun changement, puisque les cotisations avaient déjà été établies selon des tables jugées suffisantes. Les sociétaires admis entre 1900 et 1911 pouvaient accepter une légère hausse des tarifs mensuels ou recevoir 4/5 de leur prime lorsqu'ils allaient atteindre 70 ans<sup>71</sup>. En cas de mort, le montant demeurait le même. Les caisses de 100 \$ et 200 \$ avaient été jugées solvables et aucune modification ne fut apportée. La plupart des membres n'étaient donc pas affectés par la modification des taux.

La principale raison expliquant pourquoi l'Union Saint-Joseph outrepassait ses propres règlements en 1917 pour imposer la solvabilité actuarielle malgré le fait que le gouvernement ontarien n'en demandait pas tant, se justifiait par le contexte jurisprudentiel favorable à ce genre d'entreprise. En 1915 et 1916, les tribunaux américains avaient rendu leurs verdicts dans certaines causes qui donnaient l'assurance aux dirigeants de l'Union Saint-Joseph qu'ils pouvaient agir en ce sens. La jurisprudence établie à la suite de certains procès confirmait le rôle prédominant de la solvabilité actuarielle dans la gestion de la mutualité.

À Polk County dans l'Iowa, William Barlow avait poursuivi *l'Ancient Order of United Workmen* en 1916 pour rupture de contrat. Barlow avait été admis dans cette organisation en 1885 et sa contribution mensuelle se fixait alors à 1 \$ pour une police de 2 000 \$. Ses cotisations furent augmentées à deux reprises, soit 3,85 \$ en 1910 et 21,85 \$ en 1916. Durant son sociétariat au moment du procès, Barlow avait payé au total 998 \$ à l'organisation. C'est donc dire que ce dernier n'avait rien versé à la caisse de réserve compte tenu de sa protection de 2 000 \$. La Cour de District donna raison à

---

<sup>71</sup> Il était possible pour les membres de retirer le montant à l'âge de 70 ans, constituant ainsi un fonds de retraite. (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xviii, no. 3, novembre 1917, p. 25-26.

l'organisation et affirma que les sociétés de secours mutuels pouvaient rajuster leur taux pour assurer leur stabilité financière<sup>72</sup>.

D'autres causes permirent aussi de créer une jurisprudence en faveur de l'augmentation des taux. Le verdict fut le même en 1915, dans la cause Thomas contre les Maccabées, devant la Cour Suprême de l'État de Washington. Le juge basa sa décision sur le fait que le lien entre le sociétaire et l'organisation n'était pas un contrat commercial, mais une promesse mutuelle, ce qui impliquait des paiements adéquats de la part du membre<sup>73</sup>. Un autre jugement, rendu la même année par la Cour Suprême des États-Unis dans la cause Royal Arcanum contre Samuel Green, en vint à une conclusion similaire. Le juge affirma que le certificat donnait une responsabilité et des obligations au membre envers son organisation, dont celle de payer des cotisations suffisantes pour assurer la continuité des activités<sup>74</sup>. Grâce à ces jugements, l'Union Saint-Joseph obtenait le feu vert pour opérer les modifications lui permettant d'établir une solvabilité de 100 %.

#### 4.3.3 L'éducation des membres

Le rajustement des taux des anciens membres ne pouvait néanmoins se faire sans provoquer un certain mécontentement au sein de l'organisation. De plus, le projet n'était qu'une formalité, puisque les gens présents à la réunion représentaient l'élite et, par le fait même, ceux qui militaient depuis un certain temps pour l'imposition de la solvabilité actuarielle. À la suite du vote en faveur du rajustement des contributions des anciens

---

<sup>72</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvii, no. 30, janvier 1917, p. 228.

<sup>73</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xvii, no. 13, août 1915, p. 92.

<sup>74</sup> *Ibid.*

membres, une campagne d'éducation fut lancée pour essayer d'apaiser les sociétaires qui auraient envisagé des poursuites judiciaires. *Le Prévoyant* s'avéra un outil fort utile, par la publication d'articles pour expliquer aux membres la nécessité d'une transition vers des méthodes actuariellement reconnues.

Les sociétaires plus âgés représentaient une génération de mutualistes difficile à convaincre. L'ancienne conception de prévoyance demeurait présente parmi les sociétaires. Le choc entre la bourgeoisie, qui désirait établir la mutualité sur des bases plus commerciales, et certains travailleurs, qui voyaient en la prévoyance un objet de solidarité et de bienfaisance, donnait lieu à un conflit idéologique où le simple sociétaire n'avait aucun pouvoir d'action. En fait, les rédacteurs du *Prévoyant* menaient cette campagne contre l'ancienne idée de prévoyance depuis un certain temps, comme en témoigne cet extrait d'article de 1917 :

Les membres des sociétés de secours mutuels ont trop longtemps été sous l'impression que le caractère principal de leur institution c'était la charité et la bienfaisance. Aussi est-il excessivement difficile de leur faire comprendre qu'il est nécessaire que la prime soit proportionnée à la protection offerte, que les cotisations soient équivalentes au risque. [...]. On a beau s'évertuer à prouver à de vieux assurés que la société a porté leur risque à bas prix qu'elle y a toujours perdu, s'ils admettent le fait, il refusent d'en accepter la conclusion logique, soit une cotisation propre à reconstituer le fonds de réserve épuisé de ces vieux membres.<sup>75</sup>

La faillite de la mutualité pure, telle qu'exprimée aux chapitres 2 et 3, n'avait pas pour autant changé la conception que certains membres avaient de ce que devait être une société de secours mutuels. La question se posait moins pour les nouveaux sociétaires, puisque ceux-ci n'avaient pas connu autre chose que la gestion scientifique des primes. Mais pour les anciens membres qui payaient régulièrement leurs cotisations depuis

---

<sup>75</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xviii, no. 3, novembre 1917, p. 25.

plusieurs années, qui avaient vu s'établir une législation obligeant les sociétés de secours mutuels à se rapprocher un peu plus du monde des affaires tout en s'éloignant de son aspect social et charitable, le refus des nouvelles mesures était vif. Par contre, l'implication du gouvernement dans ce processus fournissait des munitions supplémentaires aux tenants de la gestion scientifique pour convaincre les membres de la nécessité d'adhérer aux nouvelles mesures, sans espérer un retour en arrière. La raison était d'ordre économique pour l'exécutif, mais aussi pour faire taire les mauvaises langues qui critiquaient l'insolvabilité de l'Union Saint-Joseph. Le rapport du comité financier en 1917 mentionnait :

On veut incruster dans l'esprit des membres, ce principe de la mutualité qu'un homme qui entre dans une société de secours mutuels acquiert un droit et contracte une obligation. Son droit est de désigner le bénéficiaire de son certificat de dotation et de changer à volonté cette désignation; son obligation est de contribuer d'une façon équitable au maintien de la société. Il découle de ce principe général, qu'un sociétaire ne doit pas récriminer lorsque ses mandataires décrètent, dans l'intérêt général, pour assurer la solidité de l'association ou pour se conformer aux lois du pays, un remaniement des contributions ou l'imposition d'une taxe d'administration. Tous commencent avec des taux trop bas. On doit donc remanier les échelles de contributions, ce qui n'est pas unique à l'Union Saint-Joseph<sup>76</sup>.

Selon les dirigeants, la plupart des membres comprirent l'importance de la réserve actuarielle, mais il est évident que plusieurs refusèrent l'augmentation des taux, soit pour conserver leur assurance à prix moindre, soit par incapacité de payer les nouvelles cotisations.

En janvier 1918, un groupe de sociétaires tenta d'invalider la nouvelle hausse par une poursuite judiciaire et demanda une injonction à la cour, accusant l'Union Saint-

---

<sup>76</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/4, Session du Conseil fédéral, août 1917, Rapport du Comité financier, p. 9.

Joseph de ne pas avoir respecté sa constitution. Le juge rejeta l'injonction, mais non la cause, stipulant que les plaignants avaient attendu beaucoup trop longtemps avant d'intervenir puisqu'ils savaient depuis août 1917 qu'il y aurait un rajustement des cotisations<sup>77</sup>.

La poursuite intentée par Zéphirin Noël, Médéric Charrier et d'autres membres fut contrée par l'exécutif, qui demanda au gouvernement ontarien d'intervenir afin de lui permettre de remplir ses exigences de solvabilité. L'adoption d'une loi privée par la législature ontarienne en mai 1919 ratifia le rajustement des taux opéré en janvier 1918, invalidant ainsi la poursuite intentée par les contestataires. L'article principal affirmait :

The society is hereby authorized and empowered to hereafter vary and amend the said tariff of contributions as the financial solvency of the society and circumstances may require, according to law and the provisions (if any) if the constitution of codes of the society respecting amendments to its constitutions of codes.<sup>78</sup>

Par cette loi, les administrateurs de l'Union Saint-Joseph seraient dorénavant libres de fixer les cotisations des membres de façon à atteindre la solvabilité actuarielle.

Entre 1917 et 1919, 5 462 membres furent admis alors que 12 881 quittèrent les rangs de l'organisation<sup>79</sup>. Il est difficile d'établir le nombre exact de membres qui durent abandonner par incapacité de payer la hausse des cotisations et ceux qui le firent par refus, mais il est évident qu'ils étaient nombreux. Le recrutement fut d'ailleurs freiné pendant quelques années à la suite de cette transition, de sorte que la croissance reprit seulement vers 1924.

---

<sup>77</sup> (CRCCF) -- L'Union Saint-Joseph du Canada, *Le Prévoyant*, vol. xviii, no.6, février 1918, p. 46.

<sup>78</sup> Ontario, Statutes of Ontario, 9 Geo. V (1919), *An Act respecting l'Union Saint-Joseph du Canada*, p. 604.

<sup>79</sup> (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20/b3/5, 10e session du Conseil fédéral, août 1920, Rapport du Comité judiciaire, p. 33.

Pour les membres de l'exécutif qui désiraient voir l'organisation établie selon les principes de la science actuarielle alors en vigueur, le rajustement des taux marqua l'atteinte de l'objectif. Les calculs en date du 31 décembre 1919 affichaient une solvabilité de 100,81 %<sup>80</sup>. En 1921, le pourcentage se fixait à 100,34 %. D'autres associations n'entreprirent pas une réforme immédiatement de leur taux. Toujours en 1921, le *Canadian Order of Chosen Friends* par exemple, avait une solvabilité de 40.8 %. Pour l'*Ancient Order of United Workmen of Ontario*, qui avait connu plusieurs années difficiles à la suite de son rajustement durant les années 1915 et 1916, sa solvabilité se situait à 102 %<sup>81</sup>. Bref, le rajustement actuariel donnait lieu à une déstabilisation temporaire, mais permettait à ces associations d'assurer leur pérennité.

## CONCLUSION

L'atteinte de la solvabilité actuarielle représente un tournant important pour l'Union Saint-Joseph du Canada. Pour la première fois de son histoire, l'association ne comptait plus sur le recrutement pour assurer la stabilité de ses finances. Ainsi, les fluctuations de l'économie ne représentaient plus une menace réelle. La concurrence ne prit pas fin pour autant, puisque l'Union Saint-Joseph continua d'œuvrer à la cause économique nationale durant les années 1920 et forcément, devait concurrencer avec les associations qui se réclamaient du même titre. Cependant, l'initiative permettait de solidifier pour la première fois les finances de l'association, qui pouvait dorénavant se concentrer sur la lutte nationale, plutôt que de chercher à économiser afin de combler

<sup>80</sup> Ontario, Office of the Superintendent of insurance, *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1920)*, Toronto, Queen's Printer, 1921, p. 336.

<sup>81</sup> Ontario, Office of the Superintendent of insurance, *Report of the Superintendent of Insurance and Registrar of Friendly Societies (1922)*, Toronto, Queen's Printer, 1923, p. 312, 313, 317.

l'écart important qui existait entre les cotisations des membres et les primes remises aux veuves. Une nouvelle propagande put ainsi être établie sur la base de la solvabilité actuarielle de 100 %, mettant fin aux critiques des agents d'assurances et des autres organisations mutuelles qui accusaient l'Union Saint-Joseph d'être insolvable. De plus, avec l'atteinte de la solvabilité actuarielle, l'Union Saint-Joseph n'était plus dépendante des cycles économiques. C'est sans problème qu'elle put survivre à l'épidémie d'influenza ainsi qu'à la crise économique des années 30, grâce à une réserve suffisante pour parer ce genre de situation.

## CONCLUSION

L'étude de la concurrence entre l'Union Saint-Joseph du Canada et les sociétés de secours mutuels avec qui elle interagissait nous donne un nouvel aperçu de la crise de la mutualité pure, ainsi que de l'évolution de ces organisations vers une solvabilité actuarielle. Ainsi, si Petitclerc affirme avec raison que les difficultés connues par les petites associations mutualistes locales étaient d'ordre économique, une partie du problème venait de leur multiplication et de la compétition qui en découlait.

Dans le cas de l'Union Saint-Joseph, la plupart des changements importants à sa structure administrative résultaient de difficultés de recrutement engendrées par une compétition avec les autres organisations mutualistes. L'étonnante transition vers une société nationale n'était pas envisageable en 1863, ni même en 1880. Ce n'est qu'avec l'implantation de plusieurs sociétés de secours mutuels locales et surtout, des sociétés fraternelles, qu'une transformation idéologique s'effectua au sein de l'organisation. Cette situation représente beaucoup plus que l'arrivée de compétiteurs. Il s'agit d'un nouveau modèle administratif à suivre pour espérer survivre à la crise de la mutualité qui se dessinait dans la plupart des associations mutuelles locales. Très rapidement, l'Union Saint-Joseph imita les associations fraternelles et modifia sa structure administrative pour être en mesure de développer des succursales. Pour la plupart des membres, ces changements étaient plutôt bien perçus, puisqu'ils permettaient de conserver leurs certificats d'assurance à moindre coût.

Cette transition administrative de l'Union Saint-Joseph est sensiblement la même que celle présentée par Meister avec ses quatre étapes d'évolution de la participation

dans les associations coopératives. L'adaptation aux situations quotidiennes, entre autres à la concurrence, amena un glissement du pouvoir décisionnel des mains des sociétaires à celles d'une élite dirigeante, diminuant ainsi la démocratie au sein de ces organisations<sup>1</sup>. Cette situation s'exprime clairement dans l'expérience de l'Union Saint-Joseph. La prise de contrôle de l'association par un petit groupe marqua en quelque sorte la fin de la démocratie participative. D'ailleurs, la plupart des membres abandonnèrent la presque totalité de leur pouvoir en acceptant une structure nationale, qui limitait leur participation dans le processus décisionnel. Cette situation ne fut pas sans effets, puisqu'un certain désintéressement de la part d'un grand nombre de sociétaires se fit rapidement sentir. Les conséquences qui en résultèrent, c'est-à-dire un taux élevé de radiations et une mauvaise gestion des conseils locaux, allaient provoquer une crise au sein de l'Union Saint-Joseph vers 1908.

L'élite dirigeante, quant à elle, profita de sa position de force pour offrir une nouvelle destinée à la mutualité. Elle développa des succursales dans plus de six cents communautés canadiennes-françaises. Ainsi, d'une petite association locale de travailleurs, elle passa à une grande société fraternelle avec des ramifications dans les communautés francophones du Canada et des États-Unis.

La transition vers une structure nationale n'était cependant pas suffisante pour assurer le succès de l'initiative, d'autant plus que plusieurs sociétés fraternelles connaissaient une croissance au même moment. Ainsi, la concurrence obligeait encore une fois les dirigeants à trouver une solution originale afin de recruter le plus de

---

<sup>1</sup> Albert Meister, *La participation dans les associations*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1974, p. 189.

membres possible<sup>2</sup>. Pour se distinguer des autres, une société de secours mutuels devait avoir plus qu'une protection à offrir à ces membres. C'est en s'appuyant sur la doctrine sociale de l'Église, déjà présente avant la transition de 1895, que les administrateurs de l'Union Saint-Joseph trouvèrent la solution. Forts des encycliques *Humanum genus* et *Rerum novarum*, qui incitaient la petite bourgeoisie à prendre en main la destinée des travailleurs canadiens-français, les dirigeants de l'association découvrirent en ces doctrines une légitimation pour leur projet d'expansion. En fait, il est possible de parler d'une véritable alliance entre le clergé et l'organisation, compte tenu de l'aide apportée par l'Église dans l'établissement de bon nombre de succursales.

Ces différentes prises de position de l'Union Saint-Joseph nous renseignent sur certains points de l'histoire de la mutualité peu abordés jusqu'à présent. Contrairement au constat de Petitclerc qui affirme que les sociétés de secours mutuels ont pu bénéficier jusqu'en 1870 d'une autonomie par rapport au clergé, le contexte minoritaire de l'Union Saint-Joseph avait entraîné l'organisation, dès sa fondation, à s'appuyer sur l'Église afin d'obtenir l'aide nécessaire à son succès. En fait, le clergé fut présent dès le premier mois d'activité de l'association et l'était encore en 1920. D'ailleurs, l'exécutif lui était grandement reconnaissant en 1939 pour l'appui apporté depuis sa fondation<sup>3</sup>. Il faut dire que l'apport fut considérable lors de l'établissement des succursales par l'incitation de certains membres du clergé à demander l'enrôlement de leurs paroissiens dans l'Union Saint-Joseph. Même si cet aspect ne se calcule pas, il est possible d'affirmer qu'il s'agissait d'une aide de première importance. D'ailleurs, la thèse de William Ryan, qui

---

<sup>2</sup> De plus, l'association devait toujours recruter un certain nombre d'aspirants pour conserver sa stabilité financière.

<sup>3</sup> Charles Leclerc, *L'Union Saint-Joseph du Canada, 1863-1939, son histoire, son oeuvre, ses artisans!*, Ottawa, Union Saint-Joseph du Canada, 1939, p. 31.

affirme que le clergé influença le développement économique du Québec, est d'autant plus vraie si l'on tient compte de son effort à promouvoir la mutualité canadienne-française, du moins en ce qui a trait à l'Union Saint-Joseph.

À partir des années 1900, mais surtout après 1908, c'est la question nationale qui devint le centre d'attention des dirigeants pour relancer le recrutement au sein de l'organisation. Cette décision de donner une nouvelle destinée à l'Union Saint-Joseph arrivait au moment où une crise du recrutement commençait à se faire sentir. Bien que son rôle ait été minime dans la plupart des causes, à l'exception de son influence dans la fondation de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario et d'une forme de nationalisme économique axée sur la prévoyance, le militantisme de son journal permit d'attirer de nouveaux sociétaires et d'éviter le vieillissement prématuré de l'organisation. Il ne s'agissait toutefois pas là de l'unique objectif de cette prise de position, puisque plusieurs membres de l'exécutif étaient eux aussi impliqués dans la lutte nationale.

Ce n'est d'ailleurs pas une simple coïncidence si ces idées sociales devenaient plus importantes lors des périodes plus difficiles. Par contre, le rôle patriotique de l'Union Saint-Joseph n'eut jamais l'ampleur que ses dirigeants auraient bien voulu lui donner, du moins pas au niveau social. Son champ d'action n'était pas l'éducation ou les questions linguistiques, mais plutôt l'autonomie économique des Canadiens français. D'ailleurs, après l'atteinte de la solvabilité actuarielle, peu d'initiatives furent entreprises dans les luttes scolaires et autres causes canadiennes-françaises. Cependant, en s'associant à la cause nationale et en s'insérant dans le réseau institutionnel canadien-français, l'association augmentait considérablement sa visibilité.

Pour conclure, la thèse de Petitclerc qui affirmait que la mutualité de première génération, dans ce cas l'Union Saint-Joseph jusqu'en 1895, ait représenté une forme originale de prévoyance populaire, est renforcée dans cette recherche<sup>4</sup>. Cependant, le contexte minoritaire des Canadiens français d'Ottawa incita l'organisation à mettre l'accent sur l'identité canadienne-française comparativement à l'Union Saint-Joseph de Montréal dont l'idéal tournait autour de la question ouvrière. Il eut tout de même une certaine résistance à la transition vers des méthodes actuariellement reconnues. En fait, le cheminement vers une solvabilité actuarielle en 1918 permit une forme de purge qui élimina la plupart des anciens membres qui avaient une vision de la mutualité plus proche de la bienfaisance, c'est-à-dire axée sur la sociabilité et l'entraide entre les sociétaires et non concentrée sur le développement des finances. Contrairement aux associations fraternelles canadiennes-françaises, nées avec une structure administrative leur permettant d'exercer la mutualité scientifique, l'Union Saint-Joseph dut traverser une crise importante afin d'ajuster son administration, mais surtout pour convaincre les cotisants de la nécessité de la transformation.

Avec l'atteinte de la solvabilité actuarielle, qui mettait fin à la dépendance envers les cycles économiques, la concurrence prenait une nouvelle signification pour l'Union Saint-Joseph. Il n'était plus nécessaire d'admettre continuellement de nouveaux membres afin de conserver une stabilité financière. Il s'agissait donc de la fin de plusieurs décennies d'incertitude. L'avenir de l'association s'annonçait meilleur.

---

<sup>4</sup> Martin Petitclerc, *Une forme d'entraide populaire : histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'histoire, 2005, p. 12.

## ANNEXE 1

## LISTE DES PRÉSIDENTS, DE 1863 À 1917

|                                        |                                        |
|----------------------------------------|----------------------------------------|
| 1863- Cuthbert Bordeleau               | 1880 1er semestre - Alfred L. Pinard   |
| 1864 1er semestre - Cuthbert Bordeleau | 1880 2e semestre - Alfred L. Pinard    |
| 1864 2e semestre - François Duhamel    | 1881 1er semestre - Alfred L. Pinard   |
| 1865 1er semestre - Séraphin Champagne | 1881 2e semestre - Jacques Dufresne    |
| 1865 2e semestre - Séraphin Champagne  | 1882 1er semestre - Jacques Dufresne   |
| 1866 1er semestre - André Gravelle     | 1882 2e semestre - Jacques Dufresne    |
| 1866 2e semestre - Léon David          | 1883 1er semestre - Jacques Dufresne   |
| 1867 1er semestre - Alexis Foisy       | 1883 2e semestre - Joseph Vincent      |
| 1867 2e semestre - Alexis Foisy        | 1884 1er semestre - Joseph Vincent     |
| 1868 1er semestre - Olivier Durocher   | 1884 2e semestre - Napoléon Casault    |
| 1868 2e semestre - Olivier Durocher    | 1885 1er semestre - Charles Desjardins |
| 1869 1er semestre - Olivier Durocher   | 1885 2e semestre - Charles Desjardins  |
| 1869 2e semestre - Alexis Foisy        | 1886 1er semestre - Joseph Patry       |
| 1870 1er semestre - André Gravelle     | 1886 2e semestre - Joseph Patry        |
| 1870 2e semestre - Napoléon Boulet     | 1887 1er semestre - Joseph Patry       |
| 1871 1er semestre - Olivier Durocher   | 1887 2e semestre - Olivier Durocher    |
| 1871 2e semestre - Onésime Barette     | 1888 1er semestre - Olivier Durocher   |
| 1872 1er semestre - J.B. St. Laurent   | 1888 2e semestre - Olivier Durocher    |
| 1872 2e semestre - J.B. St. Laurent    | 1889 1er semestre - J.H. Charlebois    |
| 1873 1er semestre - V.E. Godbout       | 1889 2e semestre - Alfred L. Pinard    |
| 1873 2e semestre - V.E. Godbout        | 1890 1er semestre - Alfred L. Pinard   |
| 1874 1er semestre - V.E. Godbout       | 1890 2e semestre - J.N. Rattey         |
| 1874 2e semestre - J.B. Lamontagne     | 1891 1er semestre - J.N. Rattey        |
| 1875 1er semestre - J.B. Lamontagne    | 1891 2e semestre - J.N. Rattey         |
| 1875 2e semestre - J.B. Lamontagne     | 1892 1er semestre - J.N. Rattey        |
| 1876 1er semestre - J.B. Lamontagne    | 1892 2e semestre - J.F.H. Laperrière   |
| 1876 2e semestre - E.G. Laverdure      | 1893 1er semestre - J.F.H. Laperrière  |
| 1877 1er semestre - E.G. Laverdure     | 1893 2e semestre - Solomon Léveillé    |
| 1877 2e semestre - Etienne Leblanc     | 1894 1er semestre - Solomon Léveillé   |
| 1878 1er semestre - Etienne Leblanc    | 1894 2e semestre - Olivier Durocher    |
| 1878 2e semestre - Séraphin Champagne  | 1895 à 1906 - Olivier Durocher         |
| 1879 1er semestre - Alexis Foisy       | 1906-1907 - Albert Allard              |
| 1879 2e semestre - Alexis Foisy        | 1908-1911 G. W. Séguin                 |
|                                        | 1912-1917 Olivier Durocher             |
|                                        | 1917 Joseph Sylvain Tétreault          |

Sources : (CRCCF) -- Fond Union du Canada -- C20, B3, 3, Liste des présidents depuis la fondation de la société le 22 mars 1863

## Bibliographie

### Sources

#### a) Centre de recherche en civilisation canadienne-française (Université d'Ottawa)

##### Fonds Union du Canada (C20)

- Code de l'Union Saint-Joseph de la cité d'Ottawa, 1900; 1908; 1917,
- Procès-verbaux des réunions (1863 à 1920)
- Constitution et règlements de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, 1887; 1893; 1898.
- Sessions du Conseil Fédéral, 1904; 1906; 1908; 1911; 1914; 1917; 1920.

##### Autres

- C2, ACCEO, B240, Correspondance, Union Saint-Joseph du Canada.
- C120, Union Saint-Thomas, Minutes des réunions, vol. 1-4 (7 novembre 1975 au 25 août 1890).
- L'Union Saint-Joseph, Le Prévoyant, 1895 à 1920.

#### b) Bibliothèque et Archives Canada (archives publiées)

Annuaire municipaux, Ottawa (1860 à 1900).

Catholic Mutual Benefit Association of Canada. *C.M.B.A. Herald*, July 22, 1891  
Kingston. 8 p.

Canada. Commission royale d'enquête sur les rapports qui existent entre le capital et le travail au Canada. *Enquête sur les rapports qui existent entre le capital et le travail au Canada: province d'Ontario*. Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1889. 1554 p.

Canada. Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail. *Rapport de la commission royale sur les relations du travail avec le capital au Canada*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1889. 195 p.

Journal de l'Alliance nationale, (1909 à 1913).

LAFLÈCHE, Louis François. *Conférences sur l'encyclique Humanum genus, précédés de l'encyclique Humanum genus, de l'instruction du Saint Office, De secta Massonum, d'une réponse à une consultation faite à Rome au sujet de certaines sociétés formées dans la classes ouvrière, du Mandement et de la Circulaire de l'évêque des Trois-Rivières sur la Franc-Maçonnerie*. Trois-Rivières, Ayotte, 1885. 208 p.

LECLERC, Charles. *L'Union Saint-Joseph du Canada : son histoire, son oeuvre, ses artisans!*. Ottawa, Union Saint-Joseph du Canada, 1939. 89 p.

Ontario, The Report of the Inspector of Insurance and friendly Societies, (1983 à 1925).

PLINGUET, Jacques A. *Souvenirs sur les commencements de l'Union St. Joseph de Montréal*. Montréal, Des Presses à vapeur de Plinguet & Laplante, 1866. 49 p.

Union Saint-Joseph d'Ottawa, *Constitution et règlement de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa*. Ottawa, Presses à vapeur du Courrier d'Outaouais, 1871. 30 p.

Union St. Thomas. *Règlements de l'Union Saint-Thomas : société fondée à Ottawa, le 7 novembre 1875 sous le patronage de Sa Grandeur Mgr. Joseph, Thomas Duhamel, évêque d'Ottawa*. Ottawa, A. Bureau, 1885. 42 p.

- c) Bibliothèque de droit Brian-Dickson et bibliothèque Morisset (Université d'Ottawa, archives publiées)

Canada, Recensement du Canada, (1851, 1861, 1871, 1881, 1891).

HUNTER, William H. *The Insurance Corporation Act, 1892*. Toronto, Carswell, 1893. 521 p.

Ontario. *Ontario Weekly notes*. Toronto, Canadian Law Book, 1917. 506 p.

Ontario. Statutes of Ontario, (1867 à 1920).

Province du Canada, Statuts de la province du Canada (1850 – 1867).

Québec. Status du Québec, (1875).

SAINT-CYR, Joseph Fortunat. *Supplément au Répertoire général de jurisprudence canadienne : mai 1913 à décembre 1927*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1927, vol. 2.

The Fraternal Monitor. *1925 Statistic, Fraternal Societies*, The Fraternal Monitor, Rochester, 1925, 237 p.

TREMBLAY, Jules. *Sainte-Anne d'Ottawa : un résumé d'histoire, 1873-1923*. Ottawa, Cie d'Imprimerie d'Ottawa, 1925. p. 355.

### **Monographies**

#### **a) Histoire religieuse**

MAUGENEST, Denis. *Le discours social de l'Église catholique. De Léon XIII à Jean-Paul II*. Paris, Le Centurion, 1985. 744 p.

RYAN, William. *The Clergy and Economic Growth in Quebec (1896-1914)*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1966. 348 p.

#### **b) Histoire sociale et sociologie**

BRAULT, Lucien. *Ottawa, old & new*, Ottawa. Ottawa Historical Information Institute, 1946. p. 349 p.

GUEST, Dennis. *Histoire de la sécurité sociale au Canada*. trad. de l'anglais par Hervé Juste, Montréal, Boréal compact, 1995 (1980). 473 p.

LAMONDE, Yvan. *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*. Saint-Laurent, Fides, 2000. 2 vol.

MEISTER, Albert. *La participation dans les associations*. Paris, Les Éditions ouvrières, 1974. 276 p.

TAYLOR, John H. *Le visage de la Capitale nationale*. Ottawa, Ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1988. 41 p.

#### **c) Histoire des Canadiens français**

CHOQUETTE, Robert. *La foi, gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*. Montréal, Éditions Bellarmin, 1987. 282 p.

CHOQUETTE, Robert. *L'Église catholique dans l'Ontario français du dix-neuvième siècle*. Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1984. 365 p.

DUMONT, Fernand Dumont et al. *Idéologie au Canada français, 1900-1929*. Québec, les Presses de l'Université Laval, 1974. 183 p.

GERVAIS, Gaetan. « L'Ontario français (1821-1910) » dans Cornelius J. Jaenen, *Les Franco-ontariens*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993. 443 p.

GERVAIS, Gaétan. *Des gens de résolution. Le passage du « Canada français » à l'« Ontario français »*, Sudbury, Institut franco-ontarien, 2003. 230 p.

MARCEL, Marcel. *Le deuil d'un pays imaginé: rêves, luttes et déroute du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1997. 203 p.

#### **d) Histoire ouvrière et économique**

COPP, Terry. *Classe ouvrière et pauvreté. Les conditions de vie des travailleurs montréalais, 1897-1929*. Montréal, Boréal Express, 1978. 213 p.

EASTEROOK, W. T. et Hugh G. J. AIKEN. *Canadian Economic History*. Toronto, The Macmillan Company of Canada Limited, 1969. 606 p.

GRIMARD, Jacques et Gaetan VALLIÈRE. *Travailleurs et gens d'affaires canadiens-français en Ontario*. Saint-Laurent, Études vivantes, 1986. 231 p.

GIROUX, Germain. *Centenaire de l'Union Saint-Joseph de Notre-Dame de Beauport (Société Mutuelle d'assurance-vie, 1876-1976)*. Québec, Sokuedit inc., 1976. 197 p.

HAMELIN, Jean et Yves ROBY. *Histoire économique du Québec, 1851-1896*. Montréal, Fides, 1971. 436 p.

PALMER, Bryan D. *Working Class Experience. Rethinking the History of Canadian Labour, 1880-1991*, Toronto, McClelland & Stewart Inc., 1992. 455 p.

#### **Articles de périodiques**

CROSS, Michael S. « The Shiners' War: Social Violence in the Ottawa Valley in the 1830's », *The Canadian Historical Review*. vol. 54, no. 1 (March 1973). p. 1-26.

FORTIN, Gérald et Pierre DANDURAND. « Le nationalisme canadien-français et les classes sociales », *Revue d'histoire de l'Amérique française*. vol. 22, no. 4, 1969. p. 525-537.

OUELLET, Fernand. « Disparités socio-économiques et culturelles à Ottawa en 1871 » *Cahier Charlevoix, Études franco-ontariennes*. vol. 6, (2004). p. 17-100.

### **Actes de colloques**

PALMER, Bryan. « Les sociétés mutualistes au Canada (1850-1950) » *Mutualité de tous les pays : un passé riche d'avenir*, Colloque international sur l'histoire de la mutualité, actes publiés sous la direction de Michel Dreyfus et Bernard Guibaud, Paris, Mutualité Française, 1995. p. 104-120.

ROUSSEAU, Yvan. « De la cotisation à la prime d'assurance. Le secours mutuels au Québec entre 1880 et 1945, » *Espaces et histoire : Colloque franco-québécois*, Université Renne 2, Haute-Bretagne, 20-21 mai 2003, actes publiés sous la direction de : Alain Croix et Patrick Harismendy, Presses universitaires de Rennes, p. 153-186.

### **Thèses et mémoires**

COMEAU, Gayle. *The rôle of the Union Saint-Joseph du Canada in the Organization of the Association canadienne-française d'éducation d'Ontario*. Mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, Département d'histoire, 1982. 142 p.

DESAULNIERS, Annie. *Le secours mutuel en transformation : l'Alliance nationale (1892-1948)*. Mémoire de maîtrise, Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, Études québécoises, 2002. 120 p.

PETITCLERC, Martin. *Une forme d'entraide populaire : histoire des sociétés québécoises de secours mutuels au 19e siècle*. Thèse de doctorat, Montréal, Université du Québec à Montréal, Département d'histoire, 2005. 381 p.

TUMWINE-MUKUBWA, Grace. *A History of Regulation of Life Insurance in Canada 1868-1976*. Thèse de maîtrise, Toronto, York University, Département de droit, 1977. 192 p.